

Chantal Berniquez et Luc Villemaire

Histoire du Barreau de Hull des origines à nos jours (1889-1989)

Barreau de Hull

*Illustrations de la couverture: Le Palais de Justice et le Bureau d'enregistrement de Hull.
Source: Archives nationales du Québec à Hull (A.N.Q.-H.), fonds ICON V12.*

Chantal Berniquez et Luc Villemaire

**Histoire du Barreau de Hull
des origines à nos jours
(1889-1989)**

Barreau de Hull

La présente publication est une édition du Barreau de Hull, province de Québec, Canada.

La coordination de cette édition est une réalisation de
MÉDIARECHERCHE enr.

Les personnes suivantes ont collaboré à cette réalisation:

Recherche	Chantal Berniquez Luc Villemaire Laurent Saumure Jean-Philippe Rheault
Rédaction	Chantal Berniquez Luc Villemaire
Montage	Sébastien Clément
Illustrations	Pierre Bertrand

Données de catalogage avant publication (Canada)

Berniquez, Chantal, 1961-
Histoire du Barreau de Hull

Comprend des références bibliographiques
ISBN 2-9801754-0-4

1. Barreau de Hull--Histoire. 2. Barreaux (Avocats)--
Québec (Province)--Hull--Histoire. 3. Justice--
Administration--Québec (Province)--Hull--Histoire..
4. Avocats--Québec (Province)--Outaouais--Biographies.
I. Villemaire, Luc, 1960- . II. Barreau de Hull.
III. Titre.

KEQ162.H84B37 1989 340'.06'0714221 C90-090032-6

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
1989



*Me François Hamon. Photo:
Pierre Bertrand.*



Il me fait plaisir, au nom du Barreau de Hull, de présenter au public l'histoire des cent premières années de notre institution. Un centenaire ne peut être passé sous silence. Nous espérons donc que cette lecture vous apprendra des choses nouvelles tout en vous rappelant d'agréables souvenirs. Nous pensons que l'ensemble de la population locale ainsi que tous les membres de la profession, seront à même de puiser dans ce livre plusieurs réponses à des questions sur lesquelles l'histoire est restée muette jusqu'à ce jour.

Nous sommes particulièrement fiers, à l'aube d'un nouveau centenaire qui s'ouvre à nous, d'avoir contribué à retracer une histoire jadis perdue par le Grand Feu de Hull en 1900. Nous n'en savions en effet que trop peu sur les origines de la fondation de notre Barreau. Le récit qui suit vous apprendra comment le Barreau de Hull fut mis sur pied, dans des circonstances qui lui sont tout à fait particulières.

Je m'en voudrais de ne pas citer les avocats qui ont bien voulu s'impliquer dans le Comité du centenaire du Barreau de Hull. Sans eux, la présente publication n'aurait pu voir le jour:

*Luc Legault
Francine LeBlanc
Luc Marchildon
Guy Gosselin
Jean J. Laflamme
Francine R. Pharand*

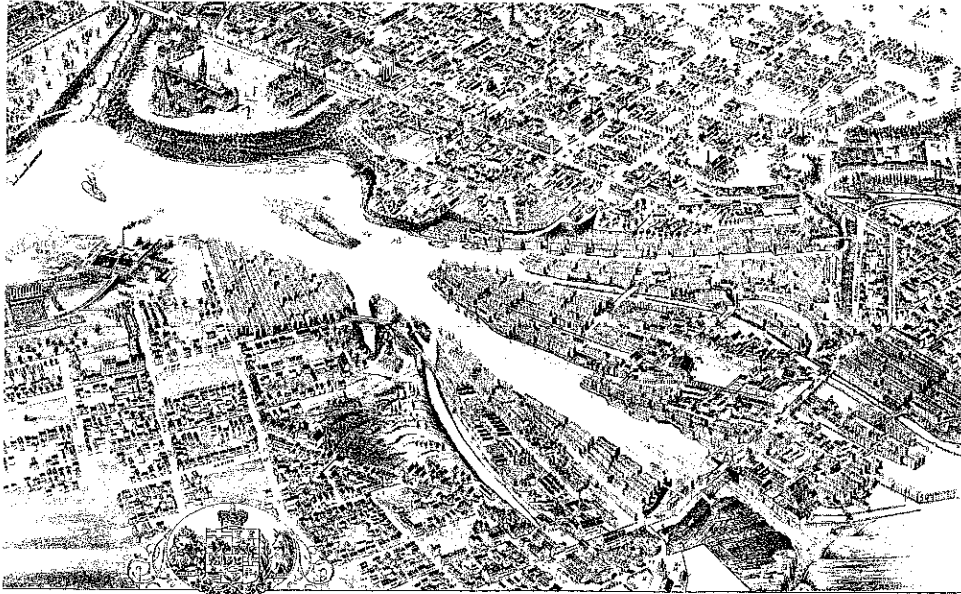
Bonne lecture,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Hamon', with a stylized flourish at the end.

*Me François Hamon
Bâtonnier du Barreau de Hull*

Table des matières

Des origines à la fondation du Barreau	11
1. La situation judiciaire au Québec et en Outaouais.	12
2. La situation du Barreau au Québec et en Outaouais.	23
3. Les événements de 1888 - 1889.	26
Chef-lieu et édifices à Hull	37
Du Grand Feu à la reconstruction	55
Affaires de juges et d'avocats	71
Centralisation et requêtes	91
Ré-installations	113
De l'assistance judiciaire au bâtonnat provincial	141
D'un centenaire à l'autre	157
 Liste des officiers exécutifs de 1889 à 1989	 162
Bibliographie	177
Index	180



BIRD'S EYE VIEW OF THE CITY OF
OTTAWA
PROVINCE CANADA ONTARIO.
1876

Chapitre I

Des origines à la fondation du Barreau (1887-1889)

Le Barreau de Hull a été fondé le 21 mars 1889, dans des circonstances particulières, voire uniques au Québec. Pour bien saisir les conditions qui ont conduit à l'avènement de ce Barreau, il importe de se plonger dans l'environnement juridique de cette fin du XIX^e siècle.

1. La situation judiciaire au Québec et en Outaouais.

Replaçons-nous en l'année 1887, soit peu avant la fondation du Barreau de Hull. La Confédération canadienne a déjà vingt ans. L'Acte de l'Amérique du nord britannique, adopté en 1867, a partagé les compétences entre l'État fédéral et les provinces. Si l'Acte confie aux Provinces le soin d'organiser tous les tribunaux, civils et criminels, il réserve par contre au Parlement fédéral le droit d'établir certains tribunaux fédéraux (Cour d'Appel) ainsi que le droit de nommer les juges des tribunaux supérieurs des provinces¹. Essentiellement, le premier Code de procédure civile, entré en vigueur le 28 juin 1867, apporte peu de changements à la situation, laissant en place les tribunaux existants.

L'Outaouais conserve donc ses acquis, mais ils ne sont pas nombreux, même si les gens de la région n'ont jamais manqué de réclamer pour l'Outaouais sa juste part d'institutions. Il y a bien un tribunal de troisième instance, nommé "Cour de circuit", mais celle-ci ne dépasse jamais Vaudreuil. Afin de conscientiser le gouvernement aux nombreux problèmes que cause cette situation, plusieurs démarches sont entreprises dans les années 1820. La plus importante est menée par

1 Pierre-Georges ROY: **Les juges de la province de Québec**; Québec, Rédempti Paradis Imprimeur de Sa Majesté le Roi, publié par le Service des archives du Gouvernement de la province de Québec, 1933; 588 pages. "L'organisation judiciaire de la province de Québec sous le régime anglais", pages VII à XXI, et plus particulièrement les pages XVIII à XX.

Philemon Wright lui-même, qui se déplace jusqu'à Québec pour aller soutenir ses demandes. Le fondateur de Hull fait preuve d'un bon sens de persuasion et certaines dispositions sont enfin prises pour améliorer le système des Cours de circuit. Très rapidement par contre, ces réformes se révèlent insuffisantes et les gens de l'Outaouais affermissent leurs demandes. On revendique l'établissement de tribunaux en permanence dans la région ainsi qu'un Palais de Justice.

En 1835, le gouvernement nomme trois commissaires: Asa Meach, Charles Symmes et Thomas Brigham, chargés de régler les causes civiles impliquant de petits montants². Du côté gouvernemental, on croit alors régler le cas de l'Outaouais, mais les demandes ne cessent d'affluer en faveur d'une meilleure organisation de la Justice. C'est sans doute pourquoi, en 1841, le gouvernement décide de doter le comté d'Ottawa d'un district judiciaire, qu'on appelle Sydenham. Ce district, qui va connaître un sort bien éphémère, n'en demeure pas moins le premier geste concret que le gouvernement pose en faveur de l'Outaouais. Enfin, on entreprend d'établir les bases d'une organisation judiciaire dans le territoire³.

Dès que la nouvelle est connue, les villages de Wright's Town, (aujourd'hui Hull) et de Symmes Landing (aujourd'hui Aylmer) entrent dans la bataille pour savoir qui des deux accueillera la nouvelle institution. Le choix est délicat, d'autant plus que la présence du village d'en face, Bytown (maintenant Ottawa), brouille un peu les cartes. Comme Bytown est déjà doté d'un appareillage judiciaire complet, cela laisse croire aux autorités qu'il peut aussi desservir sa région frontalière au Bas-Canada, ce qui n'est pas le cas.

2 Luc VILLEMAIRE: **Histoire institutionnelle de l'Outaouais québécois: la naissance d'une région (1791-1830)**; Montréal, Mémoire présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence partielle de la Maîtrise en Sciences politiques, juin 1988; 173 pages.

3 Voir Léo ROSSIGNOL: **Histoire documentaire de Hull 1792-1900**; Université d'Ottawa, thèse de doctorat, juin 1941; 329 pages et une carte. Pages 110 à 116. "W K. Mc Cord est nommé shérif du district et Aimé Lafontaine devient greffier de la Cour d'Aylmer."



L'Hon. William-King McCord.
Source: Pierre-Georges ROY,
op.cit., page 357.

Pour remédier à cette situation ambiguë, le gouvernement décide, en 1840, de nommer un comité d'études dirigé par l'Hon. William King McCord⁴. Le mandat du comité McCord consiste à renseigner le gouvernement sur la situation réelle de la justice en Outaouais et à le conseiller sur le lieu le plus propice à l'établissement d'un Palais de justice. Finalement, après avoir passé quelques temps dans la région, l'Hon. McCord tranche en faveur d'Aylmer et l'application de ses recommandations conduit à l'érection du circuit d'Ottawa, lors des grandes réformes de 1843.

Le 9 décembre 1843, le gouvernement de l'Union sanctionne une loi qui entraîne une grande réorganisation du système judiciaire⁵. La réforme de Me Louis-Hyppolite Lafontaine divise le District de Montréal en onze circuits et crée le circuit d'Ottawa dont le siège est établi dans le village d'Aylmer. La compétence de ces Cours de circuit, dont les juges sont itinérants, atteint dix louis sterling. Les juges qui y siègent cumulent les fonctions de commissaires des banqueroutes, présidents des sessions de la paix et commissaires "ex-officio" aux Cours de commissaires à Québec et Montréal.

4 L'Hon. William-King McCord. Il est né à Dublin, le 14 décembre 1803, de Thomas McCord et de Sarah Solomon. Admis au Barreau au 1829. Magistrat de police de Montréal le 18 mai 1839. Juge de la Cour de circuit de Québec, le 25 avril 1844, promu juge de la Cour supérieure le 25 novembre 1857 dans le district d'Ottawa; décédé à Montréal, le 20 octobre 1858. Source: Ignace-J. DESLAURIERS: *La Cour supérieure du Québec et ses juges 1849 - 1er janvier 1980*; Québec, 1980; 250 pages, page 210.

5 Statut 7 Victoria, chapitres 16, 18 et 19.

Le circuit d'Ottawa permet enfin de juger des causes criminelles sur place, bien que les juges viennent encore de Montréal⁶. On lui désigne un greffier résidant en la personne de Me Aimé Lafontaine. Son premier mandat est de louer, pour la tenue des assises, une maison capable de recevoir décemment les juges qui remontent l'Outaouais deux fois par année⁷.

Cette Cour de circuit, malgré les avantages indéniables qu'elle procure, ne répond cependant pas parfaitement aux besoins de l'Outaouais. En effet, faute de prison sur place, les coupables doivent être transférés à Montréal pour y être incarcérés et ce, aux frais de la justice locale, puisque Québec n'est pas, à cette époque non plus, réputé pour la vitesse de ses remboursements. La justice en Outaouais demeure donc très difficile à gérer. Les accusés doivent attendre longtemps avant d'être jugés, les Cours ne siégeant que deux fois l'an. De plus, les peines ne sont souvent pas purgées, faute de moyens financiers pour assurer le transfert des coupables⁸.

En 1849, il y a donc 150 ans, le gouvernement décide enfin d'ériger le comté d'Ottawa en district judiciaire indépendant, lui attribuant une Cour supérieure et une Cour du banc de la Reine⁹. Une loi prévoit aussi la construction d'un Palais de Justice et d'une prison à Aylmer, qui est donc nommé chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa¹⁰. Les premiers édifices du Palais de Justice et de la prison, sont inaugurés le 21 mai 1852. L'Hon. William King McCord est nommé juge résidant et Me Aimé

6 Voir Diane ALDRED: **Aylmer Québec Its Heritage son patrimoine**; Aylmer, publié par l'Association du patrimoine d'Aylmer, 3ième édition 1989 (c1977); 228 pages, pages 12 et 13.

7 Léo ROSSIGNOL: **op. cit.**; voir le chapitre VIII intitulé "Administration de la justice", pages 290 à 323.

8 Léo ROSSIGNOL: **idem**; page 298.

9 Pierre-Georges ROY: **op.cit.**; page XVII.

10 12 Victoria, chapitre 112.

Lafontaine assume les tâches de greffier du district, protonotaire et greffier de la Cour supérieure.

Malgré cela, la Cour supérieure et la Cour du banc de la Reine restent des cours itinérantes. Les juges de la Cour supérieure viennent dans l'Outaouais les premier février et premier juillet de chaque année, tandis que ceux de la Cour du banc de la Reine siègent dans la région les 10 décembre et 10 juin.

Peu à peu, la situation devient moins précaire. En 1856, on établit à Thurso une Cour de circuit, qu'on nomme Lochaber¹¹. L'année suivante, suite à une nouvelle réorganisation judiciaire¹², on confie, pour la première fois la présidence des Cours supérieures à un seul juge, et on abolit le poste de juge de Circuit, obligeant ainsi les juges de la Cour supérieure à siéger dorénavant à cette instance¹³.



L'Hon. Aimé Lafontaine.
Source: P.-G. ROY, *op.cit.*, p.
286

Le juge McCord, décédé en 1858, est remplacé, le 4 avril 1859, par le greffier, Me Aimé Lafontaine. Il est né aux Trois-Rivières le 7 octobre 1810 et est -semble-t-il- le premier avocat à pratiquer dans la région¹⁴. Me Lafontaine est admis au Barreau le 27 août 1838 et s'établit à Aylmer en 1840 lorsqu'il est nommé greffier de la Cour du district de Sydenham. Il occupe le siège jusqu'à sa retraite, le premier juin 1876, et il s'éteint en 1884.

En 1869, le Palais de Justice d'Aylmer est incendié et reconstruit aussitôt. L'établissement de ce Palais de Justice à Aylmer est, depuis le début, fortement contesté par les habitants de Hull. Cette situation ne

11 STATUT 19 Victoria, chapitre 55 (à vérifier).

12 STATUTS 20 Victoria, chapitre 44.

13 Pierre-Georges ROY: *op. cit.*; page XVIII.

14 Voir Pierre-Georges ROY: *op. cit.*; pages 286 et 287.

plaît pas non plus aux avocats puisque la majorité d'entre eux habitent Hull; ils doivent donc faire le trajet Hull-Aylmer en calèche pour aller plaider leurs causes. Mais ils ont beau se plaindre, leurs demandes se perdent dans les tourbillons de la rivière Outaouais et n'atteignent jamais le fleuve St-Laurent.

Le 23 février 1875 est une date importante pour la région. C'est à ce moment-là que la Cité de Hull acquiert son incorporation et que sa Charte est sanctionnée en Bill privé¹⁵. Première en Outaouais, Hull se voit enfin officiellement reconnue comme le centre névralgique de la région. Et gain de plus pour la Justice, cette municipalité est dotée d'une "Cour du Recorder":

"Elle jugera sommairement les causes de recouvrement d'argent dû à la municipalité et les causes de recouvrement de salaires n'excédant pas \$25. Elle jugera aussi sommairement les personnes vagabondes, débauchées, désœuvrées ou déréglées et autres délinquants. Elle siègera de temps à autre, aussi souvent qu'il sera nécessaire, dans l'Hôtel de ville ou dans telle place que le conseil désignera. Le recorder nommé par la Couronne sera un avocat de la province de Québec, et devra avoir 5 années de profession. Son salaire payable par la cité ne dépassera pas \$800."¹⁶

Il est indéniable qu'une telle nouveauté soulève l'enthousiasme du milieu légal. D'ailleurs, les avocats et notaires de l'époque ne sont-ils pas aussi les dirigeants municipaux? Plusieurs d'entre eux ont été et sont encore officiers, secrétaires-trésoriers ou avocats de la Cité; échevins, maires, voire même députés.

Aussitôt que cette nouvelle Cour est établie, le Conseil de la Cité de Hull s'empresse d'en nommer le greffier, Me Joseph O. Laferrière, très rapidement remplacé par Me T. St-Julien, avocat de la Cité. Les premiers huissiers sont François Gauvreau, Damasse Desjardins et Joseph Jodoin¹⁷. Me J.A. Champagne est nommé Recorder en 1877, et conserve ce poste durant plusieurs années. Cette nomination

15 STATUTS DU QUÉBEC, 38 Victoria, chapitre 79.

16 Idem, article 79. Également cité par Léo ROSSIGNOL: *op. cit.*; page 305.

17 Procès-verbaux de la Cité de Hull, premier volume, page 4.



Me Timoléon
Saint-Julien.

Source: E.E.

CINQ-MARS; Hull,
son origine, ses
progrès, son
avenir; Bérubé
Frères, 1908.

apporte d'autres changements. Me T. St-Julien est nommé Recorder assistant et Me J.O. Laferrière reprend son poste de greffier¹⁸.

Le Conseil de la Cité de Hull, sans doute poussé par l'élan d'une pareille réorganisation, ne tarde pas à relancer un vieux débat concernant l'établissement du chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa. On entreprend d'en redemander le transfert à Hull. Conscient que ce transfert ne peut se réaliser sans la présence des

équipements adéquats au bon exercice de la Justice, le Conseil décide de prendre de l'avance en cette matière. Le 30 août 1875, la Cité forme un comité chargé de prendre le pouls auprès de certains grands propriétaires fonciers susceptibles de détenir des terrains propices à la construction du Palais de Justice tant espéré. Après quelques consultations, on commence à négocier le transfert de propriété de certains des terrains choisis. L'un d'eux est même désigné comme "la réserve du Palais de Justice"¹⁹.

C'est le 11 février 1879 que l'échevin Charles E. Graham, appuyé par Me Alfred Rochon, échevin depuis deux ans, dépose la résolution suivante:

"Que dans l'opinion de ce Conseil, la Cité de Hull devrait être choisie pour être le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa, à cause de sa position centrale et de ses facilités de communication par chemin de fer, par bateaux et par ses chemins à travers toutes les parties du district, et que Son Honneur le Maire, et les échevins Eddy, Graham, Rochon et d'Orsonnens soient et sont par la présente nommés à un comité à l'effet d'ébaucher un mémorial adressé au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le priant de transférer le chef-lieu de Aylmer à Hull, et de conférer avec les conseils de

18 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, volume 1, les pages 185, 290 et 308. Cité également par Léo ROSSIGNOL: *op. cit.*; page 306.

19 Procès-verbaux du Conseil de Cité de Hull, volume 1, séance du 30 août 1875, item 9, page 42.

comté des Comtés d'Ottawa et de Pontiac et les différents conseils municipaux locaux du district et les contribuables en général concernant l'opportunité de tel changement."²⁰

Cette résolution qui est adoptée dix ans avant la fondation du Barreau du district d'Ottawa, provoque incontestablement une explosion d'enthousiasme parmi les avocats de la Cité de Hull.

Comme pour marquer la nouvelle importance de la Cité dans l'organisation de la Justice, dès 1877, la Cour de magistrat de district et la Cour de magistrat de comté siègent à son Hôtel de ville. Malgré cela, le Conseil de la Cité formule, le 28 août 1879, la résolution suivante:

"Que ce Conseil désire et demande l'établissement d'une Cour de Circuit dans la Cité de Hull, et autorise le secrétaire-trésorier à informer le gouvernement du Québec que la Corporation de la dite cité est prête à fournir et fournira à demande un local convenable, un banc convenable pour le juge, des pupitres pour les avocats et une bonne voûte de sûreté pour l'établissement de la dite Cour."²¹

La demande est enfin entendue à Québec puisque le 20 octobre de la même année, la Gazette Officielle de la province de Québec publie une proclamation qui abolit la Cour de magistrat de district²² et décrète l'établissement et le maintien d'une Cour de Circuit en la Cité de Hull, district d'Ottawa, "la première des dites sessions devant être tenue et avoir lieu (...) le dix-septième jour de décembre"²³,

20 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 11 février 1879, item 3; volume 2, page 73.

21 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 28 août 1879, item 4; volume 2, page 101.

22 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 9 décembre 1879, item 4; volume 2, page 115.

23 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 2 février 1880, item 4; volume 2, page 122.

1879. Aussitôt, le Conseil de la Cité s'empresse de mandater les échevins Rochon et Marston pour veiller à faciliter l'installation de cette Cour de Circuit²⁴. Cependant, la machine gouvernementale prend son temps pour mettre en pratique les ordres prescrits, et malgré les réalisations de la Cité²⁵ ainsi que son insistance auprès du Gouvernement²⁶, au tout début de février 1880 rien de concret n'a encore été mis sur pied.

La Cité de Hull se retrouve donc avec une Cour en moins depuis octobre 1879. Etant donné que cette situation occasionne "un défaut de justice", le Conseil, qui a dépensé "un fort montant d'argent pour pourvoir aux arrangements nécessaires pour la tenue des sessions de la dite Cour de Circuit, mais sans s'assurer l'établissement légal d'icelle", adopte le 2 février 1880 la résolution suivante:

"Qu'il soit maintenant résolu que ce conseil proteste humblement contre le non-accomplissement des termes contenus dans la proclamation ci-dessus mentionnée, et qu'il attire respectueusement l'attention du gouvernement du jour sur les pertes et les dommages considérables éprouvés chaque jour par un très grand nombre de justiciables dans la dite Cité de Hull et des environs par ce défaut;

"Et il est de plus résolu qu'un comité (...) soit formé avec prière de se rendre en la Cité de Québec, ou autre endroit qui lui sera indiqué pour obtenir une entrevue avec l'honorable L.O. Loranger, procureur-général de cette Province, afin d'insister auprès de lui sur l'établissement immédiat d'une Cour de Circuit, en la dite Cité de Hull." ²⁷

La Cité de Hull finit bien par obtenir son dû, mais cette brève frousse a contribué à mousser davantage l'ardeur de tous ceux qui sont préoccupés par la question judiciaire.

24 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 3 novembre 1879, premier item; volume 2, pages 108 et 109.

25 Consultez les Procès-verbaux du Conseil de Cité de Hull, séance du 23 décembre 1879, item 4; volume 2, pages 117 et 118.

26 Voir les Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 9 décembre 1879, item 4; volume 2, pages 115 et 116.

27 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 2 février 1880, item 4; volume 2, page 123.

Au printemps 1886, soit plus de onze ans après avoir réclamé avec force le transfert du chef-lieu du district de Aylmer à Hull, la Cité de Hull récidive, avec cette résolution présentée le 5 avril par les échevins Leduc et Landry:

"Que vu l'importance et l'urgence d'opérer le transfert de la prison et du Palais de justice d'Aylmer en la Cité de Hull qui est aujourd'hui le centre des affaires du Comté d'Ottawa;

"Que vu qu'un bill à cet effet doit être présenté à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session;

"Qu'en conséquence, et afin d'accélérer la réalisation du projet, cette corporation offre au gouvernement de la province de Québec, de construire à ses propres frais, dans la dite Cité de Hull et le dit Palais de justice et la dite prison, et de donner aussi gratis le terrain nécessaire à cet effet. Cette corporation s'obligeant par la présente résolution de terminer les dites constructions, à la satisfaction, et sous la surveillance du gouvernement, dans les deux ans qui suivront la passation du bill en question."²⁸

Pour prouver sa bonne foi et donner du poids à cette résolution, le Conseil accorde le 20 avril 1886 une somme de quatre-vingt "piastres", "pour effectuer les procédés préliminaires devenus nécessaires pour le transfert de la Cour et de la prison à Hull"²⁹. Le 29 du même mois, on confie au maire Alfred Rochon la tâche de demander officiellement au Procureur général de l'époque, "de vouloir bien présenter à l'Assemblée législative, actuellement en session, un acte pour changer le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa". Par la même occasion, on le délègue avec deux échevins pour se rendre à Québec "afin de soutenir devant les Comités

28 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 5 avril 1886, item 9; volume de 1886 à 1889, pages 3 et 4.

29 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 20 avril 1886, item 6; volume de 1886 à 1889, page 9.

de la Chambre Législative, le bill tendant à changer le chef-lieu judiciaire du district d'Ottawa".³⁰

Le 20 mai suivant, le Conseil de la Cité de Hull s'entend de nouveau sur une déclaration à transmettre à la députation provinciale, visant en quelque sorte à négocier le transfert du chef-lieu du district judiciaire en échange de la construction, aux frais de la Cité, du Palais de Justice et de la prison.³¹

Finalement, toutes ces démarches connaîtront un certain succès. En toute fin de session, le 18 juin 1886, l'Assemblée législative est saisie de la question: huit résolutions font l'objet de délibérations.³² Sous la force du Gouvernement conservateur de M. Ross, ce débat et ces résolutions conduisent à la sanction, le 21 juin 1886, de l'Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa³³. Toutefois cet Acte n'accorde pas instantanément le transfert du chef-lieu de Aylmer à Hull. Il établit plutôt un ensemble de conditions à remplir de part et d'autre afin d'atteindre l'objectif recherché. En voici les principales:

1. la Cité de Hull doit se pourvoir d'un aqueduc capable de la protéger contre les incendies;
2. la corporation doit choisir un site jugé convenable par le gouvernement de la province pour le Palais de Justice et la prison;
3. la construction de ces susdits édifices doit être assumée par la Cité de Hull;
4. les travaux de construction doivent être faits sous la direction du commissaire de l'agriculture et des travaux publics, "conformément aux plans, devis et estimation, qui auront été fournis par le dit commissaire, et approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil".

30 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 29 avril 1886, items 6 et 7; volume de 1886 à 1889, page 14.

31 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 20 mai 1886, item 7; volume de 1886 à 1889, pages 23 et 24. Cette requête est intégralement reproduite en Annexe 1 au présent Rapport.

32 **Débats de la Législature de la Province de Québec**; cinquième session du cinquième parlement de la province de Québec, ouverte le 8 avril et close le 21 juin 1886, publiés sous les auspices de la Législature de la province de Québec par Alphonse Desjardins, huitième année - 8 ième volume; Québec, de l'Imprimerie de L. J. Demers & Frère (Éditeurs-propriétaires du "Canadien"), 1986; Séance du vendredi 18 juin 1886, pages 1618 à 1623 au volume.

33 Statuts du Québec, 1886, 49-50 Victoria, chapitre VI, pages 22 à 24 au volume.

Une fois ces conditions réalisées, le Gouvernement ordonnera le transfert du chef-lieu de Aylmer à Hull. Mais, comme nous le verrons plus loin, ces engagements ne trouvent leur véritable aboutissement que plus de dix ans plus tard, en 1897.

Voilà donc le portrait de la situation de l'organisation judiciaire en Outaouais en 1887. Grâce à tous ces développements et malgré les nombreux retards dans les aménagements promis, une grande effervescence secoue la Cité de Hull. Tous les espoirs sont permis, autant pour les simples citoyens que pour les professionnels qui viennent s'établir dans une municipalité toute neuve. Les avocats ne restent pas insensibles à ce bouillonnement local et comprennent eux aussi l'intérêt de l'organisation et du regroupement des forces pour une plus grande efficacité collective.

2. La situation du Barreau au Québec et en Outaouais.

En 1887, l'Acte pour l'incorporation du Barreau du Bas-Canada a 38 ans³⁴. Depuis sa sanction, il a subi des transformations en 1861 et en 1866. En 1881, l'on change son nom pour "Acte concernant le Barreau de la Province de Québec"³⁵. Enfin, en 1886, une nouvelle loi vient abroger la précédente³⁶.

Essentiellement, cette Loi de 1886 traite des thèmes suivants:

1. Dispositions générales
2. Du Conseil Général
3. Des sections et conseils de section
4. Des associations de bibliothèque
5. De la contribution des membres du Barreau
6. De l'admission à l'étude ou à l'exercice de la profession

34 Statuts provinciaux du Canada 1849, 12 Victoria, chapitre 46.

35 Statuts du Québec 1881, 44-45 Victoria, chapitre 27.

36 Statuts du Québec 1886, 49-50 Victoria, chapitre 34.

7. De l'incapacité des avocats
8. Du Tableau des avocats
9. Des plaintes contre les membres du Barreau
10. Des formules

Le Barreau du Québec devient donc une corporation ayant sa propre personnalité juridique. Il se voue à la défense de ses membres et à la préservation de l'exclusivité de son champ d'action. En effet, le Gouvernement consent à accorder uniquement aux avocats admis au Barreau le droit de pratiquer la profession devant un tribunal de la province. Le Barreau détient donc le pouvoir et la responsabilité de déterminer qui est apte à être avocat.

En 1886, celui qui désire exercer la profession d'avocat doit être "sujet britannique", avoir 21 ans, "avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires de bureau, sous brevet passé devant notaire, comme clerc ou étudiant chez un avocat pratiquant, pendant au moins cinq années consécutives et entières à compter de l'enregistrement du certificat d'admission à l'étude"³⁷. Quant à l'étudiant qui suit "un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins", et qui en reçoit un diplôme, il peut être admis à la pratique après seulement quatre ans de cléricature. Le Conseil général du Barreau détermine les programmes, les matières à étudier et le nombre de leçons à suivre sur chaque matière. Les universités et collèges intéressés à décerner des cours de droit doivent d'abord obtenir son autorisation.

Une fois ces conditions remplies, l'aspirant avocat doit se présenter à des examens régis par le Barreau. S'il les réussit, le Barreau lui accorde un certificat d'admission. Il prête ensuite le serment "de bien et fidèlement remplir ses devoirs professionnels"³⁸, et doit payer les honoraires annuels requis (il en coûte dix dollars à l'époque). Ce diplôme confère à son détenteur le droit de pratiquer comme avocat devant tous les tribunaux de la province. Le nouvel avocat est ensuite inscrit au Tableau de l'Ordre (il s'agissait alors, comme aujourd'hui d'ailleurs, de la liste officielle de tous les avocats ayant droit de pratiquer au Québec).

37 Des professions libérales. Du Barreau de la province de Québec. **Statuts refondus du Québec 1888**, Titre X, chapitre 1; articles 3504 à 3600, volume 2, pages 123 à 155. Article 3552, pages 135 et 136.

38 Idem, article 3557, page 137.

Une fois intégré au Barreau, l'avocat de 1887 est d'abord inscrit à sa section locale. En effet, le Barreau de la province de Québec comporte des sections locales ou régionales correspondant à peu près aux districts judiciaires de la province: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-François, Arthabaska et Bedford. Chacune a son Assemblée réunissant les avocats locaux, ainsi qu'un Conseil composé d'un bâtonnier, d'un syndic, d'un trésorier, d'un secrétaire et de conseillers. Le bâtonnier détient un rôle prépondérant, tant par une préséance consacrée sur tous les autres membres de la section que par son vote aux assemblées³⁹. Le Conseil de section détient aussi certains pouvoirs, notamment ceux de censurer ou réprimander un de ses membres, ainsi que celui de déléguer des représentants à l'instance provinciale, le Conseil général du Barreau.

Ce Conseil détient en fait les plus grands pouvoirs. Il réglemente l'ensemble de la discipline ainsi que tous les membres du Barreau. Il est composé d'un Bâtonnier général, choisi annuellement, des bâtonniers de toutes les sections de district, d'un délégué supplémentaire pour chacune des sections de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Saint-François, et enfin d'un secrétaire-trésorier du Conseil général. Les examens pour l'admission à l'étude ou à l'exercice de la profession sont aussi sous le contrôle du Conseil général.

Enfin, la Loi de 1886 prévoit aussi une structure d'associations de bibliothèques. Il s'agit en fait d'une forme subalterne de section locale. Lorsque le nombre d'avocats ne permet pas l'établissement d'une section locale, ces derniers peuvent se constituer en association afin d'établir et de maintenir une bibliothèque légale. Cette association est dotée d'un comité de direction ainsi que d'une organisation qui ressemble étrangement à un Conseil de section du Barreau. Mais l'association de bibliothèque n'a pas droit de séance au Conseil général du Barreau et elle se trouve pour ainsi dire sous la tutelle régulière de la section locale à laquelle

39 Statut du Québec, 49-50 Victoria, chapitre 34, article 20.

elle est rattachée, et même sous le joug discrétionnaire du Conseil général du Barreau provincial⁴⁰. Pour les avocats intéressés à contribuer à l'orientation de la discipline et de la profession à travers une section locale, l'association de bibliothèque présente donc peu d'intérêt.

Les sources ne permettent pas de présumer que les avocats du district judiciaire d'Ottawa se soient constitués en Association de bibliothèque⁴¹. Mais chose certaine, ils sont intéressés à se regrouper et à s'organiser en entité distincte apte à les représenter au sein de l'ensemble provincial.

Il existe donc un district judiciaire en Outaouais en 1887, mais il n'y a pas de Barreau de section. Les avocats qui résident dans la région sont inscrits, par défaut, au Tableau de l'Ordre du Barreau du district judiciaire de Montréal.

3. Les événements de 1888 - 1889.

Cette dépendance vis-à-vis de Montréal ne plaît pas aux avocats de l'Outaouais. Tout semble donc préparer la voie à la fondation du Barreau du district d'Ottawa. Un groupe particulier d'avocats du district décide d'agir pour remédier à cette situation. Ils se concertent au début de l'année 1888 pour organiser la fondation du Barreau de leur section.

40 Statuts du Québec, 49-50 Victoria, chapitre 34, article 34.

41 On peut tirer cette conclusion de cet extrait d'une requête produite, en date du 3 janvier 1889, par le Conseil général du Barreau de la province de Québec, adressée à l'Assemblée Législative de la province de Québec et reçue par cette dernière le premier février suivant: "si le Barreau d'Ottawa veut se constituer une bibliothèque pour lui-même, la loi actuelle lui donne toutes les facilités de le faire en se constituant en association de bibliothèque". in *Débats de la Législature de la Province de Québec*; (...) onzième année, onzième volume, 1889; page 761.

Dans un premier temps, ces avocats activistes examinent la procédure établie par la Loi. Ils consultent l'Acte concernant le Barreau de la Province de Québec⁴², en vigueur depuis le premier août 1881, et trouvent l'article 98:

"Lorsque les membres du Barreau dûment qualifiés et pratiquant dans un circuit nouveau, dépasseront le nombre de quinze, il leur sera loisible de se constituer en section du Barreau dans et pour tel district, et cette corporation sera créée comme suit: une requête sera signée par au moins quinze des membres du Barreau de ce district et transmise au lieutenant-gouverneur en conseil qui émanera une proclamation constituant telle corporation." ⁴³

Les avocats de l'Outaouais s'engagent donc dans cette procédure. Ils font parvenir au Procureur général de la Province, l'Honorable Arthur Turcotte, une requête signée par dix-sept membres du "Barreau du district d'Ottawa", "demandant l'émission d'une proclamation pour les constituer en section séparée du Barreau provincial sous le nom de «Le Barreau d'Ottawa»"⁴⁴. Le 27 septembre 1888, le Procureur général transmet la requête et la recommande à un comité du Conseil exécutif. Le 2 octobre suivant, ce comité recommande à son tour

42 Statuts du Québec 1881, 44-45 Victoria, chapitre 27.

43 Idem, article 98, page 88.

44 Archives nationales du Québec, Québec, Justice, Fonds E-17, pièce 793.

l'approbation de la requête au Lieutenant-Gouverneur⁴⁵, et c'est le 5 octobre 1888 qu'est finalement signée la Proclamation constituant "les MEMBRES DU BARREAU DU DISTRICT D'OTTAWA en section du Barreau séparée sous le nom de «LE BARREAU D'OTTAWA»; laquelle Proclamation est publiée dans la Gazette officielle de Québec, dans son édition du samedi 20 octobre 1888.⁴⁶ Selon la loi⁴⁷, c'est à cette date qu'est proclamée la constitution du Barreau d'Ottawa.

Les pères fondateurs du Barreau de Hull prennent la formation de leur section pour acquise et débute les activités internes au cours de l'automne 1888, puisque tout semble indiquer que le Barreau de Hull est fondé de façon certaine et sans heurt. La procédure est authentifiée de façon formelle⁴⁸. Si le Grand Feu du 26 avril 1900 n'avait pas détruit tout le patrimoine archivistique de Hull, les premiers procès-verbaux du Barreau du district d'Ottawa auraient bien pu remonter à l'année 1888.

Cependant, la situation se corse peu de temps après. L'histoire ne dit pas qui se charge de cette mission, mais on rappelle aux instigateurs de ce nouveau Barreau que la Loi à laquelle ils se sont référés, sanctionnée le 30 juin 1881 et en vigueur le premier août 1881, a été remplacée le 21 juin 1886 par une nouvelle loi, entrant en vigueur le premier septembre 1886: l'Acte concernant le Barreau de la

45 Province de Québec, Département du Conseil exécutif, "Rap. Com. Con. Ex. 28 sept. Approuvé 2 oct.", pièce 616.

46 GAZETTE OFFICIELLE DE QUÉBEC: édition du 20 octobre 1888, volume XX, numéro 42, pages 1903 et 1904 au volume.

47 Statuts du Québec, 1881, 44-45 Victoria, chapitre 27, article 98, page 88 au volume.

48 Un subtil extrait des **Débats de la Législature de la Province de Québec**, onzième volume année 1889, permet cette conclusion: "(...) le Gouvernement n'a agi qu'après avoir reçu la requête du Barreau d'Ottawa (...)" L'Honorable Turcotte, qui prononce cet argument le 29 janvier 1889, laisse présumer que le Barreau d'Ottawa est pris pour acquis sur le parquet de l'Assemblée législative à Québec, puisque ce "Barreau d'Ottawa" est cité comme une entité. Incidemment, au cours du débat dont il est question à cette date, il est fait allusion d'une lettre portant sur la Cour de circuit à Chapeau, dans le comté de Pontiac, en date du 30 juin 1888. Elle est conjointement signée par un groupe d'avocats pratiquant dans le district d'Ottawa, Messieurs "Allen B. C. L., Thomas Foran, W. R. Kenney, A. Rochon, M. P. P.; D. R. Barry, T. J. O. Grondin, J. A. Beaudry, J. E. Bauset, L. N. Champagne, J. M. McDougall, Henry Aylen et Asa Gordon" et envoyée au gouvernement du Québec. Ces derniers sont vraisemblablement les fondateurs du Barreau de Hull. (Voir les pages 636 à 638 du volume).

province de Québec (49-50 Victoria, chapitre 34). Dans son préambule, on peut y lire ce qui suit:

"ATTENDU que le conseil général du Barreau de la province de Québec a demandé par sa pétition, que la loi concernant le Barreau de la province de Québec soit modifiée, et qu'il convient d'accéder à sa demande (...)".

Cette nouvelle loi ne permet plus aux intervenants locaux de décider eux-mêmes de leur constitution en section locale. C'est maintenant la Corporation générale du Barreau qui détient le pouvoir de réglementer l'organisation de nouvelles sections "dans tout district où il se trouve au moins trente avocats inscrits au tableau"⁴⁹. En vertu de cet acte de 1886, la requête des avocats du district d'Ottawa, faite à partir de dispositions prévues à la Loi de 1881, tout comme la Proclamation qui en découle, sont donc nulles et non avenues.

S'agit-il d'un impair ou d'une stratégie de la part des avocats du district? Il est au moins clair que devant ce revers de situation, le "comité" du Barreau du district d'Ottawa ne rend pas les armes: une nouvelle stratégie est mise en oeuvre. Sachant très bien qu'ils ne rencontrent pas la norme des trente avocats, et sentant aussi les réticences du Conseil général du Barreau de la province de Québec face à la formation de cette nouvelle section, les avocats de Hull décident de ne pas lui adresser de demande officielle⁵⁰. C'est Thomas Foran qui a la simple idée de faire adopter une Loi se résumant à modifier la Loi actuellement en vigueur, pour y inclure aux endroits requis le mot "Ottawa"⁵¹. Pour ce faire, quoi de mieux que d'utiliser à bon escient le député du comté d'Ottawa, avocat actif dans ce mouvement, Me Alfred Rochon:

Alfred Rochon

Né à Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne, le 1er février 1847, fils d'Elie Rochon, cultivateur et commerçant, et de Sophie Ouimet. A

49 Statuts du Québec, 49-50 Victoria, chapitre 34, article 7. alinéas 1 et 8.

50 Tel qu'en fait foi une déclaration émanant du Conseil général, inscrite aux **Débats de la Législature de la Province de Québec** en date du premier février 1889; *op. cit.*, page 760 au volume.

51 Tel que rapporté selon le témoignage de maître Philipp Foran, fils de Thomas Foran, entendu le 16 octobre 1989 par MédiaRecherche.



*L'Hon. Alfred Rochon. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON
7HP-86.*

épousé à Montréal, dans la paroisse Sainte-Geneviève, le 9 avril 1872, Marie Anne Corine Gaucher, fille de Guillaume Gamelin Gaucher, marchand, et de Catherine Charlotte Berthelotte. Fit ses études au collège de Sainte-Thérèse, puis étudia le droit à Montréal.

Admis au Barreau de la province de Québec le 12 juillet 1869. Créé conseil en loi de la reine le 22 juin 1899. Exerça d'abord sa profession à Montréal, puis s'établit à Hull en 1876.

Bâtonnier du Barreau de Hull. Conseiller juridique de la ville de Hull. Échevin de Hull de 1877 à 1882, de 1885 à 1889 et de 1905 à 1909. Maire de cette ville de 1886 à 1889. Candidat libéral défait dans la circonscription d'Ottawa aux élections provinciales de 1886. Elu député libéral à l'Assemblée législative dans la même circonscription à l'élection partielle du 14 septembre 1887. Réélu en 1890. Défait en 1892.

Nommé juge à la Cour supérieure du district d'Ottawa le 25 juin 1901.

Décédé à Hull, le 17 novembre 1909, à l'âge de 62 ans et 9 mois. Inhumé dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce-de-Hull le 20 novembre 1909. Gendre de Guillaume Gamelin Gaucher, député du comté de Jacques-Cartier à la Chambre d'Assemblée de la province du Canada de 1864 à 1867 et député conservateur de Jacques-Cartier à la Chambre des Communes de 1867 à 1872..⁵²

Après les fêtes de Noël, Me Alfred Rochon repart donc pour Québec, où les activités de l'Assemblée législative reprennent le 9 janvier 1889. Me Rochon, libéral

52 **Répertoire des parlementaires québécois 1967-1978**; Québec, Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique, 1980; 796 pages, page 501. Source de l'illustration: A.N.Q.-H., fonds ICON 7HP 86.

sous le Cabinet Mercier (libéral), s'organise de toute évidence pour faire passer discrètement et sans débat le projet de loi en question⁵³, pendant la séance du 17 janvier 1889.

Alerté par cette manoeuvre, le Conseil général réagit vigoureusement: il adopte le 30 janvier 1889 une résolution votée à l'unanimité pour "s'opposer au bill présenté par Me Rochon afin de constituer le Barreau du district d'Ottawa en section (...)"⁵⁴. On prépare à cet effet une requête qui sera présentée au Parlement de Québec. Celle-ci est entendue lors de la séance du premier février 1889. Elle traite de plusieurs sujets, pas seulement du cas du Barreau d'Ottawa. Cependant, sa plainte sur cette question est sans équivoque:

"D'après la loi du Barreau de 1886, il existe six sections dans la Province, dont chacune a ses représentants au Conseil général et dans le Bureau provincial des examinateurs; il est également pourvu que le Conseil général pourra établir des sections nouvelles dans les districts où il y aura au moins trente avocats résidants. L'établissement d'une section donne droit au district d'être représenté au Conseil général et dans le Bureau des examinateurs. Chacune des sections actuelles a trois représentants dans le Bureau des examinateurs et un ou deux représentants au Conseil général. Le Barreau d'Ottawa n'a pas, d'après le tableau, le nombre de membres requis pour être constitué en section nouvelle; de plus il ne s'est jamais adressé au Conseil général à cette fin. Le Conseil proteste contre l'intervention de la Législature pour créer des sections nouvelles en dehors de la Loi générale; si le Barreau d'Ottawa veut se constituer une bibliothèque pour lui-même, la loi actuelle lui donne toutes les facilités de le faire en se constituant en association de bibliothèque. La multiplicité des sections n'est pas désirable dans l'intérêt général et vos pétitionnaires soumettent respectueusement que cette loi d'exception constituerait un précédent dangereux qui aurait pour effet de bouleverser l'organisation du Barreau sans aucune utilité apparente."⁵⁵

53 **Débats de la Législature** (...), volume 11, page 238.

54 Bibliothèque du Barreau du Québec, Registre des délibérations du Conseil général du Barreau du Bas-Canada (sous l'opération du chap. 27, 29 & 30 Victoria), volume 1, du 5 octobre 1866 au 18 décembre 1895, pages 305 et 306.

55 **Débats de la Législature** (...), séance du premier février 1889, pages 760 et 761.

Malgré cette intervention du Barreau de la province de Québec, le projet de loi concernant le Barreau d'Ottawa est adopté dès sa première délibération. Elle a été sanctionnée à la fin de la session, le 21 mars 1889, par le Lieutenant-Gouverneur. A notre connaissance, aucune autre loi de la sorte n'a été passée dans l'histoire du Québec. La région de l'Outaouais ne fait jamais rien comme les autres dans le domaine des institutions!

Essentiellement, par cette loi (Statuts du Québec 1889, 52 Victoria, chapitre 37), on a inséré le mot "Ottawa" à certains articles des Statuts refondus du 12 juillet 1888 (selon 51-52 Victoria, chapitre 2). La date de sanction de cette loi, soit le 21 mars 1889, constitue, par conséquent, la date anniversaire du Barreau du district judiciaire d'Ottawa.

Dès que cette nouvelle est connue dans la Cité de Hull, on s'empresse de saluer la création définitive du Barreau d'Ottawa:



*Me J.R. Flemming, premier
bâtonnier du Barreau d'Ottawa.
Source: A.N.Q.-H., fonds
ICON 7HP-86.*

"Désormais, le Barreau du District d'Ottawa formera une section indépendante. Profitant du terme de la Cour de circuit ouvert mercredi dernier, les avocats réunis à Hull ont proclamé leur autonomie et ont élu les officiers suivants: Bâtonnier, J.R. Flemming; Syndic, A. Rochon M.P.P.; Trésorier, J. R. Kenny; Secrétaire, J. M. McDougall. Membres du comité, M. M. McLeod, Talbot et Foran. Nous félicitons les membres du Barreau et souhaitons à leur «section indépendante» toute la prospérité désirable."⁵⁶

Le 25 mai 1889, le Barreau de la Province de Québec publie le Tableau annuel de l'Ordre, où figurent pour la première fois, sous le titre "Section du district d'Ottawa, année 1889-1890", 23 membres fondateurs:

ALLEN IRVINE
AYLEN JOHN

Fort Coulonge
Aylmer

1862 Juin
1882 Septembre

56 *Le Spectateur*; le 4 mai 1889, volume 1 numéro 1, page 3.

AYLEN HENRY	do	1881 Avril
BARRY D.R.	Portage du Fort	1875 Janvier
BELCOURT A.N.L.	Ottawa	1882 Août
BEAUSER J.E.	Hull	1884 Juillet
CHAMPAGNE J.A.	Hull	1872 Juillet
CHAMPAGNE L.N.	do	1882 Juillet
FLEMING J.R.	Ottawa	1847 Mars
FORAN T.G.	Aylmer	1871 Février
GORDON A.	Aylmer	1867 Juin
GRONDIN T.I.O.	do	1874 Janvier
KENNEY W.R.	Aylmer	1865 Juin
MACKAY AUG. S.	Papineauville	1881 Juillet
McMAHON A.	Hull	1865 Août
MAJOR DAVID	Montebello	1875 Juillet
MAJOR C.B.	Hull	1877 Janvier
McDOUGALL J.M.	Hull	1879 Janvier
McLEOD MALCOLM	Ottawa	1845 Décembre
ROCHE THOMAS	Hull	1865 Septembre
ROCHON A.	do	1869 Juillet
RONEY C.P.	Portage du Fort	1879 Janvier
TALBOT A.X.	Hull	1862 Septembre ⁵⁷

La fondation du Barreau d'Ottawa, bien que chaleureusement accueillie dans son milieu, reste pour un court moment un peu difficile à avaler pour le Barreau provincial. N'oublions pas que la création de cette instance locale lui a été, en quelque sorte, imposée d'en haut. Plusieurs indices de réticences peuvent être perçus. On ne va pas, par exemple, faciliter la tâche aux représentants de l'Outaouais qui doivent participer aux séances du Conseil général du Barreau provincial. Lors de la réunion du 8 juin 1889, on oublie d'inviter les représentants d'Ottawa. Le 3 août 1889, on adresse enfin au Bâtonnier d'Ottawa, Me J.R. Flemming, une invitation pour assister au Conseil général, qui doit avoir lieu le 15 août 1889 à Québec⁵⁸. Compte tenu du délai de la poste à cette époque (qui ne doit sûrement pas être meilleur qu'aujourd'hui) et de la distance à parcourir entre Ottawa et Québec, on peut facilement s'imaginer pourquoi il n'est pas possible aux

57 Barreau du Québec, *Tableau général du Barreau de la Province de Québec*, 1867-1868 à 1897-1898.

58 Barreau de la province de Québec, *Livre de lettres S. Pagnuelo et W. C. Languedoc secrétaire-trésorier*, depuis le 16 juin 1889 jusqu'au 3 juin 1890.

représentants du Barreau d'Ottawa de se présenter à ce Conseil général, tel qu'en font foi les procès-verbaux.

À l'ajournement de ce Conseil général du mois d'août pour le 21 septembre suivant, on retransmet l'invitation au Barreau d'Ottawa⁵⁹. Le délai est cette fois nettement suffisant, mais personne du Barreau d'Ottawa ne se présente à Montréal. Il est indéniable que de part et d'autre, la réconciliation reste à entreprendre. Une correspondance régulière s'établit toutefois entre les deux instances. La Loi consacrant dorénavant le Barreau d'Ottawa, il faut bien s'enquérir de l'identité des exécutifs et des examinateurs⁶⁰. Mais reste qu'encore une fois, le 2 juin 1890, on informe Me J.R. Flemming que le Conseil général se tiendra à Québec le 6 juin, lui laissant ainsi quatre jours pour se retourner⁶¹. De toute évidence, l'instance provinciale n'a pas encore pensé ses plaies.

Le Barreau du district d'Ottawa participe pour la première fois à une assemblée du Conseil général du Barreau le 14 février 1891, à Montréal. Me J.R. Flemming, Bâtonnier, le représente. Nous savons peu de choses sur ce premier bâtonnier d'Ottawa, si ce n'est que son admission au Barreau date de 1847 et qu'il est décédé au cours de son mandat en 1893. Aussitôt après son décès, sa succession est assumée par Me Alfred Rochon. D'ailleurs, sans vouloir dénigrer les qualités de Me Flemming, il est fort probable que n'eut été de sa charge de député, Me Alfred Rochon aurait été le premier bâtonnier du district d'Ottawa.

Fort heureusement, le travail des années réussit à rapprocher progressivement les "indépendantistes" de l'Outaouais et le Barreau de la province de Québec. À partir de 1895, le Barreau d'Ottawa est presque toujours représenté au Conseil général du Barreau, d'abord par Me Alfred Rochon, ensuite par Me L.N. Champagne en 1896, et par Me A.X. Talbot à partir de 1899⁶².

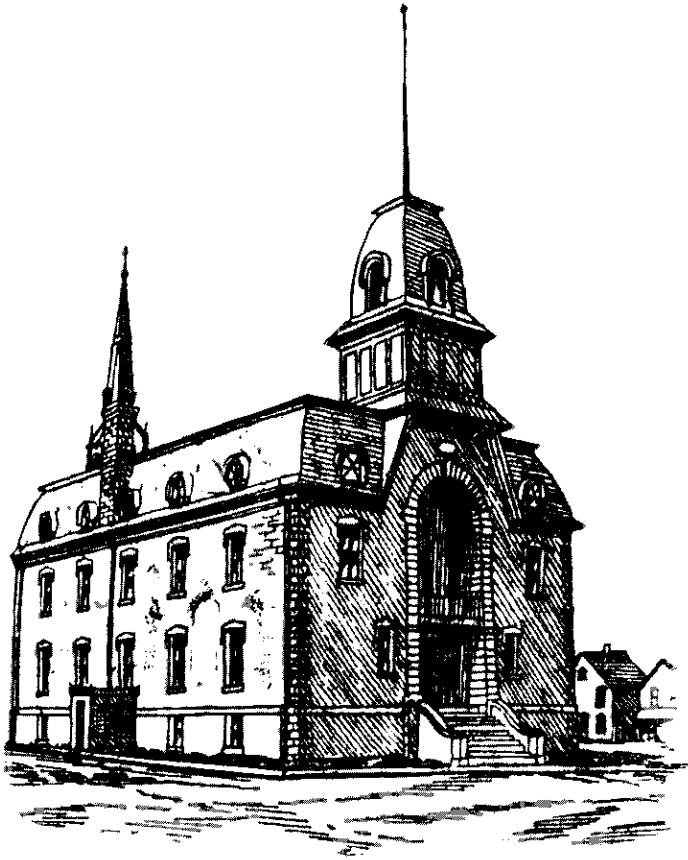
59 Idem. "You are particularly requested to attend", mentionne la lettre en date du 17 août 1889.

60 Idem. En font foi des correspondances tenues les 12 janvier et 24 mars 1890, par exemple. La première informe J.M. McDougall, secrétaire du Barreau d'Ottawa, que Georges C. Wright est admis à la pratique. La seconde constitue l'envoi à C.E. Graham, qui était donc probablement examinateur, du programme des examens qui devaient se tenir à Trois-Rivières le 2 juillet 1890.

61 Idem.

62 Centre de documentation du Barreau de la province de Québec, **Registre des délibérations du Conseil Général du Barreau**, volume 2, du 8 juin 1897 au 10 juin 1915, 395 pages.

Maintenant que le Barreau du district d'Ottawa est bien en place, il est inévitablement appelé à devenir un participant actif dans le développement de l'organisation de la Justice en Outaouais. Sa présence et son implication seront à la mesure de celles de ses membres, comme nous allons le voir.



*L'Hôtel de ville de la
Cité de Hull, en 1889,
où siégèrent les Cours
avant la construction
du Palais de Justice de
Hull. Source:
A.N.Q.-H., fonds 7H
V12.*

Chapitre II

Chef-lieu et édifices à Hull (1889-1900)

Le Barreau d'Ottawa est donc officiellement fondé le 21 mars 1889. Dès le début, il s'implique dans tous les débats concernant l'administration judiciaire du district. Deux questions occupent l'avant-scène, soit le transfert du chef-lieu de Aylmer à Hull ainsi que la construction du Palais de Justice et de la prison dans la Cité de Hull.

On a déjà vu que depuis l'incorporation de la Cité de Hull en 1875, maintes démarches ont été entreprises pour améliorer le fonctionnement de la Justice en Outaouais. Cédant à ces pressions, le Gouvernement du Québec a enfin promis le transfert du chef-lieu à condition que la Cité de Hull assume, à ses frais, la construction du Palais de Justice et de la prison.

Le 3 juin 1889, le Conseil de la Cité de Hull, ayant finalement choisi le site propice à la construction de la Cour et de la prison, demande au Gouvernement du Québec d'envoyer les plans et devis nécessaires:

"(...) et que copie de la présente résolution soit placée entre les mains de M. Alfred Rochon, notre député à la législature locale (...)"⁶³

Le choix du Conseil s'arrête sur le "terrain de la réserve". Il a la forme d'un triangle composé des rues Principale, Langevin et Maisonneuve sur lequel le Bureau de poste est déjà construit. Mais le terrain n'appartient pas à la Cité et les négociations concernant l'achat de ce site sont difficiles. A la fin de l'été 1889, les héritiers de Philemon Wright, propriétaires du site, font connaître leur intention de s'opposer à la construction des bâtisses de la Cour et de la prison "sur le terrain

63 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 3 juin 1889, item 9; volume de 1886 à 1889, page 415.

connu comme terrain de la réserve"⁶⁴. Devant un refus si catégorique, le Conseil décide de se replier sur le site qu'on nomme "le carré du marché" et s'empresse d'offrir officiellement au Gouvernement provincial d'y construire les édifices judiciaires. A cet effet, une somme de 15 000 \$ est octroyée par la Cité, "cette corporation se réservant cependant sur le dit terrain l'espace nécessaire à la construction d'un Hôtel de ville".⁶⁵

Témoins immortels du bouillonnement des activités, les journaux nous apprennent aussi que les avocats sont de plus en plus présents sur la scène publique. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux, dont J.E. Beauset, C.B. Major et H.F. Bébard, font paraître, à pleines pages, des avis annonçant leurs services⁶⁶. Entretemps, les activités régulières de la Justice se tiennent à Hull. La Cour de circuit de Hull débute ses assises le 27 septembre 1889. Pareil événement donne lieu à une cérémonie protocolaire, "sous la présidence d'honneur de son Honneur le Juge Malhiot, MM A.X. Talbot, A. McConnell, David Major, C.B. Major, A. Beaudry, H. Roche, J.A. McDougall, L.N. Champagne, A. Rochon, J.A. Champagne et J.E. Beauset, tous avocats du district (...)".⁶⁷

Voici ce que rapporte, en date du vendredi 4 octobre 1889, LE SPECTATEUR, un journal de Hull, à propos de l'administration de la Justice et de sa mise en pratique dans la Cité:

"LE LOCAL DE LA COUR

"La Cour de Circuit qui siège actuellement à Hull, tient ses séances dans la salle Aubry. Depuis plus d'un an, ce fut le local mis à sa disposition pour régler toutes les affaires légales. On s'est toujours plaint de l'inconfort du lieu, mais jamais plus qu'à ce dernier terme, on en a reconnu publiquement tous les inconvénients.

64 LE SPECTATEUR: le 14 septembre 1889, volume 1 numéro 31, page 3; retranscription d'un procès-verbal du Conseil de la Cité de Hull, tenue le 5 septembre 1889.

65 LE SPECTATEUR: le 24 septembre 1889, volume 1 numéro 34 page 4; retranscription d'un procès-verbal d'une séance du Conseil de la Cité de Hull, tenue le 16 septembre 1889.

66 LE SPECTATEUR: le mardi 16 juillet 1889, volume 1 numéro 17, page 3.

67 LE SPECTATEUR: le 27 septembre 1889, volume 1, numéro 35, page 2; rubrique du Courrier de Hull.

"Son Honneur le Juge lui-même une autorité comme on voit, s'est chargé de montrer toutes les petites misères qui résultent de cet état de choses et il a fait cette remarque bien juste que tandis qu'on procède à une enquête toutes les affaires sont arrêtées, tandis qu'avec une salle plus vaste, on pourrait passer plusieurs causes en même temps que les enquêtes continueraient.

(...)

"Avec cette manie de temporiser sans cesse, dans la construction d'un hôtel de ville, les échevins sont la cause indirecte des retards apportés à l'exécution de la justice, et des dommages qui s'en suivent. D'autres pourraient en faire un cas de conscience, mais «vas-t-en voir», si les échevins de Hull se croiront jamais obligés à la restitution des dommages causés par leur négligence!"⁶⁸

Le Conseil de la Cité ne peut rester coi devant un tel affront prononcé publiquement. Le 20 novembre 1889, il envoie une délégation à Québec pour demander l'aide du gouvernement dans la construction du Palais de Justice et de la prison. Les représentants de la Cité reviennent avec une promesse en poche:

"Malgré une assez vive opposition de la part de certains ministres, nous avons la promesse formelle que le gouvernement accordera la somme de \$25,000 pour construire notre palais de justice. (...)"⁶⁹

Messieurs D'Orsonnens et Rochon, ne rapportent cependant rien dans leur sac, alors que le député de Pontiac, Monsieur Poupore, obtient 52 000 \$ pour la construction d'une prison et d'un Palais de Justice dans son comté. C'est donc dire que malgré les promesses faites à Hull par le Premier ministre Mercier, le 13 septembre 1887, rien n'a encore été rendu ou fait. Plus de deux ans se sont écoulés sans que le chef-lieu ne soit transféré et que les édifices ne soient construits.

68 LE SPECTATEUR: le 4 octobre 1889, volume 1, numéro 37, page 3.

69 LE SPECTATEUR: le 22 novembre 1889, volume 1, numéro 50, page 3.

Du côté de la Cité, la question du site n'est cependant toujours pas réglée depuis l'intervention des Wright l'année précédente. Le terrain du carré du marché ne semble finalement pas faire l'unanimité et on tient de plus en plus à contruire le Palais de Justice sur le terrain initialement choisi. Le Conseil de la Cité décide donc, le 4 août 1890, de demander un conseil juridique qui permettrait "d'obtenir des différents héritiers de la famille Wright une partie suffisante de la réserve pour y construire la Cour et la prison (...)".⁷⁰ Après de nouvelles négociations, le Conseil essuie un second refus. Le 20 octobre 1890, la Cité de Hull reformule donc sa proposition au Gouvernement du Québec, à l'effet de construire le Palais de Justice et la prison sur "le terrain connu et désigné comme le «Carré du Marché»".⁷¹ Dans le même mouvement, on demande "que les plans du Palais de Justice et de la prison soient modifiés de manière à ce que ces édifices soient construits en pierre au lieu de briques, que M. Rochon soit prié de s'intéresser à faire accepter cette substitution de matériaux, par le Gouvernement".⁷²

Le lendemain, une lettre reçue de Québec annonce que le gouvernement est prêt à verser la somme de 10 000 \$ à la ville de Hull pour la construction de la Cour et de la prison sur le "terrain de la réserve":

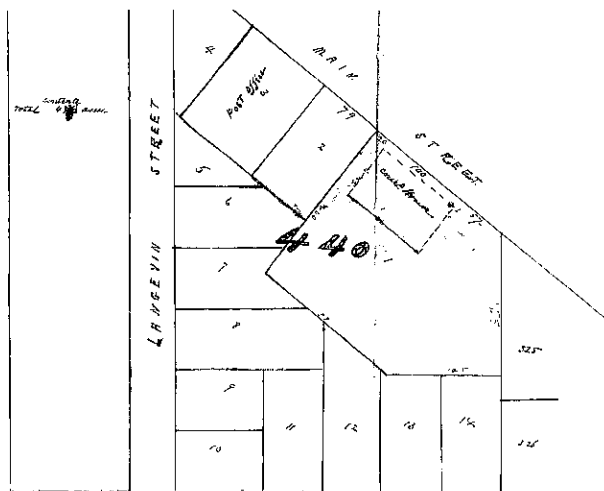
"Monsieur le Secrétaire: L'honorable commissaire des Travaux Publics m'a donné instruction de vous dire que sur rapport favorable de M. Émile Tanguay, architecte, le gouvernement approuve le choix fait par la Cité de Hull du terrain sur lequel doit être érigé un édifice devant servir de Palais de Justice et de Prison. Si vous construisez cet édifice sur le dit terrain, d'après les plans et devis préparés à ce Département et à la satisfaction de l'honorable Commissaire des Travaux Publics, le gouvernement paiera à votre municipalité \$10 000 tel que convenu; toutefois je dois vous rappeler que le vote de cette somme (...) devient nul au 30 juin 1891 de sorte que vous n'avez pas de temps à perdre si vous voulez en bénéficier."⁷³

70 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 4 août 1890, item 10; volume de 1890 à 1894, page 77.

71 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 20 octobre 1890, item 10; volume de 1890 à 1894, page 97.

72 Idem, item 11.

73 LE SPECTATEUR: le 21 octobre 1890, volume 2 numéro 44, page 2.



Plan montrant l'emplacement
du Palais de Justice, rue
Principale à Hull. Source: Ville
de Hull, Bureau du greffier,
annexe au contrat 9, passé le
premier décembre 1890.

Devant cette déclaration, il devient impératif de s'entendre au plus tôt et de reconsidérer la résolution de la veille. L'accord des Wright doit absolument être obtenu afin que la construction du Palais de Justice puisse commencer rapidement. Le premier décembre 1890, les Wright finissent par entendre raison. Le Conseil de la Cité de Hull acquiert finalement, par acte de donation de Dame Frances Mary Russell et al., la subdivision 1 du lot 440 du quartier 4 de la Cité, afin d'y faire construire le Palais de Justice et la prison. Fier de cette acquisition, le Conseil entreprend aussitôt de remercier publiquement les héritiers de la succession Wright pour leur générosité.⁷⁴

74 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du premier décembre 1890, items 9, 10 et 18; volume de 1890 à 1894, pages 107 à 109. Voir aussi à la Greffe de la Cité de Hull le plan de Richard Farley ainsi que l'acte portant le numéro 12137 du répertoire de Nérée Tétreau.

Une fois cette bataille gagnée, on peut maintenant mettre en branle le processus devant conduire à la réalisation des édifices judiciaires. Des appels d'offres sont donc lancés au printemps de 1891 et les soumissions sont reçues au cours du mois d'avril⁷⁵. Celles-ci sont jugées le premier mai 1891 et c'est finalement le projet de monsieur Joseph Bourque qui reçoit l'assentiment du Conseil⁷⁶. Les travaux commencent aussitôt⁷⁷.

Que fait le Barreau du district d'Ottawa pendant ce temps ou dans tout cela? Fort heureusement, malgré la perte complète des archives antérieures à 1900, certaines dépêches permettent de retracer les activités ou préoccupations du Barreau d'Ottawa. Il n'y a pas à douter que celui-ci est intimement lié et intéressé par les développements entourant les aménagements entrepris par la Cité de Hull. Mais de plus, le Barreau d'Ottawa ne manque pas, par exemple, de déplorer le décès du très Honorable Sir John Alexander MacDonald, lors d'une réunion spéciale tenue le 9 juin 1891. Une copie de la résolution adoptée ce jour-là est envoyée au journal *LE SPECTATEUR*⁷⁸.

Puis viennent les élections provinciales du 8 mars 1892. Me Alfred Rochon est finalement défait par le notaire Nérée Tétreau. L'élection de ce dernier reflète une vague conservatrice qui déferle sur le Québec. Y-a-t-il lieu de s'inquiéter pour

75 *LE SPECTATEUR*: le 21 avril 1891, volume 2 numéro 95, page 2, "La construction du Palais de Justice".

76 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du premier mai 1891, items 4 et 6; volume de 1890 à 1894, page 157.

77 *LE SPECTATEUR*: le 12 mai 1891, volume 3 numéro 3, page 2.

78 *LE SPECTATEUR*, vendredi le 12 juin 1891, volume 3, numéro 11, page 2.

les projets de la Cité de Hull? Doit-on envisager un changement d'attitude de la part du gouvernement? Ces questions sont sans doute sous-jacentes à la résolution que le Conseil de la Cité adopte le 2 mai 1892, offrant d'abandonner complètement au gouvernement l'ensemble des propriétés et fonds affectés à l'érection du Palais de Justice et de la prison⁷⁹. De plus, hésitant quant à l'avenir du projet, on prie l'entrepreneur Joseph Bourque de suspendre ses travaux de construction pendant dix jours, le temps d'attendre la décision du gouvernement sur cette affaire⁸⁰.

Cette décision parvient quelques jours plus tard, bien entendu au nouveau député, auquel on s'empresse d'annoncer que, "grâce à vos instances", le Gouvernement va honorer le projet pour une somme 10 000 \$, qui sera transmise aussitôt votée⁸¹. Bien que se voulant rassurante, cette lettre ne manque toutefois pas d'attaquer la procédure précédemment suivie:

"J'ai à vous rappeler que, tout ce qui a été fait avant nous, a été irrégulier et contraire à la loi, en ce que les plans sur lesquels l'édifice devait être construit n'ont jamais été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil (Statut 1886)." ⁸²

Devant de telles observations, le Conseil de la Cité de Hull doit refaire ses classes et examiner de nouveau deux séries de plans. On met sur pied un comité d'arbitrage, chargé d'examiner les plans, et composé de trois architectes: Louis-Zéphirin Gauthier de Montréal représentant la Cité; Maurice Perrault de Montréal représentant Joseph Bourque, l'entrepreneur; et l'architecte du Gouvernement.⁸³ La modification apportée au projet original est finalement

79 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 2 mai 1892, item 6; volume de 1890 à 1894, pages 225 et 226.

80 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 9 mai 1892, item 7; volume de 1890 à 1894, page 228.

81 LE SPECTATEUR: le 31 mai 1892, volume 4. La lettre était signée par G. N. Nantel et provenait du Département des Travaux Publics en date du 18 mai 1892.

82 Idem.

83 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 13 juin 1892, items 2 et 3; volume de 1890 à 1894, pages 237 et 238.

mineure. On s'entend pour diminuer le nombre de cellules à 35 et pour les déplacer dans une aile à l'arrière du bâtiment au lieu de les ériger au rez-de-chaussée⁸⁴.

Dans le parcours de cette année 1892, Me Alfred Rochon perd son fils unique, aussi nommé Alfred Rochon, élève de philosophie au Collège d'Ottawa. LE SPECTATEUR rapporte que "plus de deux mille personnes suivaient silencieusement et tristes" le cortège funèbre, parmi lesquelles figuraient toutes les personnalités de l'époque, dont bien sûr les membres du Barreau. Le Barreau d'Ottawa tient même une assemblée spéciale, le 15 juin 1892, au Palais de Justice d'Aylmer, au cours de laquelle la résolution suivante est adoptée:

"Sur la motion de MM. Foran et N.A. Belcourt, secondée par J.M. McDougall, il est résolu que cette section du Barreau désire offrir sa douloureuse sympathie au bâtonnier de l'ordre, M. A. Rochon, dans la terrible épreuve que ce dernier traverse actuellement, par suite de la mort prématurée de son unique et bien-aimé fils et qu'une copie de cette résolution lui soit adressée ainsi qu'à la presse."⁸⁵

Me Alfred Rochon, défait aux dernières élections, éprouvé par le deuil, bâtonnier et ex-échevin, est engagé par la Cité de Hull le 15 août de cette année 1892, comme avocat et aviseur légal de la Corporation pour une période de trois ans. Me Rochon reçoit comme mandat, entre autres, de travailler à une refonte générale de la Charte d'incorporation de la Cité de Hull.⁸⁶

La question du Palais de Justice et de la prison de Hull défraie la chronique de façon régulière tout au long de la décennie. LE SPECTATEUR, conservateur et "tétreauste", s'acharne contre l'oeuvre publique d'Alfred Rochon et de ses partenaires dont Me Champagne, qu'on surnomme les "Boodlers"⁸⁷. Mais malgré

84 LE SPECTATEUR: le 14 juin 1892, volume 4, page 3.

85 LE SPECTATEUR: le 17 juin 1892, volume 4, page 2.

86 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 15 août 1892, items 9 et 10; volume de 1890 à 1894, pages 252 à 254.

87 Consultez à cet effet LE SPECTATEUR, pour ses éditions du 10 janvier 1893, du 13 janvier 1893, du 24 janvier 1893, du 24 février 1893, du 7 avril 1893.

toute cette politicaillerie, même ce journal ne peut nier que les travaux suivent leur cours, tant bien que mal, comme en témoigne cet article du 30 juin 1893:

"Cette bâtisse fait l'admiration des citoyens et des étrangers, mais elle est loin d'être complétée. Le contracteur pousse les travaux avec une vigueur qui mérite considération et cela sans que la corporation semble s'occuper de trouver les moyens de payer les travaux faits."⁸⁸

Lentement mais sûrement, les édifices tant attendus prennent forme. Mais plus les travaux avancent, plus le fardeau financier de cette entreprise devient lourd à supporter. Devant l'ampleur du projet, le 4 décembre 1893, la Cité de Hull doit prendre la décision de "demander au gouvernement la permission d'hypothéquer le Palais de Justice et la prison"⁸⁹.

Au début de l'année 1894, les travaux semblent achevés. Le Conseil de la Cité formule donc les deux résolutions suivantes:

"Que Son Honneur le Maire «pro tem» soit autorisé à accepter, pour et au nom de cette corporation, de l'entrepreneur, M. Joseph Bourque, le Palais de justice et la prison, à lui en donner décharge, et à signer tout acte à ce sujet, après que cet édifice aura été approuvé et accepté par le représentant du Gouvernement du Québec."

"Que Son Honneur le Maire «pro tem» soit autorisé à transporter au Gouvernement de la Province de Québec, au nom de cette corporation, le palais de justice, la prison et toutes dépendances, ainsi que le terrain sur lequel ces bâtisses sont érigées, d'en faire livraison, et de signer tout contrat à cet effet; et que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec."⁹⁰

88 LE SPECTATEUR: le 30 juin 1893, volume 5, page 2.

89 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 4 décembre 1893, item 11; volume de 1890 à 1894, page 429.

90 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 5 janvier 1894, items 4 et 5; volume de 1890 à 1894, page 440.

Finalement, un Comité spécial du Conseil de la Cité de Hull, chargé de prendre possession de la Cour et de la prison, dépose, en date du 6 août 1894, un rapport stipulant que l'entrepreneur Joseph Bourque a consenti à lui livrer les susdites immobilisations et qu'à cet effet le maire a signé les documents requis.⁹¹ La construction du Palais de Justice et de la prison étant terminée, la Cité de Hull a accompli ses devoirs. Le gouvernement du Québec doit maintenant faire sa part. Par l'adoption de ce rapport, le même jour, le Conseil de la Cité s'attend donc à ce que le chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa soit transféré de Aylmer à Hull. Ce qui, semble-t-il, fut fait sans embûches, puisque l'adoption de ce rapport clôt le débat sur la question.



Dessin du Palais de Justice de Hull au XIX^e siècle. Source: A.N.Q.-H., fonds ICON 7H V12-403.

Dans la même période, le Barreau d'Ottawa poursuit ses activités régulières. Les assemblées se succèdent, les officiers aussi, tel qu'en témoignent les informations éparées que nous avons regroupées en Annexe dans la Liste des Officiers du Barreau de Hull de 1889 à 1989. Le 30 juillet 1895, le Secrétaire-général du Barreau de la province, Me W.C. Languedoc, avise Me Alfred Rochon, Bâtonnier du Barreau d'Ottawa, qu'un amendement à la Loi du Barreau (58 Victoria, chapitre XXXVI, article 5) permet maintenant au bâtonnier local d'assermenter les nouveaux avocats. Avec cette mesure de décentralisation, et à compter de cette date, les impétrants seront donc assermentés par le Bâtonnier du Barreau d'Ottawa.

En août 1895, l'engagement d'Alfred Rochon par la Cité de Hull vient à échéance. Certains échevins émettent alors l'avis que la Cité pourrait se passer des services constants d'un aviseur légal, et faire ainsi des économies. Mais s'il faut en

91 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 6 août 1894, items 4 et 5; volume de 1894 à 1897, page 533.

croire l'anecdote, on décide tout de même de procéder de nouveau à un engagement:

"Le 4 novembre, l'avocat Rochon fut choisi de préférence à l'avocat Major par le vote prépondérant du maire Graham. On proposa alors de laisser la question en suspens jusqu'après les élections. Après trois votes successifs, le 18 novembre et le 6 décembre, l'avocat Major fut finalement choisi."⁹²

Au tout début de l'année 1897, l'Assemblée législative de la province de Québec sanctionne une loi concernant le Palais de Justice de Hull. On accorde à la Cité de Hull l'autorisation d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de 73 000 \$ afin de payer les coûts accumulés pour les immobilisations en cause.⁹³ Deux mois après la sanction de la Loi, la Cité de Hull adopte le règlement no 68, appliquant ainsi l'autorisation consentie par le gouvernement provincial.⁹⁴

Les membres du Barreau d'Ottawa peuvent donc se permettre quelques réjouissances, maintenant qu'ils sont bien installés dans leur nouveau Palais de Justice. Le 16 janvier 1897, le Barreau donne un banquet en l'honneur des juges Malhiot et Gill, à l'hôtel Ritchie d'Aylmer. Le juge Henri-Gédéon Malhiot (1837-1909), avocat de Trois-Rivières, a été nommé juge à la Cour supérieure du district d'Ottawa le 20 septembre 1888 et a occupé ce siège jusqu'au 2 août 1897. Le juge Charles-Ignace Gill est juge à la Cour du district de Montréal. La chronique rapporte que l'événement fut un succès:

"Grand nombre d'avocats étaient présents. Un char spécial avait été mis à la disposition des invités après le diner. Les juges Gill et Malhiot ont fait chacun un discours au cours desquels ils ont fait allusion à la bonne

92 Joseph JOLICOEUR: *Histoire anecdotique de Hull*; Hull, Société historique de l'Ouest du Québec, 1977; pages 69 et 70.

93 Statuts du Québec, 1897, 60 Victoria, chapitre 7, sanctionné le 9 janvier 1897; pages 37 à 40 au volume.

94 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 8 mars 1897, item 4; volume de 1894 à 1897, pages 288 à 292.

harmonie qui existe entre les avocats et les juges du district." ⁹⁵ Et le terme régulier de la Cour supérieure s'ouvre à Hull le 25 janvier 1897 ⁹⁶.

Nouvelle innovation, en avril 1897, le Palais de Justice de Hull est doté d'un système d'éclairage à l'électricité. C'est une première. On invite donc la presse de l'époque, les membres du Barreau, les Shérifs et Protonotaires conjoints de Hull, à faire une visite protocolaire des lieux. La nouvelle installation, posée par l'agent électricien de la Compagnie Électrique d'Ottawa, Mack deRepentigny, impressionne:

"Vraiment, nous ne saurions trop féliciter M. deRepentigny sur son oeuvre si bien réussie. Le contrat qu'il avait entrepris était très difficile à remplir vu qu'il fallait défaire et refaire les enduits afin d'y passer les courants d'électricité. Cependant l'ouvrier a eu la main assez délicate pour que l'oeil le plus exercé ne puisse s'apercevoir que les enduits aient été dérangés.

"Nous avons surtout admiré le candélabre magnifique de la puissance de 75 chandelles qui orne l'entrée du vestibule en même temps qu'il est d'une utilité incontestable.

"Le luminaire est maintenant parfait dans le Palais de Justice de Hull. C'est une grande amélioration dont nous devons féliciter le gouvernement Flynn et M. deRepentigny." ⁹⁷

Pour les deux dernières années du siècle, 1898 et 1899, certaines pistes nous permettent de mieux suivre les activités du Barreau d'Ottawa. Ainsi, le 2 mai 1898, celui-ci tient son assemblée annuelle, à laquelle sont présents les avocats W.R. Kenney, A.X. Talbot, A. Rochon, H. Goyette, H. Aylen, A. Gordon, A. McConnell, George C. Wright et N. Champagne. Curieusement, il est fait mention au procès-verbal qu'en l'absence du syndic, la présidence de l'assemblée est assumée par Me Goyette, comme si en temps normal il était de pratique, du moins au Barreau

95 LE SPECTATEUR; le 19 janvier 1897, volume 6 numéro 66, page 3.

96 LE SPECTATEUR: le 26 janvier 1897, volume 8 numéro 68, page 3; y figure pour la première fois une Chronique Judiciaire.

97 LE SPECTATEUR: le 20 avril 1897, volume 8 numéro 91, page 3.

d'Ottawa, que la présidence soit assumée par le syndic et non par le bâtonnier. La suite du procès-verbal se résume à rapporter l'élection des officiers (dont les détails figurent en annexe).⁹⁸



Me George C. Wright, trésorier
de 1897 à 1904. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON
7HP-86.

Le 3 juin 1898, l'Association de bibliothèque du district judiciaire d'Ottawa est établie. Son Bibliothécaire en titre est Me George C. Wright, trésorier. Cette affaire semble avoir suscité un quiproquo entre le Barreau d'Ottawa et le Barreau provincial. Le jour où Me A. McConnell, secrétaire du Barreau d'Ottawa, envoie une lettre au Barreau provincial, l'avisant de la démarche de sa section, ce dernier, sous la plume de Me Globensky, avise le secrétaire du Barreau d'Ottawa, de se référer à l'article 3528 et suivants des **Statuts refondus de la province de Québec** (1888) concernant les Associations de bibliothèques. Ces articles ne semblent empêcher en rien la procédure utilisée pour l'établissement de l'Association de bibliothèque d'Ottawa. Le 6 du même mois Me McConnell réplique que "our district Association was formed under a special Statute".⁹⁹ L'histoire ne permet pas de retracer le

malentendu mais, encore une fois, les rapports entre le Barreau d'Ottawa et son instance provinciale semblent un peu tendus.

Le 25 novembre 1898, le Conseil général du Barreau de la province de Québec se réunit. A cette occasion, personne ne représente le Barreau d'Ottawa. A ce Conseil, on décide d'organiser la confection et la publication de rapports spéciaux des causes des districts ruraux. Pour ce faire, on décide d'affecter une somme globale de 350 \$, dont 50 \$ doivent revenir au district d'Ottawa. La résolution précise:

98 Centre de documentation du Barreau du Québec, *Correspondance*, volume 2, janvier-mai 1898.

99 Centre de documentation du Barreau du Québec, *Correspondance*, volume 3, 1898, juin-décembre.

"Les rapporteurs spéciaux seront choisis & soumis par les sections du Barreau de ces districts.

"Les rapports préparés en vertu de cette résolution, seront adressés aux rapporteurs officiels du district de Montréal. La valeur de ces rapports sera déterminée par les dits rapporteurs officiels du district de Montréal, qui tous deux la certifieront au Secrétaire-Général, lequel paiera alors aux dits rapporteurs spéciaux les sommes ainsi certifiées."¹⁰⁰

Il importe de se rappeler ici que la section d'Ottawa est un district rural aux yeux du Barreau provincial. Le 18 mars 1899, une somme de 50 dollars est allouée pour la préparation des rapports spéciaux des causes du district d'Ottawa. Le 27 du même mois, le secrétaire du Barreau d'Ottawa informe le Barreau provincial que Thomas P. Foran a été nommé "Official Reporter".¹⁰¹

Le 11 avril 1899, le Conseil général du Barreau de la province de Québec se réunit de nouveau, cette fois à Montréal, et L.N. Champagne, bâtonnier du Barreau d'Ottawa assiste à la rencontre. A la demande de ce dernier, on s'entend pour "augmenter de vingt-cinq dollars par année la somme accordée par le Conseil général pour la rémunération du rapporteur spécial des causes du district d'Ottawa".

Le 23 mars 1899, le Barreau d'Ottawa se réunit au Palais de Justice de Hull, sous la présidence de Me Louis Napoléon Champagne, bâtonnier, pour adopter une motion de condoléance à l'occasion du décès de W.R. Kenney, avocat et un des pères du Barreau d'Ottawa.¹⁰² Il se rencontre aussi le premier mai 1899, au même endroit et sous la même présidence, pour y élire ses officiers.¹⁰³ Seulement dix avocats sont présents pour les huit postes à combler. Le choix du Bâtonnier fait l'objet d'une élection opposant Me Brooke, proposé par Mes Rochon et Gordon, et Me Talbot,

100 Centre de documentation du Barreau du Québec: **Registre des délibérations du Conseil général du Barreau**; volume 2 - du 8 juin 1897 au 10 juin 1915 (395 pages); pages 17 et 18.

101 Centre de documentation du Barreau du Québec: **Correspondance**; volume 4, janvier-mai 1899, sous la signature de A. Globen King, secrétaire.

102 LE SPECTATEUR: le 23 mars 1899, volume 10 numéro 47, page 3.

103 LE SPECTATEUR: le 4 mai 1899, volume 11 numéro 1, page 3.

proposé par Mes Beaudry et Garneau. Finalement, à cinq voix contre quatre, le choix du nouveau bâtonnier se porte sur Me Achille Xavier Talbot.

Le XIXe siècle, pour le Barreau d'Ottawa, se termine sur une anecdote touchant des représentations du Bâtonnier Talbot au Conseil général. Il sera d'une assiduité constante au Barreau provincial dès le début de son mandat comme Bâtonnier d'Ottawa. Il est présent au Conseil général du 10 juin 1899 à Québec, et c'est à celui du 14 décembre 1899 qu'il se fait remarquer. Ce jour là, présentant le cas particulier de son fils, il demande et obtient une modification substantielle de l'article 18 des Règlements du Barreau:

"Mr A.X. Talbot (...) soumet de nouveau le cas de son fils, Me Joachin Talbot qui, admis à l'étude du droit en juillet 1898, n'a fait enregistrer son certificat d'admission qu'en janvier 1899. Le Conseil maintient sa décision du 11 avril dernier (1899), refusant d'intervenir à ce sujet, mais déclare qu'il donnera son assentiment à un projet de loi tendant à faire compter la cléricature de Me Joachin Talbot, au jour où il a passé son brevet d'étude.

"Me A.X. Talbot, dans le but d'épargner aux étudiants tout retard quelconque dans l'enregistrement de leurs certificats et aux nouveaux avocats tout retard quelconque dans la pratique de la profession, propose, et sa proposition est adoptée à l'unanimité:

"Que l'article des règlements au Barreau de cette Province soit abrogé et remplacé par le suivant:

Article 18.

1. Après les examens de janvier 1900, il sera payé et déposé, à l'avenir, par chaque aspirant à l'étude, pour examen partiel \$30.00; pour examen entier \$45.00, et par chaque aspirant à la pratique \$90.00 en sus des \$2.00 pour l'honoraire du secrétaire de section.

2. Les sommes ainsi déposées seront affectées, dans les proportions suivantes, à l'enregistrement des certificats et diplômes, sauf les dispositions de l'art. 3549 S.R.P.Q.:

Étude, examen partiel, \$10.00;

Étude, examen entier, \$15.00;

Pratique ~~sera payée par le candidat~~, \$20.00.

3. Sur réception par les Trésoriers de sections de la liste des candidats admis à l'étude ou à la pratique, à eux transmise par le Secrétaire général immédiatement après les examens, ils lui transmettront, sans délai, les sommes mentionnées au paragraphe deux du présent article, et le Secrétaire général sur réception de ces dites sommes fera immédiatement l'enregistrement des dits Certificats et diplômes.

4. Tout certificat d'examen partiel devra être produit avec la demande d'admission à l'examen final, après avoir été enregistré.

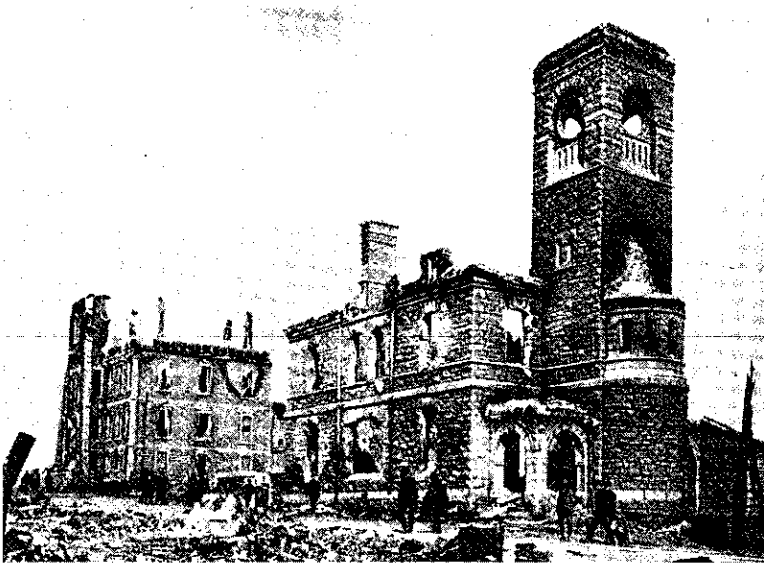
5. Le présent article ne s'applique pas aux étudiants actuellement sous brevet et dont les certificats d'admission à l'étude ont été dûment enregistrés, lesquels seront soumis aux dispositions du règlement en vigueur lors de leur admission à l'étude.

6. Cet article s'applique aux aspirants à l'étude porteurs de diplômes universitaires.¹⁰⁴

S'il faut en croire les procès-verbaux du Conseil général du Barreau, consultés exhaustivement et systématiquement pour la période du premier janvier 1889 au 31 décembre 1900, cette résolution, qui modifie l'article 18 des Règlements du Barreau, constitue la première intervention majeure du Barreau d'Ottawa à son instance provinciale.

Toujours en quête de ses institutions, la région de l'Outaouais a bénéficié, au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle, de l'action de plus en plus concertée des représentants de cette digne profession libérale que constitue la pratique du droit. Bien que des divergences d'opinions stigmatisent certains groupes, il est clair que le transfert du chef-lieu du district judiciaire d'Ottawa, de Aylmer à Hull, ainsi que la construction d'un Palais de Justice et d'une prison dans cette ville, ont été favorisés par la dynamique des membres du Barreau d'Ottawa. A l'aube du XX^e siècle, le district d'Ottawa se retrouve donc avec un nouveau chef-lieu, de nouveaux édifices, et un Barreau de section.

¹⁰⁴ Centre de documentation du Barreau de la province de Québec: **Registre des délibérations du Conseil général du Barreau**; volume 2, du 8 juin 1897 au 10 juin 1915, 395 pages, pages 46, et 48 à 50.



*Le bureau de poste et
le Palais de Justice de
Hull, après l'incendie
du 26 avril 1900.
Source: A.N.Q.-H.,
fonds ICON 7H
V12-312N.*

Chapitre III

Du Grand Feu à la reconstruction (1900-1910)

Le XXe siècle s'amorce sur un pied prometteur; tout semble maintenant en place pour un exercice sain de la Justice. Le juge Joseph Lavergne préside la Cour supérieure du district d'Ottawa depuis le 14 août 1897, laquelle tient ses assises au tout nouveau Palais de Justice de la Cité de Hull. Il y a 26 avocats inscrits au Tableau de l'Ordre pour le Barreau d'Ottawa.

On se prépare à célébrer le centenaire de l'établissement des premiers colons sur les terres du canton. A cet effet, un livre d'histoire intitulé "Centenaire de Hull" a été préparé et publié par J.O. Laferrière et M. Pagé et est déposé au Conseil de la Cité de Hull à la réunion du 17 avril 1900.¹⁰⁷

Mais la ville de Hull est détruite par un immense incendie le jeudi 26 avril 1900. Nous ne tenterons pas ici de refaire ou de répéter ce que les historiens ou les conteurs de notre patrimoine ont déjà dit sur le sujet, parfois avec éloquence mais souvent sans rigueur. Nous nous en tiendrons à suggérer la lecture de E.-E. Cinq-Mars, **Hull, son origine, ses progrès, son avenir**, une édition de 1908, qui, malgré les nombreuses critiques qui lui furent adressées, n'en demeurent pas moins un des plus importants récits d'un contemporain de ces événements maudits.

Ce jeudi 26 avril 1900, A.X. Talbot, bâtonnier du Barreau de Hull, est à Montréal et assiste au Conseil général du Barreau provincial.¹⁰⁸ Il ignore sûrement le grand malheur qui frappe sa ville et c'est de Montréal qu'il apprend la triste nouvelle. Constatant l'ampleur des dégâts par les journaux et les voyageurs, et se trouvant dans la métropole où résident tous les centres névralgiques d'influences, Me Talbot assume la responsabilité d'agir sans délai et de faire des représentations

107 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du 17 avril 1900, volume de 1898 à 1901, page 165 au volume. Le Conseil avait décidé d'acheter les 1000 exemplaires de cet ouvrage pour la somme de 500 dollars. Déposés à l'Hôtel de ville le 17 avril 1900, tous ces volumes s'envoleront en fumée lors du Grand Feu du 26 suivant. Il n'existe d'ailleurs aucune trace connue de cet ouvrage.

108 Centre de documentation du Barreau de la province de Québec, **Registre des délibérations du Conseil général du Barreau**; volume 2, du 8 juin 1897 au 10 juin 1915, 395 pages; page 59.

immédiates auprès de tous ses contacts les plus élevés dans la prise de décisions publiques.

Au début de la semaine suivante, pendant qu'on s'occupe d'éteindre les derniers brasiers et de pourvoir au plus urgent, A.X. Talbot revient, porteur de nouvelles importantes pour la Cité de Hull. En ce mardi premier mai 1900, Me Talbot réunit à son domicile, le Conseil du Barreau d'Ottawa en assemblée "régulière". Sont présents Mes L.N. Champagne, Q.C. Henry Aylen et C.J. Brooke, puis D.R. Barry, A.W. Duclos, H.A. Fortier, Nap. Champagne, A. Desjardins et T.P. Foran, secrétaire. On se doit d'abord de débiter un nouveau registre de procès-verbaux, le secrétaire Foran annonçant que les "archives of the Bar, lately in his custody, had been destroyed by fire".¹⁰⁹ On procède aussi, selon la coutume, à l'élection des officiers pour l'année 1900-1901. Puis, en réponse aux événements, le Barreau d'Ottawa s'entend pour presser l'adoption des mesures nécessaires à la réorganisation de l'administration judiciaire: "a proclamation bringing Article 2774 and a statute into the force in this District in view of the destruction of the Court House heir and the records."¹¹⁰

Mais le plus intéressant pour l'assemblée du Barreau d'Ottawa se trouve dans la poche du bâtonnier Talbot. Il présente aux membres un télégramme du Premier ministre Marchand annonçant la reconstruction immédiate du Palais de Justice.

Ce même jour, Me Talbot assiste aussi à la rencontre du Conseil de la Cité. Il n'est pas le seul. Tous les notables de Hull se sont donné rendez-vous pour prendre part à ces délibérations déterminantes pour l'avenir de la Cité.¹¹¹ L'Histoire ne dit pas dans quel ordre ces deux réunions se succèdent, mais le bâtonnier Talbot se rend à l'assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Hull, pour l'informer de cette précieuse annonce. Sont alors présents MM. Joseph Ste-Marie, agissant sous le titre

109 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau section d'Ottawa**; volume de 1900 à 1938, page 3.

110 Idem.

111 Tel qu'en témoigne le procès-verbal du Conseil de la Cité de Hull, à la séance du premier mai suivant le Grand Feu; volume de 1898 à 1901, page 167. L'assemblée spéciale s'est tenue à la salle Charron à deux heures de l'après-midi.

de pro-maire, ainsi que les échevins Helmer, Black, Burns, Lemieux, Carrière, Walsh, Coursol et Dupuis.

Le Conseil de la Cité se charge d'abord de remercier publiquement Me L.N. Champagne, membre du Barreau d'Ottawa, député de Wright à la Chambre des Communes depuis le 23 mars 1897, qui vient de transmettre l'annonce "qu'une somme d'argent a été votée pour la construction immédiate du Bureau de Poste et des ponts". Ensuite, on adopte la résolution suivante:

"Que ce conseil apprend avec plaisir qu'en réponse à un message du Bâtonnier du district d'Ottawa, l'honorable F. G. Marchand premier ministre de la Province de Québec, a télégraphié à M. A. X. Talbot, avocat, que le gouvernement faisait préparer les plans pour rebâtir immédiatement le Palais de Justice et que l'ouvrage allait commencer sous le plus court délai.

"Le télégramme comporte entre autres, que le gouvernement envoie au comité général de Hull \$5000, pour les besoins les plus pressants,

"Que ce conseil offre ses sincères remerciements au Premier Ministre l'hon. M. Marchand pour ce que son gouvernement fait pour la ville de Hull.

"Que ce conseil apprend aussi avec plaisir que M. C.B. Major M. P.P. pour le comté a énergiquement représenté les intérêts de la cité de Hull en particulier et ceux du comté en général, auprès du gouvernement de la Province de Québec et a obtenu les grands et inappréciables avantages dont nous sommes favorisés, et qu'en conséquence, des remerciements lui soient offerts et qu'il lui plaise d'accepter l'expression de notre sincère gratitude."¹¹²

A l'occasion de ce centenaire et à l'aube du quatre-vingt-dizième anniversaire du Grand Feu de Hull, il importe de se rappeler toute l'implication directe et indirecte du Barreau de Hull dans la reconstruction de la Cité. Le bâtonnier Me Talbot, l'ex-bâtonnier Me Champagne devenu député fédéral, le député provincial Me C.B. Major membre du Barreau d'Ottawa, ont tous retrouvés

112 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, séance du premier mai 1900, items 8 et 9; volume de 1898 à 1901, pages 169 et 170.

leurs manches pour obtenir le plus rapidement possible les conditions requises au bon fonctionnement des institutions locales.

Charles Beautron Major

Né à Ste-Scholastique, dans le comté de Deux-Montagnes, le 18 mars 1851, fils de Joseph Beautron dit Major, un des chefs de la rébellion de 1837 et 1838, et d'Elmire Biroleau. A épousé à Ste-Scholastique le 29 février 1876, Cymodocie Trudel, fille d'Alfred Trudel, forgeron, et de Delphine Lafleur.

Fit ses études à Ste-Scholastique. Admission au Barreau de la province de Québec le 11 janvier 1877. Créé conseil en loi de la reine le 22 juin 1899. Exerça sa profession d'avocat à Hull où il fut l'associé de son gendre, Hyacinthe-Adélarde Fortier, et à Papineauville. Promoteur et directeur du Northern Colonization Railway.

Préfet du comté d'Ottawa en 1891 et 1892. Élu député libéral à l'Assemblée législative dans la circonscription d'Ottawa aux élections de 1897. Réélu sans opposition en 1900. Ne s'est pas représenté en 1904. Élu sans opposition député libéral à la Chambre des Communes dans la circonscription de Labelle à l'élection partielle du 23 décembre 1907. Réélu en 1908. Défait en 1911.

Nommé juge des districts de Montcalm, Pontiac, Ottawa et Terrebonne le 24 octobre 1913. Décédé à Papineauville le 15 mai 1924, à l'âge de 73 ans et 2 mois. Inhumé dans le cimetière de l'endroit le 19 mai 1924.¹¹³

Le Grand Feu de 1900 détruit tous les documents qui peuvent se trouver à Hull, dont les archives du Barreau d'Ottawa. Par contre ce même Barreau détient depuis lors toute sa documentation interne, dont le fonds est situé à la Bibliothèque du Barreau de Hull, sise au Palais de Justice de Hull. A compter du premier mai 1900, il est donc plus aisé de reconstituer, jour après jour, la petite histoire du Barreau de Hull. Jusqu'en 1910, presque toutes les activités seront reliées à la reconstruction des acquis de la fin du XIXe siècle.

¹¹³ **Répertoire des parlementaires québécois 1967-1978**; Québec, Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique, 1980; 796 pages, page 379.

Les 28 et 29 mai 1900, le Conseil du Barreau d'Ottawa se réunit à nouveau, cette fois dans "la nouvelle salle d'audience de la Cour". Tous les documents déposés au Palais de Justice et au Bureau d'enregistrement ayant brûlé, il devient urgent de s'en occuper. On adopte donc la résolution suivante: "que le Barreau de cette section élise un comité de Législation formé de quelques-uns de ses membres et d'un membre de la Chambre des notaires pour s'entendre avec l'Hon. Procureur général au sujet d'une législation à faire relativement à la destruction des minutes et livres de renvois du Bureau d'enregistrement ainsi que des dossiers et plaintifs de la Cour supérieure et de la Cour de circuit du district."¹¹⁴

Le 9 juin 1900, le Conseil général du Barreau provincial se réunit à son tour, à Québec. A cette occasion le procès-verbal fait la mention suivante:

"La requête de certains membres du Barreau d'Ottawa, soumise à ce Conseil par le Bâtonnier du Barreau d'Ottawa, Me. A.X. Talbot, demandant que ce Conseil remplace gratuitement leurs Rapports judiciaires officiels et l'Index général des dits Rapports, détruits par l'incendie de Hull du 26 avril 1900, est accordée, à la condition toutefois que le Barreau ne soit obligé de déboursier pour les leur procurer et que ces rapports seront fournis aux membres du Barreau en question suivant la liste produite par le dit Bâtonnier et annexée à la dite requête."¹¹⁵

A cette même réunion, Me Talbot propose et obtient qu'un comité se charge d'améliorer les fameux Rapports Judiciaires officiels, "dans le but de faire cesser les plaintes nombreuses" à ce sujet.

A l'assemblée suivante du Conseil général du Barreau, le 23 juin 1900, celui-ci fait montre d'une générosité supplémentaire, en guise de témoignage d'une volonté de rapprochement. Il accueille favorablement une requête formulée par Messieurs J.R. Fleming et T.J.O. Grondin de Hull, dont les bibliothèques ont été incendiées, et ordonne que tous les numéros disponibles des rapports judiciaires Officiels leur soient envoyés en guise de remplacement. A cette même assemblée,

114 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau section d'Ottawa**; volume de 1900 à 1938, pages 4 et 5.

115 Centre de documentation du Barreau de la province de Québec: **Registre des délibérations du Conseil général du Barreau**; volume 2, page 66, le 9 juin 1900.

le Conseil général souligne ainsi la nomination de A.X. Talbot comme juge pour la Cour de magistrat des districts de Pontiac, Wright et Labelle:

"Les membres du Conseil sont heureux de féliciter leur distingué collègue et confrère, Me A.X. Talbot, C.R., Bâtonnier du Barreau d'Ottawa, de son élévation à la Magistrature. Si l'expérience, unie à la droiture et à l'intelligence, peut dans l'ordre juridique, garantir à chacun la part de justice qui lui est due, les justiciables soumis à la juridiction de ce magistrat éclairé ne manqueront pas d'obtenir de lui celle qu'ils ont droit d'attendre. Quand à ce Conseil, il perd en Me Talbot un de ses membres les plus dévoués aux intérêts de la Profession qu'il a contribué, par son talent, à faire admirer, et, par sa probité, à faire respecter." ¹¹⁶

Achille-Henri-Xavier Talbot

Né à Montmagny le 26 août 1837 du mariage de F.A. Talbot, notaire et de Olympe L'Ecuyer. A épousé Eliza Routhier en 1865.

Fit ses études au Séminaire de Québec et ses études de droit dans le bureau de MM. Andrews et Andrews.

Admis au Barreau de la province de Québec le premier septembre 1862. Créé conseil en loi de la Reine le premier juin 1899.

Rédacteur dans le "Canadien" et le "Journal de Québec", il a été nommé inspecteur fédéral des postes du district de Québec de 1874 à 1878. Repris sa profession d'avocat en 1878, à Québec.

Déménagé à Hull en 1883, il fut l'un des membres fondateurs du Barreau du district d'Ottawa dont il occupa le bâtonnat en 1899 et 1900. En 1899, il fut nommé juge à la Cour



L'Hon. A.X. Talbot. Source: E.E. Cinq-Mars, Hull, son origine, ses progrès, son avenir; Bérubé frères, 1908.

116 Centre de documentation du Barreau de la province de Québec: **Registre des délibérations du Conseil général du Barreau**; volume 2, pages 73 et 74, le 23 juin 1900.

de magistrat pour les districts de Pontiac, Wright et Labelle. Décédé subitement en 1908.¹¹⁷

Cette nomination prive le Barreau d'Ottawa des services de son bâtonnier. Le 28 juin 1900, lors d'une réunion spéciale, Me J.M. McDougall se voit confié le mandat de succéder à l'Hon. Talbot. Par la même occasion, le "comité de la destruction des archives" est constitué. Composé de Mes A. Rochon, L.N. Champagne, T.P. Foran, A. Gordon et C.J. Brooke, il doit trouver une solution à cet épineux problème "in connection with loss of the records of the Protonotary's Registry Office".¹¹⁸ Dans un premier rapport partiel déposé le 14 septembre, le comité en vient à la conclusion qu'une législation est nécessaire pour se résoudre à la destruction des archives judiciaires.¹¹⁹ Le 28 mars 1901, l'Assemblée législative adopte une loi répondant à ce besoin. Les archives judiciaires étant complètement détruites, rien ne peut remédier à cette situation. Par contre, la Loi permet la reconstitution, dans la mesure du possible, des registres du Bureau d'enregistrement.¹²⁰

Pendant ce temps, les travaux de reconstruction du Palais de Justice sont entamés et se poursuivent à la grande satisfaction des membres du Barreau d'Ottawa. En effet, ceux-ci manifestent bien leur appréciation, mais se permettent d'attirer l'attention du Ministre des Travaux publics sur le fait "qu'il serait opportun de construire un ascenseur".¹²¹ Nous sommes le 28 février 1901, et cette demande initiale constitue le début d'une longue saga à ce sujet. Avant d'obtenir cet ascenseur, qu'on inaugurera le premier mai 1930, le Barreau d'Ottawa devra réitérer cette demande plus d'une fois. Nous y reviendrons.

117 E.E. CINQ-MARS: HULL, son origine, ses progrès, son avenir; Bérubés Frères, 1908. Voir aussi Ignace-J. DESLAURIERS (sous la direction de): *Les tribunaux du Québec et leurs juges*; Les Éditions Yvon Blais Inc., 1987; 271 pages 115.

118 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau section d'Ottawa*; volume de 1900 à 1938, procès-verbal du 28 juin 1900.

119 Idem, page 7.

120 Statuts du Québec, 1901, 1 Édouard VII, chapitre 5, pages 30 à 36 au volume.

121 Procès-verbaux du Barreau d'Ottawa, op.cit., page 13.

Plus d'un an après le Grand Feu, le Barreau d'Ottawa commence à trouver que l'ouverture officielle du Palais de Justice retarde. Lors de l'assemblée annuelle du premier mai 1901, on prie donc le Gouvernement "de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour compléter la reconstruction du Palais de Justice avant le 10 juin prochain de façon à pouvoir se servir dudit Palais pour y tenir un terme criminel". On en profite pour réitérer la demande pour la construction d'un ascenseur.¹²² D'autant plus que, peu de temps après, on apprend que les indemnités des assurances s'avèrent supérieures aux estimations et aux coûts des travaux en cours. On demande donc que ces sommes supplémentaires soient affectées à la construction de l'ascenseur ainsi qu'à certains réaménagements de salles:

"That the room formerly used for the Registry Office in the Court House were much too small and are required for the use of the Bar, the Crown prosecutor and the public and such Registry Office should not be in the Court House owing the lack of space but should be in another building outsidess. -this has also been brought to the attention of the Bar by the registrar" ¹²³

En juin 1901, on fait face au premier changement au sein de la magistrature du district judiciaire d'Ottawa. L'Hon. Joseph Lavergne, nommé juge à la Cour supérieure le 4 août 1897, est transféré au district judiciaire de Montréal le 21 juin 1901. Ce jour là, on désigne pour le remplacer, nul autre qu'Alfred Rochon, père du Barreau d'Ottawa, notre avocat-échevin-maire-député-bâtonnier. Ce dernier poursuivra ainsi sa carrière, très diversifiée, jusqu'au 17 novembre 1909, date de son décès. En élevant Me Alfred Rochon à la magistrature, les autorités nomment le premier juge résidant du district d'Ottawa au XXe siècle. Bien entendu, le Barreau d'Ottawa salue, avec tous les honneurs requis, la nomination du juge Rochon. Un banquet est organisé à cette occasion au cours duquel on souligne aussi le départ du juge Lavergne.

122 Idem, pages 15 et 16.

123 Idem, pages 17 et 18.

En cet été 1901, la reconstruction du Palais de Justice est toujours à l'ordre du jour. Le 22 juin, le Barreau délègue Mes L.N. Champagne et C.B. Major à Québec pour intercéder en faveur du fameux ascenseur.¹²⁴ La bibliothèque juridique est aussi au coeur des préoccupations du Barreau. Peu avant le Grand Feu, on avait débuté la constitution d'une bibliothèque. Mais les efforts entrepris se sont envolés en fumée. Le 28 octobre 1901 on compose donc un comité, formé de Mes L.N. Champagne, T.P. Foran et H.A. Goyette, chargé de recueillir des soumissions et de sélectionner des livres pour la bibliothèque de droit.¹²⁵ Le premier mai 1902, à l'occasion de son assemblée annuelle, le Barreau de Hull décide d'assurer la nouvelle collection de livres pour une valeur de mille dollars.

A la même époque, des sujets pour le moins particuliers, retiennent l'attention du Barreau d'Ottawa. A sa réunion du 28 décembre 1901, spéciale s'il en faut une entre Noël et le Jour de l'An, on soumet que les membres du Barreau ne devraient pas porter la robe et le col blanc de la profession, lors des causes criminelles. Dans un même souffle, on adresse un "sérieux" reproche au juge Talbot:

"That the Bar of the District of Ottawa which has always enjoy the esteem and respect of the Highest Courts has learned with regret that the District Magistrate A. X. Talbot -in open session, on or about 21st of December grievously insulted this body generally and those of theses members who were present by comparing its conduct and behaviour unfavorably with that of the bailiffs and other minor officers. That a copy of this resolution be sent to the District Magistrate with a request for explanation." ¹²⁶

124 Idem, séance du 22 juin 1901, pages 18 à 20.

125 Idem, séance du 28 octobre 1901, pages 21 et 22.

126 Idem, séance du 28 décembre 1901, pages 22 et 23.

Des explications du juge Talbot sont reçues et acceptées à l'assemblée spéciale du 28 février 1902. A cette assemblée, on demande aussi que la loi portant sur les conflits d'intérêts pour les justiciables¹²⁷ soit étendue à tous les paliers de la justice, "District Magistrates, Records and other judicial fonctionaries in the Province". On fait parvenir cette résolution au Procureur général, à tous les membres du Barreau d'Ottawa et aux députés de l'Assemblée législative à Québec.¹²⁸

En février 1902, le Barreau d'Ottawa s'oppose à un projet de modification de la Loi du Barreau qui propose d'inclure les "avocats ruraux" au District d'Ottawa.¹²⁹ Cette opposition n'est toutefois pas entendue et le changement est adopté en mars. Ce remaniement a aussi pour effet de recomposer le Conseil général du Barreau provincial augmentant ainsi le clivage de représentation entre les régions et les grandes villes.¹³⁰

Tout en démontrant sa saine vigilance à l'égard de la magistrature, le Barreau d'Ottawa se porte aussi, par sympathie et solidarité, à la défense des revendications des juges. Ainsi, en avril 1903, les membres du Barreau appuient, en assemblée spéciale, la requête des juges de la Cour supérieure, de la Cour du Roi et de la Cour du banc de la Province de Québec, qui demandent une augmentation de leurs salaires "sans discrimination entre les juges citadins et les ruraux".¹³¹

La question qui revient le plus fréquemment aux procès-verbaux du Barreau d'Ottawa au cours de cette décade, est celle de la bibliothèque. Après avoir

127 Statuts du Québec, 1 Édourd VII, chapitre 35.

128 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; pages 22 et 23.

129 Idem, séance du 28 février 1902, pages 25 et 26.

130 Statuts du Québec, 2 Édouard VII, chapitre 23, page 43 au volume. Alors que les trois Barreaux de région (Arthabaska, Ottawa et Bedford) ne sont représentés que par leurs bâtonniers respectifs, Trois-Rivière a 1 délégué de plus, Québec 2 délégués, et Montréal 3 délégués.

131 Procès-verbaux du Barreau d'Ottawa, op.cit., séance du 15 avril 1903, pages 32 à 34.

acquis, sélectionné et assuré des livres, voilà qu'il faut en restreindre la circulation. A l'assemblée annuelle du premier mai 1903, on institue un comité de la bibliothèque chargé d'acheter et de gérer les livres.¹³² Le bâtonnier, le syndic, le trésorier et le secrétaire composent ce comité. A l'assemblée annuelle suivante, le 2 mai 1904, seuls le bâtonnier et le trésorier sont désignés pour remplir ce rôle.

A partir de 1903, on sent poindre une préoccupation qui deviendra majeure au cours des années suivantes. Le 5 mai 1903, on se réunit en assemblée spéciale pour demander au Juge en chef de la Cour supérieure d'envoyer un magistrat au District d'Ottawa, la liste des causes non-plaidées étant très longue et l'Hon. Rochon étant retenu dans le district de Pontiac où il y a aussi beaucoup d'affaires à traiter.¹³³ Devant une charge qui semble de plus en plus lourde pour le seul juge résidant de l'Outaouais, le Gouvernement de Québec décide d'accorder un juge pour le Cour supérieure du nouveau district de Pontiac. Comme les nominations relèvent toujours du Gouvernement d'Ottawa, c'est Me Louis Napoléon Champagne, député sortant pour le comté de Wright à la Chambre des Communes, ex-bâtonnier du Barreau d'Ottawa, qui est choisi, le 16 octobre 1904. Le Barreau d'Ottawa s'entend bien sûr pour lui adresser ses félicitations.

Louis Napoléon Champagne

L'Honorable juge Louis-Napoléon Champagne était un "homme du Nord". Cette appellation avait une grande signification autrefois. Le nord de la région de Montréal a fourni, en effet, à la politique bon nombre d'hommes de première valeur.

Né à Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, le 21 novembre 1860. Fils de Charles Champagne, juge de la Cour de Circuit de Montréal, et d'Aglaé Cloutier. A épousé Altée Chevrier, de Hull, en 1885.

Admis au Barreau le premier août 1882, il s'établit à Hull, où il eut pour associé, d'abord Me Alfred Rochon, plus tard juge, puis, Me T.P. Foran. Créé conseil en loi de la Reine en 1889.

132 Idem, séance du premier mai 1903, pages 34 à 37.

133 Idem, séance du 5 mai 1903, page 38.

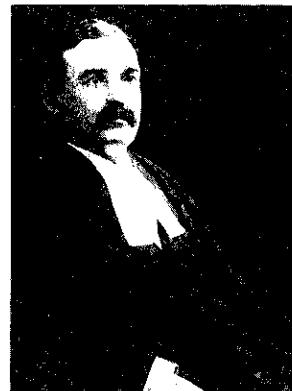
M. Champagne fut avocat de la corporation de Hull, puis, maire de cette ville à deux reprises en 1893 et en 1896. Il fut aussi bâtonnier du Barreau du district d'Ottawa de 1896 à 1898.

Élu député de Wright à la Chambre des Communes en 1900.

Le 16 octobre 1904, il devenait le premier juge de la Cour supérieure du nouveau district de Pontiac. Il fut transféré au district d'Ottawa le 11 janvier 1910.

Décédé subitement à Ottawa, le 15 octobre 1911.

"Affable, bon causeur et gai compagnon, disait **La Patrie** du mois d'octobre 1911, l'honorable juge Champagne possédait une foule d'amis qui garderont longtemps le souvenir de celui que la mort vient d'enlever si rapidement à l'affection des siens".¹³⁴



*L'Hon. Louis Napoléon
Champagne.. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON 7HP
86.*

Malgré son opposition, le Barreau d'Ottawa doit compter dans son membership, depuis 1902, tous les avocats qui exercent leur profession dans les villages et cantons éloignés, ceux que l'on nomme "les ruraux". Bien que Montréal et Québec perçoivent Hull et l'Outaouais comme un district rural, pour les gens de "la métropole de l'Ouest québécois", les ruraux ce sont les avocats qui pratiquent là où les chemins tombent en cul-de-sac et se transforment parfois en forêts, parfois en rivières. Loin de dénigrer leurs confrères, si les membres du Barreau d'Ottawa s'opposent à l'intégration de ces "ruraux", c'est plutôt par peur de ne pouvoir gérer efficacement ces nouveaux membres difficiles à rejoindre.

Peu à peu, leurs inquiétudes se confirment. À l'assemblée annuelle de 1905, il faut s'entendre pour demander au secrétaire du Barreau de Montréal le remboursement des souscriptions des avocats résidant et/ou pratiquant dans les

134 Pierre-George Roy: *op.cit.*; page 111. Également, *The Canadian Directory of Parliament 1867-1967*; page 110.

districts d'Ottawa ou de Pontiac.¹³⁵ On peut présumer que beaucoup d'avocats "ruraux" n'ont pas mis en application la nouvelle directive et ont continué à payer leurs cotisations à leur ancien Barreau d'attache.

La question de ces transferts ne semble pas facile à résoudre entre Montréal et le Barreau d'Ottawa, puisqu'il faut récidiver l'année suivante, soit en 1906. On autorise le secrétaire à insister auprès du Barreau de Montréal "pour le remboursement des honoraires des avocats de ce district payant à la section de Montréal et pratiquant dans cette section (Ottawa)."¹³⁶ Le même scénario se répète en 1908.¹³⁷

Préoccupation toujours constante au Barreau, la bibliothèque continue à nécessiter des mesures régulières et nouvelles. En 1906 on accorde au comité de la bibliothèque un budget spécial... de 50 \$, "pour l'achat de livres de droit pour l'usage de cette section au chef-lieu du district de Pontiac, pourvu que M. le Protonotaire de ce district prenne la garde de ces livres." On accorde aussi à Joseph Morissette, à titre de salaire annuel, la somme de 10 dollars pour la surveillance, la tenue et l'inventaire de la collection de livres du Barreau.¹³⁸ En 1909, c'est 15 dollars qu'on accorde à J.E. Couture pour son travail à la bibliothèque.¹³⁹

La nomination, en 1904, du juge Champagne, même si elle est bien accueillie, ne contribue pas pour autant à régler les nombreux problèmes entourant l'administration de la justice en Outaouais. Le 7 septembre 1906, on sent donc le besoin de formuler une résolution mandatant le bâtonnier pour représenter le Barreau auprès du juge Rochon afin de lui demander d'appuyer leur demande auprès du Juge en chef. On veut qu'un magistrat d'un autre district soit nommé pour présider le prochain terme de la Cour du banc du Roi dans le district. On

135 Bibliothèque du Barreau de Hull, Procès-verbaux du Conseil du Barreau, séance du premier mai 1905, pages 45 et 46.

136 Idem, séance du premier mai 1906, pages 48 à 50 au volume.

137 Idem, séance du premier mai 1908, pages 86 à 70 au volume.

138 Idem, séance du premier mai 1906, pages 48 à 50 au volume.

139 Idem, séance du premier mai 1909, pages 75 à 79 au volume.

précise qu'au rôle de septembre 1905, 60 des causes inscrites n'ont pas encore été entendues, que la Cour du banc du Roi n'a pas siégé durant les 17 derniers mois et que le terme en cours de la Cour criminelle devra probablement être prolongé.¹⁴⁰

Mais toutes ces intercessions demeurent sans réponse. Rien ne semble bouger. Le 4 mars 1907, sur un ton beaucoup plus incisif, le Barreau d'Ottawa réclame donc la nomination d'un juge supplémentaire pour le district. En vain. L'année suivante, on récidive, mais cette fois un projet de loi amène de l'eau au moulin:

"Attendu que les affaires juridiques du district d'Ottawa souffrent depuis plusieurs années, étant donné la congestion du rôle. Attendu que depuis plusieurs années le Barreau de ce district a demandé une loi autorisant la nomination d'un second juge comme seul moyen de remédier à l'état de chose actuel. Résolu qu'une requête soit présentée à la Législature de Québec, afin que le projet de loi (no 22) pourvoyant à la nomination de trois nouveaux juges pour le district de Montréal soit amendé, en ajoutant qu'un second juge soit aussi nommé pour le district d'Ottawa."¹⁴¹

Non seulement ce projet de loi n'est pas adopté dans le sens des revendications du Barreau d'Ottawa, mais à la même session de l'Assemblée législative on approuve un projet de loi qui accorde à la Cour supérieure du district de Terrebonne une juridiction absolue sur les causes survenant dans certains cantons du comté d'Ottawa, les excluant ainsi de la juridiction de la Cour supérieure du district d'Ottawa. Loin de rencontrer les exigences du Barreau d'Ottawa, cette loi ampute sur son territoire et prive les habitants de ces cantons du droit d'être entendus dans leur propre localité. De plus, on s'attend à ce que tout cela crée une confusion entre les juridictions territoriales de la Cour supérieure. Une délégation est donc envoyée à Québec pour protester contre ce projet de loi.¹⁴² Encore une fois, cette démarche sera peine perdue.

140 Idem, séance du 7 septembre 1906, pages 51 et 52 au volume.

141 Idem, séance du 12 mars 1908, pages 62 et 63 au volume.

142 Idem, séance du 24 mars 1908, pages 65 à 67 au volume.

C'est en 1909 que l'on décide pour la première fois d'organiser un banquet annuel des membres du Barreau. Mes A.R. Desjardins et Louis Cousineau en sont les organisateurs.¹⁴³ Le 17 novembre de cette même année, le Barreau perd un de ses membres imminents. Le juge Alfred Rochon s'éteint, à l'âge de soixante ans. Aussitôt qu'on apprend la triste nouvelle, une assemblée spéciale du Barreau d'Ottawa est convoquée, afin d'accorder les condoléances requises pour ce grand homme de notre histoire, un des fondateurs d'une de nos institutions régionales.

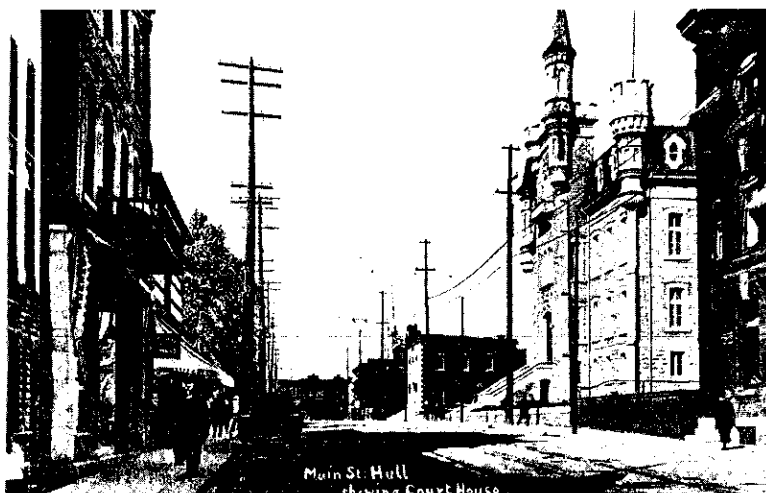
Peu après le décès d'Alfred Rochon qui marque vraiment la fin d'une époque, le Barreau d'Ottawa choisit de conclure la première décennie de ce XXe siècle en se réunissant, le 3 décembre 1909, pour adopter la résolution suivante:

"Attendu que l'état de santé du Juge Alfred Rochon s'était détérioré au cours des trois dernières années jusqu'à sa mort récente, le rôle a accumulé un retard de 77 causes, et que (traduction) plusieurs autres causes auraient été inscrites si les parties n'avaient pas été dissuadées par l'état de congestion du rôle (fin de traduction); qu'il y a 18 mois le Barreau du district a demandé la nomination d'un juge, sans succès; que par estime et sympathie pour le juge A. Rochon, on n'a pas entrepris d'autres démarches; (traduction) que le Juge-en-chef a déclaré qu'il lui était impossible de déléguer (to furnish) un juge d'un autre district (fin de traduction); qu'un nouveau juge soit nommé pour le district, de préférence membre de son Barreau; et qu'une délégation (...) présente la résolution au premier ministre Wilfrid Laurier et fasse toutes les représentations nécessaires." ¹⁴⁴

Ainsi s'achèvent les premières années de 1900, débutées par le Grand Incendie qui a marqué de façon indélébile notre région, particulièrement au niveau de l'administration judiciaire. Le Barreau d'Ottawa n'a certes pas manqué de faire sa marque dès les premiers moments. Après avoir pris une part active à la reconstruction, il établit une tradition de vigilance systématique quant à l'administration de la Justice en Outaouais.

143 Idem, séance du premier mai 1909, pages 75 à 79.

144 Idem, séance du 3 décembre 1909, pages 82 et 83 au volume.



*Rue Principale, à
Hull, au début du
siècle.*

*Source: A.N.Q.-H.,
fonds ICON 7H
V12-127.*

Chapitre IV

Affaires de juges et d'avocats (1910-1930)

La fin de la décennie précédente ayant été marquée par la mort, en novembre 1909, du juge Alfred Rochon, dès le début de l'année 1910, on doit voir à combler ce poste laissé vacant. Le 11 janvier, le Gouvernement décide donc de transférer le juge Louis-Napoléon Champagne, de la Cour supérieure du district de Pontiac où il siège depuis 1904, à la Cour supérieure du district d'Ottawa. Pour le remplacer, le juge Weir est nommé au Banc de la Cour supérieure du district de Pontiac. C'est avec enthousiasme que les membres du Barreau accueillent la nomination de leur ancien collègue. Mais, tout en organisant un banquet en son honneur, on poursuit néanmoins les démarches en faveur de la nomination d'un juge supplémentaire, en envoyant une délégation rencontrer le Procureur de la Province.¹⁴⁵

De retour de leur voyage à Québec, les représentants du Barreau d'Ottawa déposent un rapport le 15 avril suivant (1910). Messieurs J.M. McDougall, H. Chauvin et J.W. Ste-Marie y rapportent les nouvelles suivantes:

"Quant à la division du district judiciaire d'Ottawa (...) la législature de Québec a décidé de faire la division et qu'un bill à cet effet était maintenant devant la législature, et qu'un nouveau juge serait nommé pour ce nouveau district lequel juge siégerait aussi dans le district d'Ottawa avec sa résidence à Hull."¹⁴⁶

Heureux de ces belles promesses, le Barreau d'Ottawa attend donc que les politiciens rendent enfin son dû à l'Outaouais. Mais plus d'une année et demie s'écoule sans qu'aucune réforme en profondeur ne soit apportée. Bien au contraire, les quelques décisions éparses et parcellaires qui émanent de Québec laissent poindre des tendances inquiétantes.

145 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séances du 28 janvier et du 26 mars 1910, pages 84 à 86 au volume.

146 *Idem*, séance du 15 avril 1910, page 90 au volume.

Le 5 octobre 1911, devant ces développements inquiétants et se sentant lésé par les promesses non tenues, le Barreau d'Ottawa prend donc sur lui d'émettre une longue résolution portant sur la centralisation des affaires légales dans la Province de Québec. Dans une suite de huit plaintes, on y déplore la tendance aux aménagements à la pièce, sans profondeur ou perspective globale. On s'objecte aussi à la tendance de plus en plus marquée à faire converger les activités judiciaires vers les grands centres urbains, au détriment des résidents des districts ruraux. On oppose à cette tendance l'indispensable nécessité d'un juge résidant dans le district d'Ottawa, quotidiennement présent pour répondre aux besoins réguliers. On dit même craindre l'émergence d'un clivage salarial entre les juges urbains et les juges ruraux, créant ainsi deux catégories de juges.¹⁴⁷

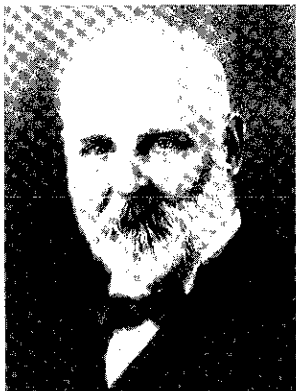
Cette résolution n'a peut-être même pas le temps de se rendre à Québec avant que ne s'éteigne à son tour, dix jours plus tard, soit le 15 octobre 1911, le juge Louis Napoléon Champagne. Dès le lendemain, le Barreau se réunit pour adresser ses condoléances. On y fait son éloge, rappelant qu'il a commencé à pratiquer dans la région trente années auparavant, qu'il a été maire de sa ville adoptive, député fédéral du comté de Wright et juge de la Cour supérieure du district de Pontiac et enfin de celui d'Ottawa.¹⁴⁸

Sans ironie ou méchanceté mal placée, le Barreau ne peut cependant pas laisser filer l'occasion. Trois jours plus tard, soit le 19 octobre 1911, on se réunit de nouveau pour réclamer que deux juges soient nommés de toute urgence dans le district. On forme un comité pour assister le Ministre de la Justice dans le processus de nomination qui doit forcément avoir lieu le plus rapidement possible.¹⁴⁹ Mais le Ministre décide d'agir promptement, sans aucune assistance, et nomme, dès le 21 octobre 1911, John Malcolm McDougall au titre de nouveau juge résidant de la Cour supérieure du district d'Ottawa. Le Barreau d'Ottawa peut néanmoins se consoler en considérant que le nouveau venu est un des leurs. Ex-bâtonnier et, de surcroît, un des délégués du Barreau qui fit pression en 1910 pour la question des juges en Outaouais.

147 Idem, séance du 5 octobre 1911, pages 103 et 104.

148 Idem, séance du 16 octobre 1911, pages 105 à 107.

149 Idem, séance du 19 octobre 1911, page 108 au volume.



*L'Hon. John Malcolm
McDougall.*

*Source: A.N.Q.-H., fonds
ICON 7HP 86.*

John Malcolm McDougall

John Malcom McDougall appartenait au clan des McDougall des Trois-Rivières. Arrivée au Canada en 1832, la famille McDougall comptait déjà soixante-quinze membres en 1872. Né aux Trois-Rivières, le 5 janvier 1858, du mariage de William McDougall, avocat, plus tard juge, et d'Agnes Henderson, il fit ses études au séminaire de sa ville natale et son droit à l'université McGill, tout en suivant le bureau de l'honorable J.J.C. Abbott.

Admis au Barreau, en janvier 1879, il pratiqua sa profession aux Trois-Rivières jusqu'à la nomination de son père au banc judiciaire (1880), puis à Aylmer et, à partir de 1892, à Hull, où le chef-lieu du district avait été transporté.

Conservateur en politique, M. McDougall brigua sans succès les suffrages populaires dans le comté d'Ottawa, aux élections générales de 1891; dans le comté de Wright, aux élections générales de 1896, de 1897 et de 1905; enfin, dans le comté d'Argenteuil, à l'élection partielle de 1908, pour l'Assemblée législative de Québec.

Le 21 octobre 1911, M. McDougall succédait à M. le juge Champagne, décédé, comme juge de la Cour supérieure du district d'Ottawa. La maladie força le juge à prendre sa retraite en 1922 et il décéda, à Montréal, le 5 août 1924. Il fut inhumé à Aylmer où il avait eu son bureau et sa résidence pendant plusieurs années. Comme son regretté père, il laissa un excellent souvenir dans le district d'Ottawa où il avait exercé la justice pendant onze ans.¹⁵⁰

Quelques mois plus tard, soit le 3 avril 1912, le Gouvernement choisit un autre membre du Barreau d'Ottawa, Me Hector-Toussaint Chauvin, comme juge de la Cour supérieure du district de Montcalm, "siégeant simultanément à

150 Pierre-Georges ROY: *op. cit.*; pages 364 et 365.

Mont-Laurier et à Hull".¹⁵¹ Né à Terrebonne, il exerce sa profession à Hull depuis 1903, avec Mes Brooke et Devlin. Le district d'Ottawa se retrouve donc avec un juge résidant et un autre non-résidant pour répondre à ses besoins.

Cette seconde nomination permet une certaine accalmie dans le délicat dossier des juges. Le Barreau d'Ottawa peut enfin se pencher sur certaines autres questions courantes. Ainsi, à l'assemblée annuelle de 1912, on reprend une revendication déjà vieille de onze ans:

"Que le Secrétaire soit prié d'écrire à l'Hon. Premier Ministre et à l'Hon. Ministre des Travaux Publics pour leur demander de bien vouloir placer un ascenseur dans le Palais de Justice pour la commodité de la magistrature, du Barreau et du public et à ce que des téléphones (extension) soient placés dans la bibliothèque (...) et ce pendant que le Gouvernement fera les travaux d'agrandissement au Palais de Justice de ce District."¹⁵²

L'aménagement physique du Palais de Justice demeure au centre des préoccupations du Barreau, tout au cours des travaux d'agrandissement. Les avocats ne sont-ils pas les principaux utilisateurs de cet édifice? Entre autres, suite à une entrevue avec l'architecte Elzear Chauret, on formule la requête suivante:

"That a room be supplied in the upper or third story for an «Advocate Library» with lavatory attached & that the two rooms marked on the plan «temoins» and «Grand Jurés» be made into one to be used as the advocate room."¹⁵³

A la fin de l'été 1913, on se trouve fort ennuyé de devoir remercier le juge Chauvin qui se déplace définitivement cette fois, au district de Montcalm. On craint le pire. Sans attendre, le Barreau adopte donc une résolution demandant expressément la nomination d'un nouveau juge, le district étant laissé avec un seul juge, ce qui n'est pas suffisant.¹⁵⁴ Cette fois-ci l'appel est entendu et le 24 octobre

151 Idem, pages 116 et 117.

152 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du premier mai 1912, pages 111 à 113 au volume.

153 Idem, séance du 29 juin 1912, pages 113 et 114.

154 Idem, séance du 25 septembre 1913, pages 125-126 au volume.

1913, Me Charles Beautron Major est nommé juge des districts de Montcalm, Pontiac, Ottawa et Terrebonne. Il y siègera jusqu'à son décès en 1924.

Les questions des juges et de l'aménagement intérieur du Palais de Justice ne sont pas les seuls sujets de discussions des membres du Barreau d'Ottawa au cours de ces années. On se prononce aussi sur plusieurs questions de fond touchant l'ensemble de la profession. Ainsi, dans le débat entourant la révision du programme d'étude du droit, de sa durée et de la possible création d'un stage inclus au programme, les membres du Barreau d'Ottawa se prononcent plutôt en faveur du statut quo. Puisque les Cours doivent fonctionner avec un nombre restreint de juges, on se préoccupe donc aussi de la gestion des "termes", c'est-à-dire de l'horaire des sessions ou des assises des Cours. Plusieurs recommandations visant à modifier les périodes de séance de la Cour supérieure et de la Cour de circuit sont proposées.¹⁵⁵ On se penche aussi sur les problèmes de la bibliothèque et des livres qui ne sont pas retournés. On s'entend pour réglementer plus sévèrement la circulation des volumes.¹⁵⁶

En 1915, le Barreau d'Ottawa commence à se préoccuper de plus en plus de la place qu'il occupe au sein de la province. Le 19 octobre de cette année-là, on peut noter qu'il entend "que la représentation du Barreau d'Ottawa au Conseil général du Barreau soit à l'avenir composée du bâtonnier et d'un délégué".¹⁵⁷ Par la même occasion, on se joint au Barreau de Montréal dans ses démarches concernant un projet de loi visant l'amendement de Statuts.

En 1916, les difficultés de l'administration judiciaire en Outaouais recommencent à se faire sentir. Le juge McDougall, vieillissant, ralentit de plus en plus le rythme de ses activités. De son côté, le juge Chauvin, n'est affecté au district

155 Idem, séance du 16 février 1914, pages 130-131 au volume; séance du 30 mars 1914, pages 134-135 au volume; séance du 2 novembre 1914, page 137 au volume; séance du 29 mars 1915, page 139 au volume.

156 Idem, séance du premier mai 1915, pages 140-141 au volume.

157 Idem, séance du 19 octobre 1915, pages 143 au volume. On comprit bien plus tard qu'il n'en tenait pas qu'à la volonté du Barreau de section. Pour permettre à un délégué supplémentaire de siéger au Conseil général, il fallait amender la loi. Le Barreau de Hull ne formulera une résolution en ce sens que le 26 mai 1926 (page 246 au volume). Et il faut attendre jusqu'en 1927 pour assister à ce changement.

d'Ottawa qu'à temps partiel. Le 16 septembre, on éprouve donc le besoin de renouveler une litanie sur un air connu:

"Vu le grand nombre de causes inscrites, vu que jusqu'en juin dernier le district a eu deux juges et que le rôle ne s'est jamais épuisé; vu l'état de santé du juge McDougall qui ne lui permet pas de se déplacer pour présider aux Cours des autres districts; il est résolu de demander la présence de l'un des juges de la Cour supérieure pendant le temps de la Cour qui commencera le 28 courant; il est aussi résolu de faire des représentations auprès du Juge en chef pour réclamer la présence continue de deux juges pour entendre les causes des districts de Hull et Montcalm."¹⁵⁸

Le 11 mai 1917, on se réunit pour souligner le décès d'un autre père du Barreau d'Ottawa, Auguste S. McKay. Au cours de cette année 1917, la bibliothèque demeure un sujet d'intérêt. On augmente les sommes mises à sa disposition pour l'achat de livres et on accorde même des fonds pour la bibliothèque de Mont-Laurier.¹⁵⁹

Le 17 mars 1919, le gouvernement du Québec adopte une loi qui touche l'ensemble des habitants de Hull. En effet, à compter de ce jour, dans l'ensemble de toute la législation ou des Statuts du Québec, on s'entend pour remplacer le nom d'«Ottawa» par celui de «Hull».¹⁶⁰ Cette loi concerne non seulement la dénomination du comté, mais aussi celle du district judiciaire, et agit même sur tout acte n'ayant pas été explicitement reconnu par la Loi. Par conséquent, on peut dire

158 Idem, séance du 16 septembre 1916, pages 168-170 au volume.

159 Idem, séance du 5 novembre 1917, page 148 au volume.

160 Statuts du Québec, 1919, 9 George V, chapitre 12, pages 58 à 61 au volume.

que le «Barreau d'Ottawa» devient, à compter de ce 17 mars 1919, le «Barreau de Hull».

En plus de réitérer leur demande pour l'obtention d'un ascenseur dans le Palais de Justice¹⁶¹, les avocats de 1919 doivent aussi faire face à leur première affaire de syndic. Une plainte pour diffamation est déposée à l'Assemblée du Conseil, par Mes J.W. Ste-Marie et Arthur Desjardins, contre Me N.J. Marion, "pour dérogation à l'honneur professionnel en communiquant aux journaux des articles faux et libelleux sur le compte des Messieurs ci-haut nommés".¹⁶² Comme il est du ressort et de la compétence du Barreau de section d'enquêter sur une pareille affaire, on étudie ce cas au cours de l'automne.¹⁶³ Un jugement est rendu le 21 octobre 1919 en faveur des plaignants. L'intimé se voit privé de son droit de pratiquer comme membre du Barreau de Hull et est suspendu de ses fonctions pour trois mois. De plus, il doit rembourser les frais encourus pour cette enquête.¹⁶⁴ Malgré cette première condamnation, Me Marion récidivera en 1921.¹⁶⁵

L'année 1920 marque le début de temps sombres pour la Justice en Outaouais. Le 25 août, Louis-Alexandre Taschereau accède au poste de Procureur général de la Province de Québec. Nommé par le Cabinet d'Omer Gouin (libéral), M. Taschereau se fait le maître d'oeuvre d'un régime qui durera 16 ans, du 9 juillet 1920 au 11 juin 1936. Il prend en effet sur lui l'odieux de faire adopter un projet de loi qui soulève l'ire de tout le monde légal de l'Outaouais. Une fois sanctionnée, la loi 242, permet de centraliser la justice régionale à Montréal et à Québec. Le Barreau de Hull ne manque pas de signaler son indignation à ce sujet:

"Opposition au projet de loi 242 qui aura pour effet de priver toute la vallée d'Ottawa et surtout ce district des avantages d'un juge résidant. Le Barreau considère que le volume d'affaires judiciaires du district de Hull

161 Idem, séance du 10 février 1919, page 150 au volume.

162 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du 13 septembre 1919, page 154 au volume.

163 Idem, séances des 7, 10 et 20 octobre 1919, pages 155 et 156 au volume.

164 Idem, séance du 21 octobre 1919, pages 156-157 au volume.

165 Idem, séances des 26 juillet et 2 août 1921, pages 193 à 197 au volume.

lui donne droit à autant de considération que les districts de Trois-Rivières et de St-François, et d'avoir en tout temps un juge résidant à qui pourraient être adressées les demandes en Chambre dans les cas d'urgence." ¹⁶⁶

D'ailleurs ce projet de loi reçoit les critiques de toute la communauté bien pensante. Même la presse locale s'en mêle:

"Nous avons questionné Mtre J.W. Ste-Marie, ce matin, au sujet de cette nouvelle loi qui oblige les juges de la Cour Supérieure à demeurer à Montréal, à part ceux des districts de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. (...) Comme nous l'explique M. l'avocat Ste-Marie, cette loi ne cause pas seulement un dérangement sérieux à l'Hon. Juge McDougall, obligé de quitter sa demeure d'Aylmer et d'aller résider à Montréal, mais ce sont aussi les électeurs de ce district qui auront à payer des frais supplémentaires, à cause du déplacement du juge qui devra venir de Montréal pour entendre leurs causes. (...) le gouvernement provincial n'a pas eu la moindre considération pour la cité de Hull qui, bien qu'étant la troisième ville de la province de Québec par la population, a été placée après Trois-Rivières et Sherbrooke. (...) C'est étrange, l'adoption de cette loi sans que nos protecteurs choisis aient eu le temps d'agir." ¹⁶⁷

Pour protester, le Barreau envoie une délégation à Québec. Mais c'est déjà trop tard. La Loi en cause a été sanctionnée le jour même. ¹⁶⁸ À l'assemblée annuelle qui suit, on réitère l'opposition du Barreau à l'abolition du poste de juge résidant dans le district. On s'engage à faire des pressions auprès du ministre de la Justice du Canada et du Procureur général de la province. ¹⁶⁹ La chronique rapporte ainsi le fait:

166 Idem, séance du 13 février 1920, page 158 au volume.

167 LE DROIT: le 14 février 1920, article intitulé "Quelle considération a-t-on pour Hull".

168 Statuts du Québec, 1920, 10 George V, chapitre 79, pages 241 à 264 au volume. Consultez l'article 41.

169 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du premier mai 1920, pages 160 à 162 au volume. On y répète aussi une requête pour l'ascenseur.

"On a aussi décidé d'envoyer une délégation auprès du ministre de la Justice protester contre la centralisation des juges à Montréal. On croit que cette mesure ne serait pas seulement préjudiciable au Barreau, mais au public aussi." ¹⁷⁰

Le 7 mai 1920, on se réunit de nouveau pour reformuler une troisième fois l'opposition à l'abolition du poste de juge résidant dans le district de Hull. Mais, cette fois, on s'insurge contre la loi adoptée:

"Qu'en conséquence, ils demandent que la loi 10, George V, Chapitre 79, soit amendée dans le sens indiqué par la dite résolution et que l'exécution de la dite loi quant au District de Hull, soit, si possible, suspendue jusqu'à la prochaine session." ¹⁷¹

L'adoption de cette loi ne déplaît pas seulement au Barreau du district d'Ottawa. Partout en province, elle ne rencontre que mécontentement et désapprobation. Elle contribue indéniablement à approfondir le fossé qui sépare les districts ruraux de la métropole et de la vieille capitale. Ces dernières ne se sentent, à juste raison peut-être, pas très concernées par les enjeux en cause. Toutefois, ne pouvant rester muets devant cet affront, les avocats des districts ruraux décident de se rassembler. Une première rencontre a lieu le 13 décembre 1920. Précurseur de la formation du Barreau rural, ce premier regroupement permet aux avocats ruraux de concerter leurs efforts.

En 1921, le Barreau de Hull rend hommage à un de ses pères fondateurs encore de ce monde. Le 17 mars 1921, on organise une "Assemblée solennelle" en l'honneur des 50 ans de pratique du droit de l'avocat Thomas P. Foran. Dans l'éloge qu'on lui adresse, on le place au premier rang des membres du Barreau de cette province. On le qualifie comme "l'un des jurisconsultes les plus éminents de ce pays":

170 LE DROIT: le 3 mai 1920, 3e année numéro 102, page 3.

171 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du 7 mai 1920, pages 163 et 164 au volume.

"Malgré les exigences d'une clientèle nombreuse qui ne peut laisser que de rares moments libres au jubilaire, il a cependant trouvé le temps d'aider à sa Province en faisant publier des ouvrages de droit qui sont justement appréciés par les hommes de loi de ce pays. (...) Aviseur légal toujours dévoué à ses nombreux clients, avocat toujours empressé de rendre service à ses confrères, adversaire toujours courtois et loyal, Mtre T.P. Foran jouit à juste titre de l'estime et de la considération de tous ceux qui le connaissent."¹⁷²



Me Thomas P. Foran. Source: fonds privé de Me Philipp Foran.

Au cours du banquet, on lui remet en cadeau un écritoire ainsi qu'une gerbe de 50 roses rouges.

Il y a ceux qui restent, et il y a ceux qui partent. Le premier septembre 1921, le Barreau de Hull se réunit pour adresser un éloge funèbre et des condoléances à l'occasion de la mort de Me Emmanuel B. Devlin, frère de Me J.A. Devlin, membre du district. E.B. Devlin était député fédéral, tout comme celui qui fait son éloge, son ancien confrère H.A. Fortier.¹⁷³

Emmanuel Berchams Devlin

Né à Aylmer, le 24 décembre 1872. Fils de Charles Devlin et de Mary Helen Roney. A épousé, le 4 juin 1907, Cécile Masson, fille de L.R. Masson, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Fit ses études au Collège Ste-Marie à Montréal, au Canisius College à Buffalo et à l'Université McGill.

¹⁷² Idem, pages 178 à 185 au volume.

¹⁷³ Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du premier septembre 1921, pages 200 et 201 au volume.



Emmanuel Berchans Devlin.
Source: A.N.Q.-H., fonds
ICON 7HP 86.

Admis au Barreau de la province de Québec en 1895. Créé conseil en loi du Roi en juillet 1906. A d'abord exercé sa profession à Montréal, sous la raison sociale Devlin et Brisset, jusqu'en 1901, année de son déménagement à Hull. Bâtonnier du Barreau d'Ottawa en 1918 et 1919.

Procureur du comté de Wright. Élu député libéral à la Chambre des Communes à l'élection partielle du 13 février 1905, en remplacement de Sir Wilfrid Laurier. Réélu en 1908, 1911 et 1917. Décédé durant ce mandat, à Montréal, le 30 août 1921.¹⁷⁴

Lentement, mais sûrement, la Convention des avocats ruraux se précise comme groupe de pression. Le 28 décembre 1921, le Barreau de Hull délègue des représentants à l'assemblée prévue à Québec. Cette réunion est explicitement organisée dans le but de soumettre au Procureur Général et aux membres de la Législature des requêtes sur la question de la centralisation de l'administration judiciaire. Leurs revendications conjointes sont les suivantes:

"Rétablir la décentralisation judiciaire en assignant à chaque district un juge attitré et y résidant de façon à ce que les termes des Cours Supérieures et de Circuit soient tenus régulièrement et que l'administration de la Justice soit plus expéditive;

"Revenir à l'ancienne procédure de la Cour de Révision dans les causes portées en appel afin de réduire considérablement les frais d'appel;

"Exiger que les actions soient intentées devant le tribunal du domicile du débiteur afin que les justiciables ne soient pas forcés d'aller se défendre en dehors de leur district."¹⁷⁵

174 CINQ MARS E.E.: HULL son origine, ses progrès, son avenir; Bérubé Frères, 1908; page 131-132. voir aussi *The Canadian Directory of Parliament 1867-1967*, page 166.

175 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938*, séance du 28 décembre 1921, pages 205-206 au volume.

A cette même époque, le Palais de Justice recommence à préoccuper le Barreau de Hull, et cet intérêt ira sans cesse en grandissant. Nous sommes, en 1922, devant un édifice âgé de vingt ans, qui semble mal vieillir. Reconstitué sans doute rapidement à la suite du Grand Feu de 1900, le Palais de Justice nécessite déjà bon nombre de réparations. Des commentaires publics émis à ce sujet par le juge Mercier, un ex-bâtonnier du Québec de passage à Hull, donnent au Barreau l'occasion de renchérir:

"Des réparations urgentes devraient être faites à notre Palais de Justice afin de prévenir des accidents malheureux et afin d'accommoder les Juges, les Magistrats, les membres du Barreau et en général les justiciables de ce Palais de Justice."¹⁷⁶

On s'empresse de faire acheminer cette résolution au Ministre des Travaux publics et au député Joseph Caron. Certes, des travaux réguliers d'entretien et certaines réfections sont bien effectués, mais ils sont nettement insuffisants.

C'est en 1922 que l'on commence à ressentir plus fortement les effets du moratoire posé sur les nominations de juges résidents en province. Peu à peu la situation se corse. On doit d'abord s'incliner devant la mort de l'Hon. Hector Chauvin, qui a exercé son rôle de juge pendant près de dix ans dans le district.¹⁷⁷ On voit ensuite le juge John Malcolm McDougall prendre sa retraite. C'est le dernier juge résident nommé depuis 1911. Il n'y en aura pas d'autre avant 1951. Le district de Hull se trouve donc, dès lors et pour près de trente années, privé d'un juge résident.

À l'automne 1922, les relations entre le Barreau de Montréal, fief de la métropole et les Barreaux des districts ruraux deviennent de plus en plus tendues. Compte tenu des restrictions qu'on leur impose, les avocats ruraux n'hésitent pas à soutenir une résolution comme la suivante:

176 Idem, séance du 8 mars 1922, pages 210-211 au volume.

177 Idem, séance du 19 juin 1922, page 216 au volume.

"That the Members of the Bar of this District refuse to countenance any further endeavours on the part of the Bar of the District of Montreal to crush the rural district. (in extenso)" ¹⁷⁸



*Me Arthur Desjardins. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON
7HP-86.*

Comme on peut le voir, le ton monte. Inévitablement la situation devient pénible. En 1923, on doit d'abord saluer le départ définitif d'un autre des 23 pères fondateurs du Barreau du district, Me Tancred J.O. Grondin.¹⁷⁹ On déplore aussi la mort "subite et prématurée" de Me Arthur Desjardins, membre du Barreau, conseiller, ex-bâtonnier, et Recorder de la Cité de Hull.¹⁸⁰ Ensuite, de concert avec le Barreau provincial, on consent à laisser la rédaction des Rapports judiciaires, sous l'office des Barreaux de section depuis 1899, à l'initiative privée sous le contrôle du Barreau provincial. On demande toutefois "qu'au moins un membre de chaque section soit nommé sous-rédacteur".¹⁸¹ C'est aussi cette année-là que l'on décide de constituer une galerie de portraits représentant les anciens bâtonniers.¹⁸²

178 Idem, séance du 16 octobre 1922, page 218 au volume.

179 Idem, séance du 20 janvier 1923, page 220 au volume.

180 Idem, séance du 9 mai 1923, page 228 au volume.

181 Idem, séance du 16 avril 1923, page 224 au volume.

182 Idem, séance du premier mai 1923, pages 225-227. Le 2 mai 1927, on forme un comité chargé de "voir à l'achat de portraits des anciens juges et bâtonniers du district pour orner les murs du Palais (pages 252 à 254 au volume).

Après 17 ans d'attente, soit en 1927, le Barreau de Hull obtient finalement une augmentation de sa représentation au Conseil général du Barreau provincial. Une loi est nécessaire pour ce faire, laquelle est sanctionnée le premier avril.¹⁸³ À partir de cette époque, l'assemblée annuelle du Barreau de Hull nommera régulièrement un délégué, en plus du bâtonnier, pour la représenter au Conseil général. Le premier délégué est Me J.W. Ste-Marie qui se rend au Conseil général avec le bâtonnier Louis Cousineau.¹⁸⁴

L'année 1928 est marquée par la formation définitive du Barreau rural de la province de Québec. L'assemblée de formation est prévue pour le 8 juin, à Sorel. En y déléguant des représentants, le Barreau exprime ainsi ses intentions:

"Le but est de protéger les intérêts des avocats des districts ruraux afin que par leur groupement, ils aient autant de force que les avocats des grands centres, et de combattre la centralisation judiciaire. Un exemple frappant de cette centralisation existe dans le fait qu'un créancier de Montréal peut mettre en faillite à Montréal un débiteur de n'importe quel district. Un autre exemple existe dans le fait que la loi de l'élection de domicile est actuellement trop vague et permet facilement aux marchands des grands centres de poursuivre dans ces endroits les personnes de toutes les parties de la Province qui achètent d'eux par agents. L'association serait utile en plus pour conseiller les amendements au Code municipal."¹⁸⁵

De retour au bercail, les délégués commentent ainsi la formation de ce nouveau Barreau:

"Cette association est très forte, comprenant tous les districts intéressés, ayant à sa tête l'Honorable Ministre Cardin, comme président honoraire. Notons que notre bâtonnier Louis Cousineau a été élu président de l'association."¹⁸⁶

183 Statuts de la Province de Québec; 17e année du règne de George V, chapitre 58, 1927, page 175 au volume.

184 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du 2 mai 1927, pages 252 à 254 au volume.

185 Idem séance du 28 mai 1928, page 277.

186 Idem, séance du 28 juin 1928, page 280 au volume.

Symbole de l'implication du Barreau de Hull dans la défense des intérêts des districts ruraux, le premier président de cette nouvelle association est nul autre que le bâtonnier de Hull. Le premier secrétaire est Me Élie Salvas de Sorel et le premier trésorier Me Lazure de Sherbrooke. La prochaine assemblée est convoquée à Knowlton, les premier et deux septembre suivants. La cotisation est établie à 2 \$ en sus de la perception annuelle, pour chacun des membres des Barreaux inscrits à l'association.

Au cours de l'automne 1928, le Barreau rural draine toute l'attention. A la convention de Knowlton, on s'entend sur les amendements que le Barreau proposera à la prochaine législature. On fixe une autre rencontre pour le 3 novembre à Sherbrooke, tandis que la prochaine convention, qui aura lieu à Hull, est prévue pour le premier septembre 1929.

Une délégation se rend à Québec en février 1929, à laquelle se joint le bâtonnier de Hull, pour rencontrer le Premier ministre et lui soumettre les résolutions adoptées par le Barreau rural. Prioritairement, on demande un changement à la loi de l'élection de domicile.¹⁸⁷ A son retour de Québec, Me Louis Cousineau rapporte une nouvelle intéressante:

"(Le bâtonnier) a la promesse formelle du Gouvernement que la loi de l'élection de domicile soit amendée de telle sorte que dans les ventes faites par agents, toute action se prenne dans le district du domicile de l'acheteur."¹⁸⁸

Grâce à la présence et la prestance de son bâtonnier, le Barreau de Hull s'impose de plus en plus auprès de ses pairs de province. Me Cousineau, nommé Conseiller du Roi lors de la conférence de la délégation rurale à Québec, ose inviter le Conseil général du Barreau de la Province à tenir à Hull son assemblée du 28

187 Idem, séance du 5 février 1929, page 289 au volume.

188 Idem, séance du 18 février 1929, page 290 au volume.

février 1929. L'invitation est acceptée, ce qui constitue un précédent, une première dans les annales. Pour marquer cet événement, le Barreau de Hull reçoit, à ses frais, le Conseil général au Café-Henry¹⁸⁹.

Le 18 mars 1929, on ne manque pas de souligner le quatre-vingtième anniversaire de naissance de T.P. Foran.¹⁹⁰ Le 5 juin suivant on forme un comité chargé de préparer la réception de l'Assemblée annuelle du Barreau rural, dont la date a été devancée. En effet, du 13 au 15 juillet 1929, le Barreau de Hull accueille chez lui les représentants des "avocats ruraux". Voici le programme des trois jours:

"L'ouverture se fera au Palais de justice à 2.30 P.M.; dîner au Standish Hall, le samedi soir; dimanche matin, les congressistes ainsi que les avocats de notre district assisteront en corps à la messe à l'Église Notre-Dame; dimanche après-midi, délibération; dimanche soir, fête champêtre chez Mtre. Louis Cousineau, aux Cèdres."¹⁹¹

Cette nouvelle ouverture sur le monde pour les avocats de notre localité eut-elle quelqu'influence bénéfique? Quoi qu'il en soit, sitôt l'événement passé, le Barreau se propose... et obtient la présence du Gouverneur général du Canada, à l'occasion de l'ouverture du terme civil pour l'année 1929-1930, le 10 septembre 1929. Cette mondanité défraie la chronique et occupe beaucoup de place dans les journaux qui se plaisent à en savourer les moindres petits détails. Il faut dire que le nouveau bâtonnier, Me Auguste Lemieux, prend bien la peine de fournir lui-même les textes dont les lecteurs peuvent se rassasier:

"Cette réception sera sans précédent dans l'histoire du Barreau de notre province. Le Gouverneur sera accompagné de Lord Hanworth, Juge-en-chef de la Cour d'appel d'Angleterre. (...) On rapporte qu'une seule fois dans l'histoire du Barreau une réception a été faite au Gouverneur Général, ce fut pendant le terme de Lord Grey qui (...) s'était rendu au Palais de Justice de Montréal où les membres du Barreau ont souhaité la bienvenue. (...)

189 Attention! Il s'agit de l'actuel hôtel Chez Henry, au coin de la Promenade du Portage et de la rue Aubry, dont la réputation d'autrefois s'est transportée, avec ses propriétaires, au Café Henry Burger situé sur la rue Laurier.

190 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du 18 mars 1929, page 292 au volume.

191 Idem, séance du 20 juin 1929, page 301 au volume.



Me Auguste Lemieux. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON
7HP-86.

"Le bâtonnier, Me Lemieux, recevra les visiteurs à la porte du Palais de Justice. On se formera ensuite en cortège avec en tête M. Joseph Moussette, huissier audencier, qui portera le hallebarde surmontée de la Couronne Britannique, deux aides-de-camp du Gouverneur en habit de gala; Leurs Excellences, accompagnés de Me Lemieux, C.R., Bâtonnier, puis Lord et Lady Hanworth, escortés du secrétaire du Gouverneur M. Mieville. La fanfare des gardes à pied du Gouverneur jouera pendant ce temps l'hymne «Dieu Sauve le Roi». (... et ça continue dans le même esprit sur trois colonnes ...)"¹⁹²

L'histoire ne dit pas si tout s'est passé tel que prévu au scénario. Mais quoi qu'il en soit, quelques jours après l'événement, on prend la peine de bien remercier toutes les personnalités qui ont participé à la cérémonie protocolaire.¹⁹³ S'agissait-il d'une forme de compétition heureuse entre Mes Cousineau et Lemieux, à savoir qui déplacerait le plus de poussière devant le Palais de Justice et susciterait le plus l'attention publique sur la présence du Barreau de Hull? Chose certaine, quelque chose de nouveau a été déclenché au niveau des mondanités et de l'image de marque qui en découle, puisqu'à partir de cette année 1929, déjà très chargée à ce sujet, la question deviendra régulière dans les préoccupations du Barreau de Hull. Dans la même foulée, le 18 septembre on accueille donc Mes Lucien Baudelot et Maurice de Moliens, avocats de Paris.¹⁹⁴

Mais il faut bien que les difficultés réelles de l'administration judiciaire ramènent les membres du Barreau de Hull à des choses plus sérieuses. Trop de retards s'accumulent pour qu'il n'y ait pas de réaction.

192 Auguste LEMIEUX: "Le Barreau de Hull se prépare à recevoir le Gouverneur-Général" in LE DROIT: le 31 août 1929, 16 e année, numéro 203, page 4.

193 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du 16 septembre 1929, page 305 au volume.

194 Idem, séance du 17 septembre 1929, page 306.

"Le Bâtonnier exprime l'opinion de plusieurs des membres du Barreau sur la question si épineuse de l'encombrement de notre rôle de la Cour Supérieure. Nos causes sommaires sont en retard de trois et quatre mois et nos causes ordinaires en retard de dix-huit et même vingt-quatre mois. Il émet l'opinion qu'une délégation soit formée afin d'obtenir une entrevue avec le Procureur Général, Mtre. Alexandre Taschereau, afin de lui faire des représentations concernant la décision du juge en chef de réduire la longueur des termes dans les districts autres que ceux de Montréal et Québec; afin de lui demander des termes plus fréquents et si possible un ou deux juges résidants." ¹⁹⁵

Le décès du juge W.A. Weir, qui survient en octobre de cette année 1929, sonne le glas des juges résidants en Outaouais. Il donne l'occasion au Barreau de Hull de dresser un bilan rétrospectif de la situation tout en réitérant sa demande pour qu'un juge résidant soit assigné au district d'Ottawa:

1- Attendu que W.A. Weir nommé le 11 janvier 1910 juge de la Cour supérieure du district de Pontiac, succédait au juge L.N. Champagne qui avait été transféré au district d'Ottawa;

2- (...)

3- Attendu que L.N. Champagne avait été nommé juge du Pontiac le 15 octobre 1904;

4- Attendu que lui-même avait succédé à Alfred Rochon qui avait été nommé le 25 juin 1901;

5- Attendu que celui-ci avait succédé à Joseph Lavergne qui avait été nommé le 4 août 1897;

6- Attendu que celui-ci avait succédé à Henri Gédéon Malhiot qui avait succédé au juge Gill;

7- Attendu que toute cette lignée montre bien que la Cour Supérieure du District de Pontiac a toujours été présidée par des juges de langue française, sauf le cas du juge Weir;

195 Idem, séance du 25 octobre 1929, page 308 au volume.

8- Attendu que le juge Weir a siégé non seulement dans le District de Pontiac, mais aussi dans celui de Hull, et que, de fait, la plus grande partie de sa magistrature s'est exercée en ces deux districts judiciaires;

9- Attendu que Chauvin appartenait originalement au Barreau de Hull et avait été succédé sur le Banc de la Cour Supérieure par un avocat de la région de Montréal;

10- Attendu que le District Judiciaire de Hull est devenu le troisième District de la Province au point de vue du nombre d'avocats qui y exercent, et de l'importance et du nombre des causes qui y sont prises, et que, pour ces raisons, il serait juste qu'il soit représenté dans la Magistrature;

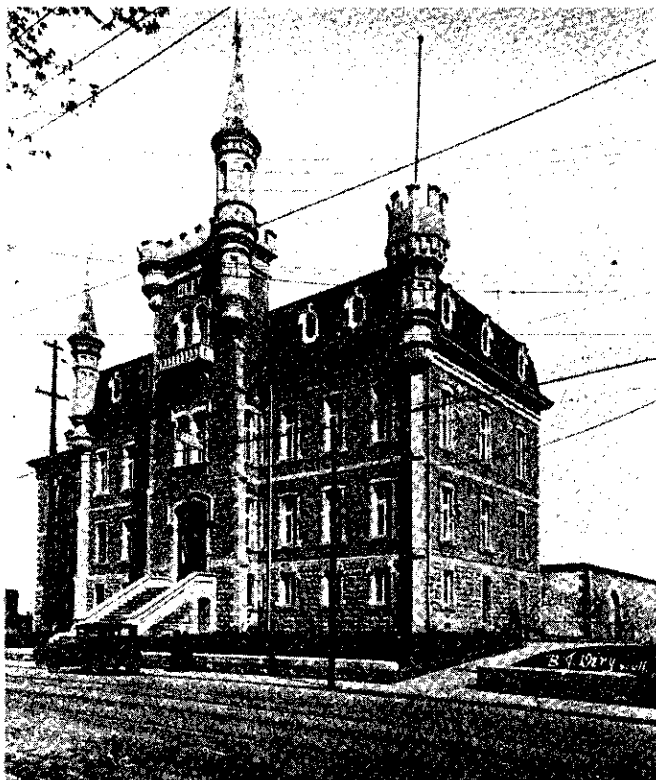
11- Attendu que dans les circonstances, il serait juste, légitime et à-propos que le successeur du Juge W.A. Weir soit choisi parmi le Barreau du District Judiciaire de Hull;

Il est résolu de demander la nomination d'un juge résidant en tenant compte du fait qu'il serait juste, légitime et à-propos que le successeur du Juge W.A. Weir soit choisi parmi le Barreau du District Judiciaire de Hull.

Cette demande fut adressée au Gouvernement fédéral avec copies de la résolution à W.L. MacKenzie King, J.P.A. Cardin, Fernand Rinfret, Lucien Cannon, Raoul Dandurand.¹⁹⁶

Avec l'année 1929 qui s'achève, ce bilan résume bien la période des vingt dernières années qui viennent de s'écouler. Ce que l'on croyait acquis échappe dangereusement aux bâtisseurs des institutions judiciaires de l'Outaouais. Encore une fois, les membres du Barreau de Hull, de concert maintenant avec ceux du Barreau rural, reprennent le bâton de pèlerin et repartent à la conquête de ce qui leur glisse entre les doigts: un "Palais" de Justice digne de son substantif; et des juges qui vivent en Outaouais. Au cours des prochaines années, le Barreau de Hull s'attellera inlassablement à cette tâche.

196 Idem, séance du 23 décembre 1929, pages 311-312 au volume.



*Le Palais de Justice de Hull,
reconstruit au début du siècle.
Source: A.N.Q.-H., fonds ICON
P45-299N.*

Chapitre V

Centralisation et requêtes (1930-1950)

La décade précédente a été pleine de déceptions. Il y a donc lieu d'appréhender celle qui s'amorce. Pourtant l'année 1930 débute sur une bonne nouvelle pour le Barreau de Hull: le 18 janvier, le Bâtonnier Auguste Lemieux annonce que le Gouvernement du Québec vient enfin de céder aux nombreuses et fréquentes pressions du Barreau visant à obtenir un ascenseur pour le Palais de Justice. La première demande remontait à la reconstruction de 1900. On précise que les travaux doivent être complétés pour l'inauguration officielle prévue le premier mai 1930.¹⁹⁷

L'inauguration a bien lieu telle que prévue. On invite, à cette occasion, "le brillant vétéran du Barreau de Hull", Me T.P. Foran, à faire le premier voyage dans le "magnifique ascenseur". "Il fut suivi de tous les avocats et des autres invités qui se déclarèrent enchantés de leur ascension et n'eurent que des éloges pour la maison Otis Fensom qui avait installé et fabriqué cet ascenseur."¹⁹⁸

Bien qu'heureux de cette nouvelle acquisition, les avocats de Hull n'entendent toutefois plus se contenter de petits aménagements. Le jour même de l'inauguration de l'ascenseur, lors de son assemblée annuelle, le Barreau de Hull décide de durcir sa position et formule une demande pour le moins nouvelle et singulière qui ne passe pas inaperçue:

"La construction d'un nouveau Palais de justice est demandée aujourd'hui à la réunion annuelle du Barreau de Hull"¹⁹⁹

"Attendu que les planchers de cet édifice sont inégaux, hors de niveau, peu solides, et qu'ils menacent de s'effondrer à tout moment, surtout lorsque le tribunal siège et que la Cour est envahie par les témoins et les curieux, --ce qui entraînerait des conséquences très sérieuses."; qu'il est

197 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1930*; séance du 18 janvier 1930, page 314.

198 Idem, séance du premier mai 1930, pages 324-329 au volume.

199 LE DROIT: jeudi le premier mai 1930, 17^e année, numéro 101, page 5.

"insalubre à cause de son état de vétusté et de la proximité ou du voisinage de la prison commune, que ce Palais de Justice ne répond plus aux besoins actuels, et devrait être démolé et remplacé par un édifice moderne, aménagé d'une façon convenable et conformément aux lois de l'hygiène, que la prison de Hull devrait être séparée et éloignée suffisamment du Palais de Justice"; PAR CES MOTIFS, le Barreau de Hull prie respectueusement et instamment le Gouvernement de Québec de bien vouloir construire un Palais de Justice absolument nouveau, moderne à tous égards, à l'épreuve de l'incendie, convenable, conforme aux règles de l'architecture et de l'hygiène, un édifice enfin qui réponde aux besoins de la population de ce district de plus en plus considérable et de plus en plus importante. Le Barreau de Hull prie également les autorités provinciales de bien vouloir démolir la prison actuelle et de la reconstruire à un endroit dans la Cité de Hull ou bien sur les confins de la ville".²⁰⁰

Le 20 mai 1930, on réitère une demande pour la nomination d'un juge francophone, membre du Barreau de Hull, à la Cour supérieure, en remplacement du juge Weir, décédé l'automne précédent.²⁰¹ L'appel est entendu mais il faut cependant attendre près d'un an, soit le 23 septembre 1930, avant que Me Louis Cousineau ne monte sur le banc de la Cour supérieure. Tel que le prescrit la loi, il devient juge pour le district de Montréal. Il est toutefois entendu qu'il exercera principalement sa magistrature en Outaouais, en remplacement du juge Weir.²⁰²

Louis Cousineau

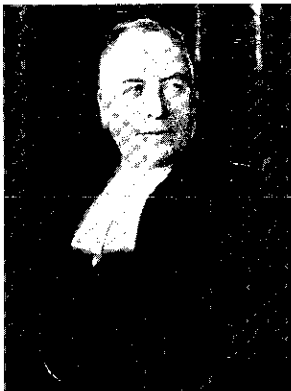
L'HONORABLE juge Louis Cousineau, né à la Pointe-Gatineau, le 16 juin 1878, du mariage de Louis Cousineau et de Joséphine Saint-Jean, a fait ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse et son droit aux universités McGill et Laval de Montréal.

Admis au Barreau en juillet 1903, il ouvrit son étude à Hull. Éloquent, prompt et habile à la riposte, M. Cousineau entra dans les luttes politiques dès son admission au Barreau.

200 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du premier mai 1930, pages 324 à 329 au volume.

201 Idem, séance du 20 mai 1930, page 330 au volume.

202 Idem, séance du 17 septembre 1930, page 332 au volume.



L'Hon. Louis Cousineau.
Source: Pierre-George ROY,
op.cit., page 132.

A l'élection partielle fédérale du 13 février 1905, dans le comté de Wright, il fut candidat avec MM. J.M. McDougall et E.B. Devlin. C'est ce dernier qui fut élu. En 1908, il fut candidat dans le comté d'Ottawa pour la Législature de Québec, mais il fut défait par M.F.-A. Gendron. Aux élections générales de 1911, M. Cousineau entra pour la troisième fois dans la lutte, cette fois dans le comté de Wright, pour la Chambre des Communes. Il fut défait par M. E.B. Devlin. Encore, au lendemain de la guerre, aux élections générales de 1921, il croisa le fer avec le député Fontaine dans le comté de Hull. En 1926, M. Cousineau s'attaqua à M. Henri Bourassa dans le comté de Labelle. Enfin, en 1930, les conservateurs de Wright demandèrent à M. Cousineau d'être leur porte-étendard aux élections générales. Il accepta et fut défait.

M. Cousineau a été plus heureux dans le domaine municipal. Élu unanimement maire de Hull, en 1919, il fut réélu trois ans plus tard après une lutte très contestée.

Le 23 septembre 1930, M. Cousineau montait sur le banc de la Cour Supérieure.

Retraité le premier novembre 1955, le juge Cousineau est décédé le 24 février 1971.²⁰³

L'année 1931 est caractérisée par l'élection de Me Alphonse Fournier comme député du comté fédéral de Hull à la Chambre des Communes. Encore une fois, un avocat du Barreau de Hull fait honneur à sa profession autant qu'à sa section. Pour Me Fournier, il s'agit d'ailleurs du début d'un long règne. Fier de ce

203 Pierre-Georges ROY: *op. cit.*; pages 132 et 133. voir aussi, Igance-J DESLAURIERS, *La Cour supérieure du Québec et ses juges*; page 175

succès qui rejaillit un peu sur lui, le Barreau de Hull ne manque pas de souligner le fait dans ses annales.²⁰⁴

Alphonse Fournier

Né à Methuen, au Massachussett le 24 mars 1893. Fils de Joseph Fournier et Philomène Lévesque. A épousé Lorette Roy, le 30 juillet 1917.

Arrivé au Canada en 1904, il a étudié à l'École normale Laval et à l'Université de Montréal. A enseigné de 1912 à 1920 et fut inspecteur d'école de 1920 à 1923.

A exercé sa profession d'avocat à Hull. Créé conseil en loi du Roi en 1931. Présent dès 1924 comme officier du Barreau de Hull, il en fut le bâtonnier en 1937.

Candidat défait aux élections provinciales en 1927, il fut élu député libéral à la Chambre des Communes en 1930 et réélu en 1935, 1940, 1945 et 1949. Nommé membre du Conseil privé le 6 octobre 1942. Ministre des travaux publics du 6 octobre 1942 au 11 juin 1953.

Nommé juge à la Cour de l'Échiquier le 12 juin 1953. Décédé alors qu'il était encore juge le 8 octobre 1961, à Hull.²⁰⁵

D'honneur en mérite, les avocats de 1931 ne ménagent ni leur temps, ni leurs sous, pour fêter leurs confrères. C'est donc sans ménagement que le Barreau de Hull entreprend d'honorer celui qui n'a jamais été député, maire ou échevin, mais qui a dignement et respectablement atteint ses soixante années de pratique du droit, Me T.P. Foran, l'un des derniers pères fondateurs. La réception se doit donc d'être à la hauteur de ce patriache:

"A cette occasion, nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous le Premier Ministre du Canada, le Solliciteur Général, le Procureur Général de la province d'Ontario, les juges de la Cour Supérieure, les chefs de

204 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**; séance du premier mai 1931, pages 336 à 341 au volume.

205 **The Canadian Directory of Parliament, 1867-1967**; Page 213.

l'industrie, un grand nombre de députés et d'avocats distingués. Après que monsieur le Premier Ministre, ému jusqu'aux larmes, eut adressé quelques mots, monsieur le Bâtonnier dévoila une magnifique peinture de notre distingué héros. Tous les assistants furent d'accord à prétendre que c'était un chef-d'oeuvre."²⁰⁶

L'occasion est bonne pour réactiver un comité chargé de réunir les photos des anciens juges et bâtonniers afin de composer une galerie dans le Palais de Justice. Les photos, préparées par M. B.J. Déry, sont finalement installées dans le prétoire, le 11 avril 1933.²⁰⁷

Au delà des convivialités heureuses, le Barreau de Hull se doit de reprendre inlassablement, une à une, les requêtes visant à assurer la meilleure administration possible de la Justice, compte tenu des limites qui lui sont imposées. On n'est pas sans savoir que l'aménagement de l'ascenseur n'a été qu'une obole accordée pour calmer les esprits. On envoie donc encore une fois, à l'automne 1931, une délégation à Québec. Mes T.P. Foran et Auguste Lemieux se voient confier le délicat mandat de rencontrer le Juge-en-chef "afin de régler l'état actuel des choses".²⁰⁸



Me. J. Noël Beauchamp.
Source: A.N.Q.-H., fonds ICON
7HP-86.

D'années en années, de demandes en revendications, rien ne bouge dans ce dossier. En 1934, à la suite du décès d'un des juges de la Cour supérieure, le Barreau de Hull demande que le poste soit comblé par un membre du Barreau Rural, à l'instar de la requête de ce dernier et appuie la candidature de Me J. Noël Beauchamp, un des siens.²⁰⁹ Mais, la suite de l'histoire démontre bien que les voix régionales ne furent pas entendues ou considérées par le gouvernement provincial et son centre métropolitain.

206 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1900-1938**, séance du premier mai 1931, pages 336-341 au volume.

207 Idem, séance du 11 avril 1933, pages 336-337 au volume.

208 Idem, octobre 1931, pages 346 et 347.

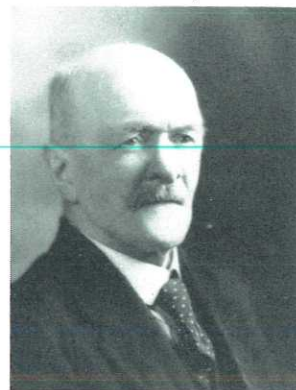
209 Idem, séance du 7 février 1934, page 383 au volume.

Le Barreau de Hull doit aussi s'occuper régulièrement d'affaires de discipline interne, ce rôle revenant de droit aux sections locales du Barreau provincial. Nous passons sous silence bon nombre de cas, de petite comme de moyenne importance, sur lesquels le Conseil du Barreau de Hull a dû se pencher. Car, si certaines anecdotes peuvent être relevées pour illustrer le contexte d'une époque, il n'est pas d'intérêt historique de décrire systématiquement tous les petits litiges ou contentieux qui ont nécessité une réglementation ou un jugement du Barreau de Hull. Nous ne nous en tiendrons qu'à certaines mises en relief.

De ceux-ci, on note par exemple en 1934 une résolution qui interdit "d'insérer, publier, toute annonce, mêmes cartes professionnelles, dans aucun quotidien, hebdomadaire, revue ou autre publication, sauf publication purement légale."²¹⁰ Adoptée sur division, cette résolution veut mettre un terme à la petite guerre d'affichage qu'entretenaient certains avocats du Barreau dans les journaux d'époque.

Le 26 mai 1934, on déplore le décès d'un autre des pères fondateurs du Barreau de Hull, Me D.R. Barry, qui a pratiqué toute sa carrière dans le Pontiac depuis 1875. Il est le neuvième père fondateur à quitter ce monde; il n'en reste plus que 13.

Toujours aux aguets, les membres du Barreau de Hull continuent inlassablement de défendre leurs intérêts auprès de la Législature. De concert avec le Barreau rural, on s'oppose, en 1934, à "un amendement au Code Criminel pour centraliser les termes criminels à Québec et à Montréal (qui) serait très préjudiciable aux avocats du Barreau rural".²¹¹ En 1935 on proteste énergiquement contre tout amendement "devant



Me D.R. Barry, bâtonnier en 1907 et 1908. Source: A.N.Q.-H., fonds ICON 7HP-86.

210 Idem, séance du premier mai 1934, pages 389-391 au volume.

211 Idem, séance du 29 juin 1934, page 395.

dégager la responsabilité des municipalités dans les cas d'accidents de trottoirs, vu qu'un tel amendement tendrait à permettre aux municipalités de négliger l'entretien des trottoirs".²¹²

Au cours de cette année 1935, le Barreau de Hull entreprend une démarche visant à rapatrier des adhésions qui se trouvent à portée de la main mais dont il est difficile de se saisir. C'est qu'un grand nombre d'avocats du Québec, plus liés au monde de la politique, en viennent à s'établir, temporairement ou de façon permanente, dans la capitale fédérale pour des raisons de carrière. Même s'ils habitent l'Ontario, ces membres du Barreau du Québec n'en continuent pas moins, pour beaucoup, de tenir à jour leur inscription.

Ce groupe d'avocats, bien que mouvant, prend de plus en plus d'ampleur et constitue une clientèle potentielle pour le Barreau de Hull. L'intérêt de ces membres ne réside pas seulement dans leur nombre mais aussi dans le prestige que peuvent apporter des avocats aussi bien placés. Le 25 juillet 1935 on convoque donc une assemblée pour décider d'un plan dont l'objectif est le suivant:

"(...) pour induire les avocats d'Ottawa qui paient leur contribution au Barreau de la Province de Québec à Montréal ou ailleurs, à le verser au Barreau de Hull, et ainsi augmenter le prestige de celui-ci. Il est donc proposé (...) qu'un comité (...) soit nommé et organise un tournoi de golf précédé d'un déjeuner, au Rivermead Golf Club, chemin d'Aylmer, et invite les avocats d'Ottawa payant leur contribution au Barreau de la Province de Québec ailleurs qu'à Hull, de même que les juges, Magistrats, et membres du Barreau de Hull."²¹³

Toujours en 1935, un imbroglio éclate dans une affaire policière et le Barreau de Hull doit s'en mêler, ce qui n'est pas courant. Me Quain se plaint des difficultés qu'il a dû surmonter pour rencontrer son client sous arrestation au poste de police. Les procès-verbaux rapportent ainsi l'affaire:

"Le sergent Pelchat a d'abord refusé toute entrevue. Ayant obtenu un ordre d'un magistrat, le sergent a fini par accepter, mais il a fallu un second

212 Idem, séance du 25 février 1935. Si le projet tombera à l'eau, le même scénario se reproduira 6 ans plus tard. Consultez à la Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 20 mars 1941, page 23 au volume.

213 Idem, séance du 25 juillet 1935, page 412.

ordre pour que l'avocat rencontre son client sans témoins. Le Barreau de Hull, demande au Conseil de ville, et au chef de police à ce qu'il soit reconnu et statué que les membres du Barreau de Hull auront accès auprès de leurs clients détenus au poste de police, sur leur simple demande, et qu'il leur sera permis de s'entretenir avec eux confidentiellement. Qu'il soit de plus permis à tout détenu de se servir du téléphone pour se mettre en communication avec son avocat.

"Qu'il soit porté à la connaissance du Procureur Général que les membres du Barreau de Hull, lorsqu'ils désirent voir leurs clients détenus à la prison de Hull doivent être admis dans la geôle et parler à leurs clients dans un corridor, et n'ont aucune facilité de s'entretenir avec eux convenablement. Que demande soit faite au Procureur Général qu'il soit dorénavant permis aux membres du Barreau de Hull de voir leurs clients détenus à la prison de Hull, dans la pièce voisine du bureau du gouverneur de la prison, et que le shériff soit autorisé à aménager cette pièce à cet effet.

"Que demande soit également faite au Procureur Général de nommer Messieurs Kearney & Beuparlant, protonotaires pour le district de Hull, Louis-Phillippe Mercier, greffier de la cour de Magistrat, et Léo Normand, greffier de la cour de Recorder, juges de paix, afin de faciliter les comparutions, les remises et les fixations de cautionnements en l'absence des Magistrats." ²¹⁴

A la fin de 1935, la mort d'un juge de la Cour supérieure, l'Honorable Camille Pouliot, ravive le débat sur la nomination des magistrats. Le Barreau de Hull s'empresse d'acheminer une résolution qui recommande fortement au Ministre de la Justice de choisir le remplaçant "parmi les membres du Barreau Rural de cette province". ²¹⁵

A compter de 1936, les doléances du Barreau de Hull commencent à rencontrer de plus en plus d'appuis tangibles dans la communauté. Ainsi, la Chambre de commerce senior de la Ville de Hull, se penchant sur la question, adopte une résolution demandant la reconstruction du Palais de Justice. Mis au courant de cette initiative, le Barreau de Hull décide de faire parvenir à Québec "une copie

214 Idem, séance du 5 septembre 1935, pages 413-414 au volume.

215 Idem, séance du 30 décembre 1935, pages 417-418 au volume.

de toutes les résolutions passées par le Barreau de Hull touchant la reconstruction du Palais de Justice, de même que les rapports des grands jurés".²¹⁶

En 1937, une seconde affaire policière, plus grave, ébranle le monde judiciaire de Hull, et force le Barreau à s'en mêler de nouveau. Me François Caron, avocat de Norman Mackenzie, accusé de vagabondage au cours du mois d'août, se voit refuser le droit de rencontrer son client. Lorsqu'il se présente à la prison, deux représentants de la police provinciale défendent au gouverneur de cette institution de laisser Me Caron voir son client. L'avocat demande donc et obtient une permission écrite du shérif pour voir son client. Cependant les deux policiers provinciaux renouvellent encore leur interdiction au shérif et ce dernier retire sa permission. L'avocat Caron revient plus tard accompagné de messieurs Fortunat Belley et Eugène Matte pour réitérer sa demande auprès du shérif et du gouverneur de la prison. Caron demande même par télégraphe à l'Assistant-procureur général de donner l'ordre aux autorités de lui permettre de voir son client, mais sa requête reste sans réponse.

Le lendemain (le 25 août), Me François Caron apprend que dans la nuit, la police provinciale a amené le prisonnier, Norman MacKenzie, pour le conduire vers une destination inconnue. Malgré tous ses efforts et toutes ses démarches, Me Caron ne peut voir son client. Devant des faits aussi troublants, le Barreau de Hull adopte de façon expresse une résolution, contenant tous les attendus relatant les circonstances de l'affaire. Se plaignant auprès du Procureur général de la province des "agissements de la police provinciale" on demande que des ordres soient donnés "pour que le shérif du district de Hull et le gouverneur de la prison de Hull permettent à tout procureur de communiquer avec ses clients en tout temps". La

216 Idem, séance du 24 février 1936, page 418 au volume.

cause est finalement remise au 27 août, sur consentement des parties. Toute caution est refusée.²¹⁷

L'histoire ne précise pas le dénouement de cette étrange affaire. Elle permet toutefois d'apprécier tout le chemin qui a été parcouru dans la préservation des droits fondamentaux et des libertés de la personne et de constater que les avocats et les Barreaux qui les représentent demeurent, quoi qu'on en dise, les fidèles gardiens d'une société intègre à l'égard du respect de l'individu.

Certains avocats, en plus de se distinguer dans leur profession, s'illustrent sur la scène publique. C'est ainsi que l'année précédente (1936), on a assisté à l'élection de celui qui allait devenir la figure marquante des années 1940. Me Alexandre Taché, un avocat renommé de trente-sept ans, admis au Barreau le 21 janvier 1924, vient en effet de recevoir une députation à l'Assemblée Législative de Québec sous la bannière de l'Union Nationale de Maurice Duplessis. Comme ce dernier, Me Taché sera défait en 1939. Ayant pris cependant de la grandeur dans l'esprit de ses collègues, il devient bâtonnier dès cette année-là et on renouvelle son terme l'année suivante.²¹⁸

Me Alexandre Taché est très près de la francophonie hors-Québec de son époque. Il est membre de l'Institut canadien-français, de l'Alliance française et du

217 Idem, séance du 25 août 1937, pages 438 à 448. Le procès-verbal de 10 pages s'accompagne de pièces justificatives originales. Un passage rayé du procès-verbal (original collé au volume) relate un événement intéressant: (le 24 août) "ledit procureur s'est mis en communication avec le procureur de la Couronne, Me Beauchamp, qui lui a dit que naturellement tout avocat a droit de voir son client et qu'il verrait à régler cette affaire; (...) quelques minutes plus tard après que lesdits officiers de la police provinciale eussent vu le procureur de la Couronne, ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas l'autorité nécessaire pour intervenir dans l'administration du Palais de Justice et de la prison". Autre passage rayé d'un original d'un affidavit (collé au volume): le shérif a refusé de laisser l'avocat voir son client "en lui disant qu'il ne pouvait pas prendre cette responsabilité (début du rayé:/vu que l'avocat de la Couronne lui avait dit de ne pas la prendre./fin du rayé). Est aussi annexée la copie de la comparution de l'accusé. A noter enfin que certaines pages contiennent des versions dactylo où les passages rayés ont été éliminés.

218 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; pages 1 et 2 au volume.

Cercle littéraire de l'Université d'Ottawa.²¹⁹ Cette affection francophile influence inévitablement certaines décisions du Barreau de Hull au cours de son bâtonnat. On est en effet soudainement plus ouvert à la présence franco-ontarienne, comme en témoigne cette séance du 4 juin 1940, au cours de laquelle le Bâtonnier fait part d'une demande de Me Fontaine au Barreau de Hull visant à organiser une coopération avec les avocats canadien-français de la ville d'Ottawa pour la formation d'un comité provisoire d'études juridiques. Néanmoins, le Barreau de Hull, en bon mercantile, ne laisse pas filer l'occasion et formule sa résolution en deux temps:

"Que le Barreau de Hull nomme comme ses représentants au Comité des Études juridiques MM Rodrigue Bédard, Louis Farley et Jacques Boucher"; puis,

"Qu'une résolution soit présentée à l'Assemblée du Conseil Général à l'effet que les avocats d'Ontario ayant droit de pratiquer dans la Province de Québec payent leur cotisation au Barreau de Hull."²²⁰

Au début de l'année suivante, en 1941, le Barreau de Hull souligne la disparition de madame K. MacDonald, "formaly one of the Secretarys of the Hull Court House, where she had been employed for the past forty years".²²¹ L'année 1941 est aussi marquée par la seconde Guerre mondiale. La ville de Hull, en Angleterre, vient d'être bombardée par raid aérien, et la nouvelle fait les manchettes de façon singulière. Pour les citoyens de la Cité de Hull, en Outaouais, on vient de découvrir une ville soeur et désœuvrée de surcroît. Le Conseil de la Cité accorde alors à sa consœur une aide de 500 \$ lors son assemblée du 10 mars 1941.²²² Le Barreau de Hull contribue également à ce fonds de secours en allouant une somme 50 \$.²²³

219 **Répertoire des parlementaires québécois** (...) op.cit.; page 543.

220 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 4 juin 1940, page 5 au volume.

221 Idem, séance du 20 février 1941, page 19 au volume.

222 Procès-verbaux du Conseil de la Cité de Hull, volume de l'année 1941, page 109.

223 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 17 mars 1941, page 21 au volume.

Pour le Barreau de Hull, l'année 1941 marque aussi le début de temps nouveaux. Si la guerre le démontre de façon triste, le XXe siècle est quand même chargé de promesses de grands changements et de modernisations à tous azimuts. L'un des signes majeurs est sans contredit l'espace et l'importance accrus que cherchent à prendre les femmes. En effet, dans toutes les couches et tous les rôles de la société, surtout en temps de guerre, les femmes sont omniprésentes. La profession d'avocat, un des bastions du monopole masculin, est-elle menacée?

Devant cette possibilité qui se fait de plus en plus pressante, le Barreau de Hull décide de se prononcer, le 20 mars 1941, contre l'admission des femmes à la pratique du droit dans la province de Québec, et mandate même son bâtonnier, Me Alexandre Taché, à voter en ce sens lors du Conseil général du Barreau de la province de Québec.²²⁴

Le temps de guerre amène peut-être ironiquement la prospérité économique dans les pays épargnés, mais il n'en éprouve pas moins les mobilisés. Le Barreau de Hull demande donc que l'on dispense les membres en service actif dans les armées de Sa Majesté, de payer leur cotisation annuelle au Barreau.²²⁵

Malgré toutes ces préoccupations, le Barreau de Hull n'oublie pas ses devoirs de chien de garde envers la tenue de la Justice, même si peu d'espoir sont permis face à la centralisation qui perdure. On décide néanmoins en 1941 de se prononcer sur certaines questions de nature à améliorer le sort de l'administration judiciaire. On souhaite l'instauration d'un appel à la Cour du banc du Roi, sur la permission d'un juge fondé sur une question de droit, pour les causes dont le montant en litige se situe entre 100 \$ et 200 \$. On demande aussi la réduction des cautionnements. On préconise enfin l'établissement d'une Cour d'appel de juridiction exclusivement criminelle, présidée par trois juges.²²⁶

224 Idem, séance du 20 mars 1941, page 23 au volume.

225 Idem, séance du 14 juin 1941, page 31 au volume.

226 Idem, séance du 25 mars 1941, page 25 au volume.



*Me Tancrede Éthier, bâtonnier
en 1941 et 1942. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON
7HP-86.*

En octobre 1941, on constitue même un comité chargé d'étudier la question des changements des règles et des procédures de la Cour du banc du Roi de la province de Québec. Le comité est composé du bâtonnier, Me Tancrete Éthier et de Mes Alexandre Taché, John Aylen, Rodrigue Bédard et Philipp Foran.²²⁷

En 1942, le Barreau de Hull se retrouve encore une fois en opposition avec le Barreau provincial. Ce dernier dépose à l'Assemblée législative un projet de loi visant une refonte des procédures d'examens du Barreau, et réduisant le nombre d'examineurs. Le Barreau de Hull s'objecte sans réserve à une pareille initiative.²²⁸ On délègue même François Caron, avocat, pour accompagner Alexis Caron, député de Hull de 1939 à 1944, lors de l'étude du projet de loi.²²⁹

En 1943, le Barreau de Hull semble souffrir de difficultés financières. Le premier mai, on abolit le poste de bibliothécaire et commande une souscription supplémentaire "pour combler le déficit".²³⁰ La question de cette souscription additionnelle sera d'ailleurs rediscutée,²³¹ mais celle-ci sera plus d'une fois reportée.

Cette situation financière n'empêche toutefois pas le Barreau de Hull d'accepter de participer à un comité constitué par la Cité de Hull pour "étudier tous les problèmes qui intéressent l'organisation municipale et scolaire et les problèmes

227 Idem, séance du 6 octobre 1941, page 35 au volume.

228 Idem, séance du 7 février 1942, page 37 au volume.

229 Idem, séance du premier mai 1942, pages 41 à 45 au volume.

230 Idem, séance du premier mai 1943, pages 53-57 au volume.

231 Idem, séance du 28 mai 1943, page 59 au volume.

tant sociaux qu'économiques que soulèvera la fin de la guerre actuelle".²³² Me Rodrigue Farley est mandaté pour représenter le Barreau de Hull, en compagnie du Maire, des membres du Conseil municipal, de l'ingénieur civil et du trésorier de la Cité, ainsi que de certains représentants de d'autres associations "bona fide" de la Cité.

Toujours impliqué dans son milieu, le Barreau de Hull se prononce sur certaines questions de l'heure. Entre autres, il s'oppose catégoriquement à l'adoption d'un projet de loi, passé devant la Commission des intérêts professionnels concernant la discipline des membres du Barreau. Il estime qu'il pourrait entraîner une hausse des dépenses ainsi qu'une augmentation de la centralisation. Cependant, il se prononce en faveur d'un projet d'amendement, suggéré par la Fédération des Chambres de commerce de la province de Québec, du Code de procédure civile, "qui aurait pour effet de mettre le débiteur non salarié sur le même pied que les débiteurs salariés".²³³

En 1944, le Barreau de Hull, à l'instar du Conseil général, décide de hausser sa cotisation annuelle afin de résoudre et de prévenir ses problèmes financiers. On peut ainsi se sentir plus à l'aise de participer aux intérêts de la collectivité. Par exemple, Me François Chevalier se joint au comité de la bibliothèque municipale, une initiative de la Chambre de commerce des jeunes de Hull.²³⁴ On accorde aussi un gros 25 \$ à la section hulloise de la "Federated Charities". On délègue enfin Mes Tancrede Éthier et Jacques Thériault pour représenter le Barreau de Hull au programme de reconstruction d'après guerre.²³⁵

L'année 1945, à l'approche de la fin de la guerre, marque un moment important pour un ancien bâtonnier du Barreau de Hull. En effet, suite à sa réélection à la députation du comté de Hull en 1944, Alexandre Taché est nommé Président de l'Assemblée législative à Québec le 7 février 1945. Il conservera cette

232 Idem, séance du 15 septembre 1943, pages 63-65 au volume.

233 Idem, séance du 16 novembre 1943.

234 Idem, séance du 20 mars 1944, page 71 au volume.

235 Idem, séance du 25 septembre 1944, page 83 au volume.

très haute fonction jusqu'au 15 décembre 1955. Le Barreau de Hull est très jaloux de cet honneur qui retombe sur l'un de ses membres éminents.²³⁶

Alexandre Taché



Alexandre Taché. Source: A.N.Q.-H., fonds ICON P46-33.

Né à Saint-Hyacinthe, le 17 août 1899, fils de Joseph de la Broquerie Taché, notaire, journaliste et bibliothécaire du Parlement à Ottawa, et de Marie-Louise Langevin.

A épousé dans la paroisse Notre-Dame-de-Grâce-de-Hull, le 26 octobre 1925, Marie-Berthe Laflamme, fille d'Édouard-Hector Laflamme et de Delvina Berthiaume.

Fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe, à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Montréal. Admis au Barreau de la province de Québec le 21 janvier 1924. Créé conseil en loi du roi en 1938. Docteur honoris causa de l'Université d'Ottawa en 1946.

Exerça sa profession à Hull jusqu'en 1956. Bâtonnier du Barreau de Hull en 1939 et 1944. Membre de l'Institut canadien-français, de l'Alliance française et du Cercle littéraire de l'Université d'Ottawa.

Élu député de l'Union nationale à l'Assemblée législative dans la circonscription de Hull aux élections de 1936. Défait en 1939. Réélu en 1944, 1948 et 1952. Président de l'Assemblée législative du 7 février 1945 au 15 décembre 1955. Nommé juge à la Cour du magistrat des districts de Hull, Terrebonne et Pontiac en 1956. Promu juge à la Cour supérieure en 1958.

236 Idem, séance du 23 février 1945, page 85 au volume.

Décédé à Hull, le 9 mars 1961, à l'âge de 61 ans et 6 mois. Inhumé dans le cimetière Notre-Dame-de-Hull le 13 mars 1961.²³⁷

De plus en plus, les difficultés financières du Barreau de Hull deviennent chose du passé. Ainsi, le 11 mai 1946, le coût du couvert est entièrement défrayé par le Barreau de Hull, lors de son Assemblée annuelle.²³⁸

L'année 1947 se révèle chargée au niveau de l'implication des membres du Barreau de Hull dans plusieurs dossiers. Placé dans une situation financière qui va de mieux en mieux, on étudie même la possibilité de réduire les cotisations.²³⁹ En mai, à la demande du Barreau provincial, on se penche sur une série de questions relatives à l'opportunité d'étendre les cadres de l'activité professionnelle. Les discussions s'arrêtent sur les propositions suivantes:

1. la fusion des professions de notaire et d'avocat devrait être étudiée par un Comité du Conseil général du Barreau du Québec;
2. l'ouverture de la pratique à l'assurance, au même titre que les notaires, laisse indifférente;
3. le Barreau de Hull se montre favorable à l'idée de permettre aux avocats ayant moins de cinq années de pratique de faire du journalisme;
4. favorable aussi, à celle de permettre aux avocats d'être greffiers ou secrétaires-trésoriers d'une Corporation municipale ou scolaire, dans les municipalités de moins de 15,000 âmes de population;
5. favorable à la limitation du nombre d'avocats et à la réglementation de la tarification par le Conseil général;
6. contre cependant l'autorisation de permettre aux avocats d'agir comme "ajusteurs" auprès des compagnies d'assurances dans les cas d'accidents d'automobile et de pertes par le feu;
7. pour qu'on incite les jeunes avocats à étudier plus spécialement le Droit fiscal et qu'on autorise le Bâtonnier à approuver un système d'étude, de cours, et de comité de révision d'impôt (mais le droit de pratiquer devrait être laissé aux professeurs de Droit Fiscal);
8. La section du Barreau de

237 Répertoire des parlementaires: *op. cit.*; page 543.

238 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-*, séance du 25 février 1946, page 103 au volume.

239 *Idem*, séance du 3 mai 1947, pages 105-113 au volume.

Hull se dit en faveur de commissions purement administratives, spéciales et temporaires.²⁴⁰

Dans la même veine, on se réunit en assemblée spéciale le 22 décembre 1947, pour s'entendre sur la position à adopter face à un projet de réforme judiciaire dont le Conseil général du Barreau provincial doit se saisir le 27 décembre suivant. Majoritairement contre le projet, on préfère toutefois spécifier certains aménagements susceptibles d'amoindrir les problèmes qu'on entrevoit:

"Conférer au juge en chef, agissant de sa propre initiative ou à la demande des parties intéressées ou de la section de la Cour saisie de la cause, l'autorité de renvoyer à la Cour siégeant plénière, avec quorum d'au moins neuf juges, toute cause où se soulèvent un ou des points de droit ou de procédure alors controversés dans la jurisprudence de la Province;

Maintenir le pouvoir donné au juge en chef par le Code de procédure d'organiser des sessions alternatives ou simultanées de deux ou même trois sections de la Cour d'appel;

Maintenir le dossier-conjoint, mais en permettant aux parties de produire seulement sept copies dactylographiées de ce dossier dans les causes non appelables à la Cour Suprême".²⁴¹

Par la même occasion, on se permet de demander "que les juges de la Cour supérieure, qui doivent être mis à leur retraite, le soient, (cela) étant le remède le plus approprié à la situation telle qu'elle existe présentement".²⁴²

En 1948, deux membres du Barreau de Hull se distinguent particulièrement. Le 30 avril, Me François Caron, est élevé à la magistrature de la Cour supérieure.²⁴³

240 Idem, séance du 28 mai 1947, pages 115 à 117.

241 Idem, séance du 22 décembre 1947, pages 119-121 au volume.

242 Ibidem.

243 Idem, séance du premier mai 1948, pages 127 à 131. Cette nomination ne met cependant pas fin au moratoire contre les juges résidants en province.

Au cours du mois de septembre, l'Association du Barreau rural de la province de Québec décide d'honorer Me Auguste Lemieux, ex-bâtonnier du Barreau de Hull, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de pratique du droit, lui qui fut aux premières heures de la formation de cette association. Pour cette occasion, le Barreau de Hull accepte de payer la contribution de 3 \$ par membre pour financer un déjeuner prévu en l'honneur de Me Lemieux.²⁴⁴ Enfin, on institue certaines traditions en donnant 35 \$ à la Fédération des oeuvres de charité de Hull et en accordant des budgets substantiels pour le souper et l'orchestre requis au banquet annuel prévu pour la fin d'octobre.²⁴⁵

François Caron

Il est né à Hull, le 23 janvier 1902, de Damien Caron, marchand et d'Élise Trudel. A épousé Florence McLellan, fille de l'hon. sénateur McLellan de Nouvelle-Écosse. Il a étudié au Collège de l'Assomption, prix Prince de Galles en rhétorique et prix Colin en philosophie et à l'Université de Montréal, LL.L. 1926, président de sa promotion.

Admis au Barreau en 1926. Procureur de la couronne, district de Pontiac et district de Hull, 1928, secrétaire du Barreau de Hull, 1928, C.r. 1939. Nommé juge de la Cour supérieure, le 30 avril 1948. Eut à présider une Commission royale sur le service de la police en 1951.

Décédé à Aylmer, le 13 juillet 1967.²⁴⁶

En 1949, suite aux débats qui se sont tenus l'année précédente, le Barreau de Hull approuve à l'unanimité les nouveaux règlements de discipline du Barreau de la Province de Québec. Il faut croire que les préoccupations émises ont été satisfaites.

Au printemps de 1950, le Barreau de Hull se penche sur les questions soulevées par la préparation du prochain congrès général du Barreau qui doit se

244 Idem, séance du 3 août 1948, page 135.

245 Idem, séance du 18 octobre 1948, page 137.

246 Ignace-J. DESLAURIERS: *La Cour supérieure du Québec et ses juges*; op.cit.; page 167.

tenir à Tadoussac. Deux sujets retiennent particulièrement l'attention du Barreau de Hull: pour les "dommages-intérêts personnels à la femme", mais "comme il n'y a pas eu d'abus dans ce district, on ignore cette question"; et au chapitre du droit municipal, on soutient le principe d'uniformiser les lois municipales réunissant les cités et villes. Le nouveau bâtonnier Me Paul Ste-Marie et Me James Millar représentent le Barreau de Hull à ce congrès, tandis que Me François Chevalier est délégué, avec le bâtonnier, pour assister au congrès du Barreau rural.²⁴⁷

Deux événements majeurs méritent d'être soulignés au cours de cette année 1950 d'autant plus que le Barreau de Hull assume l'organisation de deux réceptions importantes. La première souligne le cinquantième anniversaire de pratique de Me J.W. Ste-Marie. La seconde honore le vingtième anniversaire de magistrature de l'Hon. Hyacinthe Adélar Fortier.²⁴⁸ Ce dernier, ex-membre du Barreau de Hull, réside toujours en cette Cité, même s'il est affecté au district des Trois-Rivières. Au Barreau de Hull, il a été secrétaire de 1900 à 1901, auditeur de 1909 à 1912, et bâtonnier de 1913 à 1915. Avancé en âge, l'Hon. Fortier représente l'ironie d'une administration judiciaire sans égard pour les populations éloignées des centres décisionnels. Alors qu'il y a une carence au niveau des juges en Outaouais, l'Hon. Fortier se déplace régulièrement jusqu'à Trois-Rivières pour exercer sa profession.

Cette situation difficile perdure depuis le mois d'octobre 1929, date à laquelle est décédé l'Hon. Weir, dernier juge résidant de l'Outaouais. Malgré les nombreuses exhortations et demandes formulées par le Barreau de Hull, le district judiciaire est encore privé des services d'un juge résidant. Devant le silence immuable des gouvernements, on a bien compris qu'il ne servait à rien de poursuivre la bataille sur ce terrain. Alors plus de vingt ans se sont écoulés depuis la dernière revendication en cette faveur. Mais cette fois, en ce début de décennie, on commence à sentir que le vent peut tourner.

Un des facteurs favorisant un tel enthousiasme est l'établissement de la Cour de magistrat. En effet, depuis 1945, une loi de la province prépare l'abolition progressive de la Cour de circuit qui, sous plusieurs formes à travers le temps, est

247 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-*, séance du premier mai 1950, pages 155-161.

248 *Idem*, séance du 17 mai 1950, pages 162-163 au volume.

vieille de plus d'un siècle et demi. Nous sommes cette fois bel et bien au bout du processus qui conduit à l'instauration de la Cour provinciale, nommée Cour de magistrat. C'est à cette Cour que Me Jacques Boucher, avocat du Barreau de Hull, est nommé juge le 8 juillet 1950. Le Barreau de Hull ne manque pas de célébrer cette désignation par une réception donnée en son honneur au Royal Ottawa Golf Club le 17 décembre 1950.²⁴⁹

Cette nomination soulève tous les espoirs permis, comme en témoigne cette résolution, adoptée le 4 novembre 1950:

"Qu'il soit demandé au Procureur général d'amender la Loi des tribunaux, pour que deux juges de la Cour supérieure soient nommés résidants à Hull. Le rôle de la Cour supérieure de Hull est surchargé, un très grand nombre de causes ne peuvent arriver à terme. Les justiciables ainsi que l'avocat, éprouvent de graves préjudices. Il semble que le District judiciaire de Hull, devrait être placé sur le même pied que les districts judiciaires de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Abitibi, qui ont leur juge résidant et où l'administration de la justice est plus expéditive. A ce propos, Me Alexandre Taché, C.R. informe les Membres du Barreau, qu'il eut l'avantage de discuter de l'opportunité des juges résidants avec plusieurs membres des Barreaux de Trois-Rivières, Sherbrooke et Abitibi, et on lui a rapporté qu'à ces endroits, les causes sont à date et l'administration de la justice atteint son but.

"Me J.W. Ste-Marie, C.R. souligne qu'il y a près de 30 ans, le District judiciaire de Hull comptait deux juges résidants: les Honorables Juges McDougall et Chauvin, et dans ce temps là, la population du District judiciaire de Hull n'était pas aussi dense qu'aujourd'hui. Il a été suggéré que l'un de ces juges résidants pourrait aussi desservir le District de Pontiac, où les causes sont en retard depuis plusieurs mois. Il y avait même autrefois, un juge résidant dans le District de Pontiac: le juge Weir, qui desservait aussi le District de Hull. Dans les districts judiciaires de Trois-Rivières et Sherbrooke et Abitibi, il y a deux juges résidants. Le District judiciaire de Hull comptant une population de près de 75,000 âmes, mériterait les mêmes avantages qui sont donnés aux Districts sus-nommés.

249 Bibliothèque du Barreau de Hull, Fonds d'archives du Barreau, tiroir 1 dossier Correspondance.

"Le Barreau de Hull recommande aux autorités compétentes de choisir au moins l'un des juges résidants parmi les membres du Barreau de Hull." ²⁵⁰

Comme nous le verrons, les circonstances vont faire que la voix du Barreau de Hull sera enfin entendue en 1951.

250 Bibliothèque du Barreau de Hull; fonds d'archives du Barreau de Hull, un "communiqué aux journaux" en date du 4 novembre 1950, se trouve aux dossiers.



*L'intérieur du Palais
de Justice au début
des années 1960.
Source: fonds privé,
l'Hon. Avila Labelle*

Chapitre VI

Ré-installations (1950-1966)

Débutons ce chapitre comme débute l'année 1951. La loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires est sanctionnée le 17 mars. Cet amendement consiste à rétablir les postes de juges résidants dans les districts dits ruraux, pour la Cour supérieure. Il augmente la magistrature à quarante-six juges, et accorde deux juges, "avec résidence à Hull", "pour les districts de Hull, Labelle et Pontiac".²⁵¹ Sitôt en vigueur (le jour de sa sanction), le Gouvernement nomme un premier juge, en la personne de Me Paul Ste-Marie.

Paul Ste-Marie

Né à Hull le 2 décembre 1904. Il appartient à une famille établie depuis plus de cent ans à Hull en 1867. Son père, un avocat éminent de Hull, ancien bâtonnier, qui a compté plus de 60 ans d'exercice dans sa profession, était Me Joseph Wilfrid Ste-Marie, cr; sa mère était Lidwine Legris, fille de l'hon. sénateur Joseph-Hormidas Legris, autrefois de Louiseville, comté de Maskinongé.

Il a étudié au Collège Notre-Dame de Hull, au Collège Sainte-Marie de Montréal et à l'Université de Montréal.

Admis au Barreau en 1929. Il a été créé conseil en loi du Roi en 1944. Il a exercé sa profession en société avec son père, Me J.W. Ste-Marie, cr. Bâtonnier du Barreau de Hull en 1949 et en 1950. Il a été nommé juge à la Cour supérieure le 15 août 1951. Il a rempli à Hull le premier poste de juge résidant de cette Cour rétabli après un laps de trente ans.

Dès sa nomination jusqu'à l'été 1974, en plus de présider régulièrement les procès civils et criminels, le juge Sainte-Marie, comme doyen, a assuré les responsabilités administratives des trois districts de Hull, Pontiac et Labelle. Depuis le 28 juillet 1974, il est juge surnuméraire. En plus de sa carrière légale et judiciaire, l'hon. juge Ste-Marie a pris une part active à la vie universitaire de la région. Avec le très hon. juge en chef

251 Statuts du Québec, 1950-1951, 14-15 Georges VI, chapitre 55, pages 169 à 172 au volume.

Gérard Fauteux de la Cour suprême du Canada, feu l'hon. juge Guy Favreau, de la Cour supérieure, alors ministre de la Justice, Me Charles Stein, cr, alors sous-secrétaire d'État, il a participé à la fondation de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il en a été le premier vice-doyen. Il a été chargé de l'enseignement de la pratique des tribunaux. L'Université d'Ottawa lui a décerné un doctorat en droit honorifique. Le juge Ste-Marie a été l'un des co-fondateurs du Cercle universitaire d'Ottawa. Il a été l'un des organisateurs et le premier président de la Fédération des oeuvres de charité de Hull et de sa région.

Le juge Paul Ste-Marie est retraité depuis le 2 décembre 1979.²⁵²

Le juge Ste-Marie, au sein d'une longue retraite bien méritée, nous accorde l'honneur de nous illustrer lui-même les circonstances de son ascension au trône judiciaire (nous résumons ici ses propos):

Le Barreau se plaignait depuis longtemps du système de juges itinérants parce que ces derniers arrivaient de Montréal le lundi par chemin de fer et repartaient le vendredi. Ils ne siégeaient donc pas durant ces deux journées. Me Alexandre Taché, conscient de cette situation, est devenu député et a fini par convaincre Maurice Duplessis de nommer un juge résidant. Nonobstant le fait que Paul Ste-Marie et Alexandre Taché ont bon nombre de causes l'un contre l'autre; que Me Ste-Marie est libéral et Me Taché conservateur, ils sont quand même de bons amis!

Les nominations de juge, on le sait, sont habituellement faites par le gouvernement fédéral. Le Premier ministre Louis Saint-Laurent, un libéral, a donc tout le loisir de désigner un juge qui ne soit pas d'obédience conservatrice ou de l'Union Nationale. A la nomination du juge Ste-Marie, trente années se sont écoulées depuis la dernière nomination d'un juge résidant dans le district. C'est le ministre des Travaux publics sous le Gouvernement libéral, le député fédéral de Hull, Alphonse Fournier, qui a eu le privilège d'annoncer la nomination à l'heureux élu.²⁵³

252 Ignace-J. DESLAURIERS: *La Cour supérieure du Québec et ses juges*, 1849-1er janvier 1980, op.cit. page 136.

253 Résumé extrait d'une entrevue menée avec l'Honorable Paul Ste-Marie par MédiaRecherche, le 8 octobre 1989.

Le Juge Ste-Marie entre en fonction le 15 août 1951. Pour combler le second poste de juge, on fait appel à l'Honorable Fortier, résidant de Hull depuis le début du siècle et âgé de soixante-quinze ans. Assigné, depuis le 11 septembre 1925, à la Cour supérieure du district des Trois-Rivières, l'Hon. Fortier a toujours conservé sa résidence principale à Hull. Transféré au district de Hull le 21 septembre 1951, le juge Fortier exercera sa digne profession pendant sept autres années avant de prendre sa retraite.

Hyacinthe-Adélard Fortier



L'Hon. Hyacinthe-Adélard Fortier. Source: A.N.Q.-H., fonds IÇON 7HP 86.

L'Honorable juge Hyacinthe-Adélard Fortier est originaire de Saint-Hermas, comté des Deux-Montagnes. Il est né le 11 décembre 1875, du mariage d'Isidore Fortier et d'Elmire Lalande.

Il a fait ses études classiques au séminaire de Sainte-Thérèse et son droit à l'Université Laval, de Montréal, d'où il est sorti avec le titre de licencié en droit.

Inscrit au tableau des avocats le 22 août 1899, il a exercé sa profession à Hull. Il a fait partie de la société légale Major et Fortier. Il a été avocat de la Couronne et s'est beaucoup occupé des affaires municipales de Hull.

Élu député de Labelle à la Législature de Québec, en 1912, il fut réélu, par acclamation, aux élections générales de 1916. En 1917, M. Fortier abandonnait son mandat à Québec pour briguer les suffrages des électeurs du même comté de Labelle à la Chambre des Communes du Canada. Il fut élu le 19 novembre 1917, réélu en 1921, et conserva ce mandat jusqu'à sa nomination à la magistrature.

Le 11 septembre 1925, M. Fortier était appelé au banc de la Cour supérieure pour le district des Trois-Rivières. Il remplaçait l'honorable juge Désy, décédé.

M. Arthur Lemont écrivait dans les *Annales Térésien*nes, à cette occasion: "Nul ne saurait trouver à redire de cette nomination, car l'heureux titulaire possède au plus haut degré tout ce qu'on peut attendre

du magistrat: une grande dignité de vie, de l'intégrité parfaite, le sens profond de la justice joint à une science juridique et à une connaissance exacte des hommes. C'est l'ensemble de tous ces attributs qui font le bon juge, le magistrat très digne en qui le justiciable peut mettre sa confiance."²⁵⁴

Le 21 septembre 1951, le juge Fortier fut transféré de Trois-Rivières à Hull où il prit sa retraite le 27 septembre 1958. Il est décédé le 18 janvier 1966 à l'âge de 91 ans.

De retour dans son lieu d'attache, le juge Fortier n'insiste pas pour exercer son droit d'ânesse. Il laisse la direction des choses judiciaires à l'Hon. juge Ste-Marie, prétextant que de toute façon, il avait été nommé avant lui. Plus qu'heureux de ces nouvelles nominations, le Barreau de Hull ne manque pas de souligner l'arrivée des nouveaux juges résidents de Hull par un dîner d'honneur.²⁵⁵ La bataille a été gagnée. Le district judiciaire de Hull peut enfin compter sur la présence de deux juges résidents, lui qui en a été privé pendant plus de vingt ans.

Le Barreau de Hull peut donc poursuivre ses activités avec plus d'aisance: oeuvres de charité, condoléances, étude de conflits de professions d'avocats-huissiers occupent principalement le Barreau durant les deux années suivantes.

Puis, il fallait bien qu'elle finisse par arriver. Suscite-t-elle de la crainte ou de la satisfaction, quand, ce 11 août 1953, Marie-Claire Lemieux fait parvenir au Barreau de Hull un chèque de 152 dollars devant couvrir les frais de son inscription et de son examen? Il faut dire que douze années se sont écoulées depuis que le Barreau de Hull s'est prononcé contre l'admission des femmes à la pratique du droit. Est-ce un oubli ou une omission volontaire, mais le Barreau de Hull ne trouve rien à redire, si l'on se fie à ses minutes.

254 Pierre-George Roy: *op. cit.*; pages 214 et 215.

255 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-*; séance du 7 octobre 1952, page 166 au volume.

Marie-Claire Lemieux annexe à sa demande un certificat de bonne conduite ainsi qu'une attestation de l'obtention du baccalauréat ès arts à l'Université d'Ottawa.²⁵⁶ Admise à l'étude en octobre 1953 elle est finalement inscrite au Tableau de l'Ordre en 1958-1959. S'il n'appartient pas à cette recherche historique de déterminer quelle femme a été la première avocate dans l'histoire du Québec, nous nous permettons de souligner l'arrivée de celle qui créa ce précédent au Barreau de Hull.

Le 6 octobre 1953, après avoir mené un certain nombre de consultations concernant l'inaccessibilité de l'information, le Barreau de Hull faisait finalement parvenir à la Commission de police de Hull la liste des renseignements utiles aux rapports d'accident automobile. Le département de police de Hull est un des rares endroits qui refuse de donner accès à ses rapports aux membres du Barreau. Suivant l'intervention du Barreau, l'affaire dut se régler, puisqu'on n'en entendit plus parler.

En 1954, on s'accorda pour célébrer le juge Roland Millar, à l'occasion de sa retraite qu'il avait certes méritée, et qui entra en vigueur le 15 avril 1954.²⁵⁷

Rolland Millar

Né le 18 avril 1879, à Weedon (Wolfe), fils de James Millar et de Philomène Gendron. A épousé Rose-Marie Guay, le 15 mai 1907 à Ville-Marie au Témiscamingue.

Il a étudié au Petit Séminaire de St-Charles Borromée. Il a été admis au Barreau en 1905. Pendant les douze ans qui suivirent, il exerça sa profession à Bryson, alors chef-lieu du district de Pontiac. Il a été maire de Bryson en 1910 et préfet du comté de Pontiac. Le 12 janvier 1917, il a été nommé magistrat pour les districts de Hull, Pontiac et Gatineau. Il est demeuré trente-sept ans juge. Il a fait partie de l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Il a été membre du Canadian Club d'Ottawa et du Rotary Club de Hull. Il était membre à vie de l'Institut canadien-français d'Ottawa.

256 Bibliothèque du Barreau de Hull, fonds d'archives du Barreau, tiroir 1, dossier "Barreau de Hull 1953-1954".

257 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 27 mars 1954, page 179 au volume.

Le juge Rolland Millar est décédé à Hull, le 14 juin 1962, à l'âge de 83 ans.²⁵⁸

Quand vient le temps de souligner le travail accompli, le Barreau de Hull sait ne pas s'en tenir aux notables de haut niveau lorsqu'il s'agit de reconnaître l'importance quotidienne de certains rôles qui peuvent paraître subalternes. Par exemple, en mai 1954, on accorde un présent à mademoiselle Suzanne Frenette, à l'occasion de son mariage, elle qui a rendu de si nombreux et grands services au Barreau de Hull dans l'entretien de la bibliothèque.²⁵⁹

En 1955, le Barreau de Hull décide d'accorder une somme de 25 \$ à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour un prix, "dont la nature et le récipiendaire seront déterminés par la faculté de droit".²⁶⁰ Une initiative propre à encourager les efforts de cette jeune faculté de droit et à stimuler par la même occasion l'intérêt de réussir parmi les meilleurs étudiants. Ce prix deviendra d'ailleurs une tradition du Barreau de Hull pour bien des années, tout comme l'offrande annuelle à la Fédération des oeuvres de charité,²⁶¹ et bien entendu le banquet annuel du Barreau de Hull.²⁶²

À l'automne de cette même année, le juge Louis Cousineau, annonce, qu'à compter du premier novembre, il entend prendre sa retraite, après vingt-cinq années de valeureux services. L'occasion est trop belle pour ne pas essayer d'obtenir que son successeur soit lui aussi un membre du Barreau de Hull. On fait donc des représentations en ce sens, tant auprès du Premier ministre de Canada qu'auprès du Ministre de la Justice et du député fédéral du comté de Hull.²⁶³ Mais c'est peine

258 Ignace-J. DESLAURIERS: *Les tribunaux du Québec et leurs juges*, page 109.

259 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-*, séance du 29 mai 1954, page 184 au volume.

260 Idem, séance du 2 mai 1955, pages 189-192 au volume.

261 Bibliothèque du Barreau de Hull, Fonds d'archives du Barreau, tiroir 1, dossier "Correspondance avec Charles Coderre / Barreau de Hull 1955-1956", document en date du 3 octobre 1955.

262 Lequel sera tenu le 7 décembre de cette année 1955.

263 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-*; séances du 30 septembre 1955, pages 196 et 197.

perdue. Le choix s'arrête sur l'ex-bâtonnier du Barreau de Montréal, Me Jean-Pierre Charbonneau.

Le Barreau peut néanmoins se consoler. Le 15 décembre 1955, Alexandre Taché quitte définitivement son siège à l'Assemblée législative de Québec. Peu de temps après, il est élevé à la magistrature comme juge de District, et le Barreau de Hull ne manque pas d'adresser ses félicitations au juge Taché, ainsi que des remerciements au Premier ministre "pour avoir honoré l'un de ses membres en élevant Me Alexandre Taché à la Magistrature". Mes Avila Labelle, Ernest Gaboury et Charles Major s'occupent d'organiser la réception du 5 janvier 1956 en l'honneur de l'assermentation du juge Taché. Par la même occasion, l'Assemblée du Barreau de Hull, en profite pour y aller d'une première requête en faveur d'un troisième juge résidant. Considérant le fait que partout ailleurs un prorata moyen d'un juge par district judiciaire semble respecté, alors que les deux juges actuellement à Hull doivent desservir trois districts, le Barreau de Hull estime que l'Outaouais a droit à un traitement équitable.²⁶⁴

Au début de l'année 1956, le Barreau de Hull doit assumer la perte de son doyen, Me Auguste Lemieux. Son décès est grandement déploré par toute la communauté. On voit en contrepartie l'ex-juge Millar reprendre du service comme avocat, malgré ses soixante-dix-sept ans.²⁶⁵ On se fait même un plaisir d'accepter son offre de s'occuper de la bibliothèque.

Sans vouloir attendre la proie qui tombe, lorsque, suite au décès du Juge Maurice Lalonde (du district de Montréal), on doit voir à son remplacement, le Barreau de Hull se permet de réitérer une demande pour la nomination d'un troisième juge résidant pour les districts de Hull, Pontiac et Labelle.²⁶⁶ Cette nouvelle requête, en date du 28 juin 1956, est reçue avec beaucoup d'exaspération par le Premier ministre, s'il faut en croire la réponse qu'il adresse au Barreau de Hull le 5 juillet suivant:

"Comme vous le savez, le gouvernement de l'Union Nationale, que j'ai l'honneur de diriger, a réalisé dans ce domaine comme dans bien

264 Idem, séance du 28 décembre 1955, pages 205-207 au volume.

265 Idem, séance du 11 février 1956, pages 208-212.

266 Idem, séance du 28 juin 1956, page 219 au volume.

d'autres d'importantes améliorations. C'est nous qui avons assuré au district judiciaire de Hull la nomination de deux juges de la Cour supérieure résidant à Hull, de même que c'est nous qui avons assuré au même district de Hull la nomination de deux juges de district résidant à Hull, deux initiatives très importantes et très avantageuses pour le district et les justiciables de Hull.

"Ces législations provinciales, recommandées par le gouvernement actuel de Québec, établissent hors de tout doute l'intérêt que nous portons à l'administration de la justice à Hull.

"Sincères salutations.

(signé) Maurice Duplessis"²⁶⁷

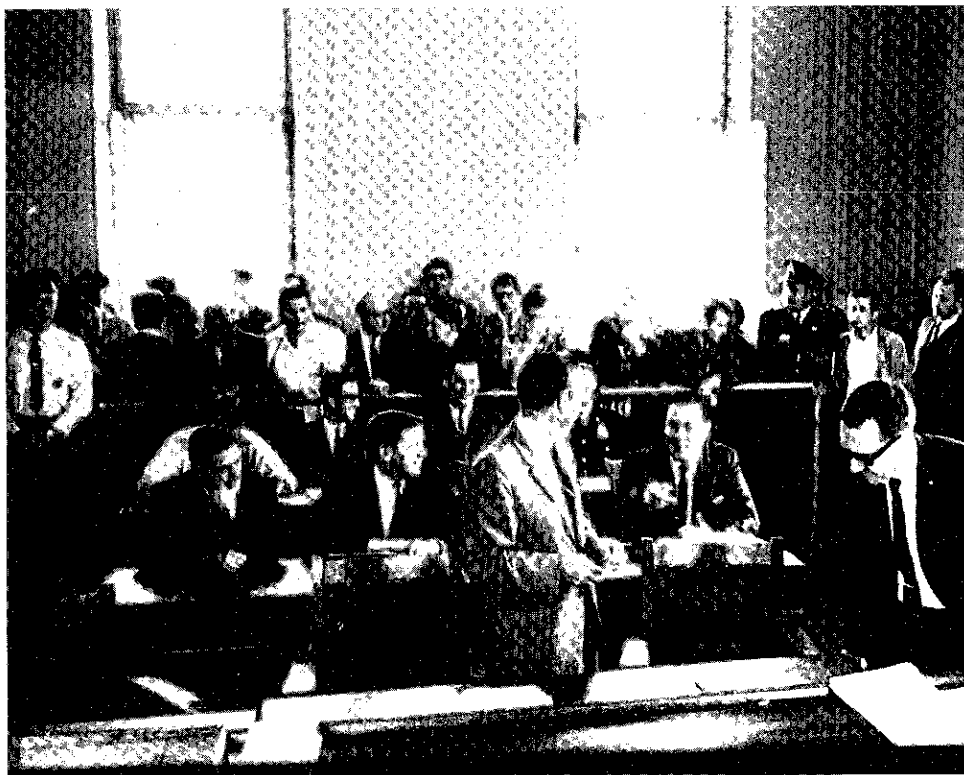
Comme on le voit bien, nous sommes en plein régime duplessiste. La réponse est brève mais claire. C'est non, comptez vous chanceux de ce que vous avez!

S'il faut, somme toute, se contenter de deux juges résidants, il n'en demeure pas moins que d'autres conditions rendent pénible l'administration de la Justice. Par exemple, l'état lamentable du Palais de Justice. Dans le but de faire des bureaux pour les secrétaires des différents juges, le Barreau doit déménager sa bibliothèque dans un local sans ameublement et sans décoration. Considérant de plus la situation pitoyable des salles d'audience, de la chambre des Avocats et du passage entre toutes ces salles, le Barreau doit se résoudre à demander par résolution que l'on repeinture, que l'on décore, que l'on accorde du mobilier, bref que l'on effectue des réaménagements qui rendent convenable et digne de nom ce lieu que l'on désigne comme un "Palais" de Justice.²⁶⁸

L'appel du Barreau de Hull est finalement entendu. Le Ministère des travaux publics consent à déployer certains fonds et effectifs afin de remédier à la situation, temporairement du moins. On achète même des meubles pour la

267 Bibliothèque du Barreau de Hull, fonds d'archives du Barreau, dossier "Barreau - Correspondance 1956-1957".

268 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 12 octobre 1956, pages 222 et 223 au volume.



Cette photo, prise au début des années 1960, permet de remarquer l'exiguïté des salles d'audiences. Source: fonds privé, l'Hon. Avila Labelle.

bibliothèque. A propos de cette dernière, le Barreau doit aussi prendre des mesures. On décide d'en restreindre l'usage aux avocats et aux juges des Cours.²⁶⁹ C'est qu'elle devient de plus en plus courue et sollicitée cette bibliothèque, ce qui la rend plus difficile à gérer. Même aujourd'hui, en 1989, elle constitue la bibliothèque légale la plus intéressante du côté nord de la rivière des Outaouais. Elle doit sans contredit faire l'objet de convoitises, sinon de jalousies, pour les bibliophiles spécialisés en la matière.

269 Idem, séance du premier mai 1957, pages 224-226 au volume.

En 1957, on met fin à la coutume de réélire le Bâtonnier automatiquement pour un deuxième terme.²⁷⁰ Cette même année, le Barreau de Hull doit faire face à une nouveauté qui n'a certes pas l'heur de lui plaire. Les autorités municipales ont en effet décidé d'imposer aux avocats une taxe d'affaires et une licence. On s'oppose vivement à cette résolution. Lorsque la taxe entre en vigueur, c'est avec hardiesse que l'on questionne sa légalité, allant jusqu'à proposer que "si un des membres du Barreau de Hull est poursuivi pour avoir pratiqué sans avoir payé la taxe d'affaires à la Cité de Hull, le Barreau de Hull prendra les procédures nécessaires, à ses frais, afin de défendre ce membre du Barreau et faire déclarer ce règlement ultra vires".²⁷¹

Une fois les tempéraments reposés et les consultations menées, on doit bien se rendre à l'évidence de la légitimité de ce règlement. On doit même se désister lorsqu'un avocat, Me Bourget, laisse entendre qu'il est poursuivi par la municipalité sur cette question et que, suivant la précédente résolution, il s'attend à ce que le Barreau de Hull prenne sa défense. On lui répond qu'il est libre de se défendre lui-même.²⁷²

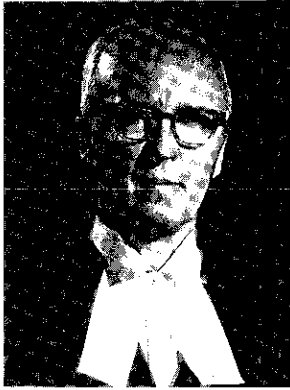
Le premier mai 1958 le Barreau de Hull tient son Assemblée annuelle au Palais de Justice. Il y est question de la bibliothèque, de volumes non rapportés ou disparus, et de remerciements adressés au distingué bibliothécaire, Me Roland Millar, pour son magnifique travail. Puis, vers 16 heures, des vents violents arrachent une partie du toit de la bibliothèque. Me Paul Raymond, secrétaire de l'époque, décrit avec éloquence l'anecdote:

"Très ému par certains incidents qui pouvaient ébranler les plus sereins et les plus confiants dans leur bonne étoile, M. le Bâtonnier Millar, dans un moment d'éloquence bien vivant, qu'il aurait souhaité moins éclatant, tout à coup, dans un geste à la Mirabeau, un bruit de tonnerre ébranla la voûte du Palais de Justice. Les éléments de la nature, s'étant mêlés aux applaudissements frénétiques des auditeurs, l'on vit une partie du toit de la Bibliothèque, O Horreur! emportée par un ouragan, s'écraser sur quelques automobiles de confrères bien assurés et prévoyants, les

270 Ibidem.

271 Idem, séance du 27 septembre 1957, page 228 au volume.

272 Idem, séance du 18 avril 1958, page 230.



*Me James A. Millar, bâtonnier
en 1958. Source: A.N.Q.-H.,
fonds ICON 7HP 86.*

ayant placées à l'abri des vieux murs de l'ancienne prison. Heureusement, malgré la casse, aucune personne ne fut touchée. Qui aurait pu croire que les foudres de l'éloquence de notre Bâtonnier auraient possédé la magie de se comparer aux "Act of God".

Bien modestement, M. le Bâtonnier s'excuse de provoquer un tel enthousiasme et, toujours pétillant d'humour, signe caractéristique à sa race, rassura ses bouillants confrères, qu'il tordait le cou à son éloquence endiablée et revenait sur terre. En termes délicats et chaleureux, il remercia les membres du Barreau de Hull du grand honneur qui lui était conféré en l'élevant au Bâtonnat.

Il mentionna, bien filialement que son vieux père, Me Roland Millar, encore bien serein dont la verdeur de l'âge n'attend pas le nombre des années..., après avoir siégé près de 38 ans sur "le bout du banc", était descendu au prétoire pour s'identifier avec les plaideurs, acceptant leurs tribulations, leurs espoirs et aussi les consentements souvent attachés à la profession de l'Avocat.

L'auditoire, toujours suspendue à ses lèvres, devait enfin se désaltérer et se réfecter dans des agapes pantagruéliques que M. le Bâtonnier avait eu le secret de faire préparer par de fins connaisseurs pour plaire aux fines gueules... Bref, ce fut un buffet princier, arrosé de liqueurs blanches et légèrement tintées de brun et d'or qui s'écoulèrent abondamment et silencieusement vers des lieux connus et très fréquentés." ²⁷³

273 Idem, séance du premier mai 1958, pages 232 à 234 au volume. Nous nous permettons ici la retranscription de cet extrait afin de rendre hommage à la qualité du texte savoureux que Me Paul Raymond voulut bien se donner la peine de léguer à la postérité. Rares sont les procès-verbaux qui présentent les faits d'une assemblée délibérante tout en y incluant une couleur stylistique qui marque l'époque. Doué sans conteste d'un sens prolix, Me Raymond a su nous informer tout en nous divertissant.

Illustrée de cette façon, l'affaire n'en demeure pas moins vraie.²⁷⁴ Cette anecdote n'est cependant pas le seul point marquant de cette assemblée annuelle de 1958. C'est à cette occasion que la première avocate du Barreau de Hull, Me Marie-Claire Lemieux, fait son apparition. Admise depuis peu au Barreau, sa présence ne passe pas inaperçue et les journaux trouvent cette nouveauté digne de mention. On rapporte qu'elle prévoit ouvrir dans quelques jours une étude légale à Hull.²⁷⁵

On sent déjà poindre depuis un certain temps l'annonce d'une nouvelle retraite. Le juge Fortier, après 26 ans de pratique à Trois-Rivières (1925-1951) et 7 ans à Hull (1951-1958), est maintenant âgé de 83 ans. Il peut sans contredit se retirer honorablement. Il est donc question d'une prochaine nomination d'un juge de la Cour supérieure pour les districts ruraux. Alerté, le Barreau entreprend sans attendre des démarches pour qu'un avocat de Hull soit choisi et nommé juge puiné et résidant dans le district de Hull. Pour appuyer cette demande, on décide d'envoyer en délégation le Bâtonnier Millar, Mes Avila Labelle (un organisateur reconnu de Duplessis) et Roland St-Onge, auprès du Premier ministre du Québec. Par la même occasion, on prie ces derniers d'intercéder en faveur d'une réfection complète de l'intérieur du Palais de Justice.²⁷⁶

Le 27 septembre 1958, le juge Hyacinthe-Adélard Fortier annonce sa retraite. Le Barreau en profite pour lui présenter ses hommages et "lui rendre un témoignage tangible d'appréciation de tous les membres du Barreau de Hull pour les nombreuses années qu'il a consacrées à l'administration de la justice dans la Province et dans le district de Hull en particulier."²⁷⁷ Il faut croire que les arguments présentés par Mes Millar, Labelle et St-Onge ont convaincu Maurice Duplessis puisque peu après, on annonce la nomination d'Alexandre Taché, juge de la Cour de magistrat depuis deux ans, au poste occupé précédemment par l'Hon. Fortier. Fort appréciée par les membres du Barreau, l'entrée en fonction de Me Taché est

274 Tel que rapporté par le journal LE DROIT du jeudi 2 mai 1958, 46e année, numéro 102, page 1.

275 Idem, page 5.

276 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-;** séance du 5 juin 1958, pages 236 et 237.

277 Idem, séance du 25 septembre 1958, page 238 au volume.

soulignée de façon particulière lors de la cérémonie d'assermentation du 18 octobre 1958.

Inévitablement, cette nomination laisse vacant un poste de juge en Outaouais. Il faut voir à le combler. Le 4 octobre 1958, le Barreau de Hull se réunit donc en assemblée pour formuler la résolution suivante:

"ATTENDU QUE l'Honorable Juge Alexandre Taché a été nommé au poste de juge de la Cour Supérieure pour les districts de Hull, Labelle et Pontiac; ATTENDU QUE le poste de Juge de district devient en conséquence vacant; ATTENDU QU'il est logique et désirable qu'un avocat local soit choisi en remplacement à ce poste; ATTENDU QUE dans l'opinion unanime des membres du Barreau de Hull, Me Avila Labelle, C.R., substitut sénior du Procureur Général possède d'éminentes qualités qui le rendent parfaitement qualifié pour occuper les fonctions de juge de district.

"IL EST RESOLU unanimement que le Barreau de Hull soumette respectueusement au Cabinet provincial une recommandation à l'effet que Me Avila Labelle soit choisi parmi eux pour occuper la fonction de Juge de district, avec résidence à Hull.²⁷⁸

Cette résolution est une première, un précédent dans l'histoire du Barreau de Hull. Bien qu'on ait plus d'une fois demandé la nomination d'un avocat membre du Barreau local, jamais encore on avait mentionné ou recommandé explicitement le nom d'une personne en particulier.

Cette résolution a été proposée par nul autre que Me François Chevalier, qui deviendra juge en 1963. Ce dernier nous raconte ainsi l'histoire:

"Avila Labelle, c'était un excellent avocat, qui était fin comme une mouche et intelligent comme dix singes. Il était cependant un peu bruyant, et il avait un train de vie qui pouvait porter à critiques. C'était mon grand ami, mais il y avait des gens qui ne le trouvaient pas sérieux. Il souhaitait beaucoup devenir juge, alors qu'il était procureur de la Couronne depuis des années.

278 Idem, séance du 4 octobre 1958, page 239 au volume.

"Lorsque la rumeur se fit entendre qu'Avila Labelle envisageait devenir juge, un grand nombre d'associations, comme les Chevaliers de Colomb, les Lacordaires, firent parvenir à Maurice Duplessis une pétition s'opposant à sa nomination.

"Moi je trouvais ça malheureux pour Avila, lui qui avait été si proche de Duplessis, lui écrivant des discours, etc. J'ai donc poussé sa candidature, envers et contre tous les semeurs de mauvaise réputation."²⁷⁹

Il faut croire que les arguments de Me Chevalier ont trouvé preneur puisque Me Avila Labelle est nommé, le 9 janvier 1959, juge à la Cour de Magistrat.

Avila Labelle

Né à Aylmer, le 6 août 1911. Fils de Me F. Albert Labelle, notaire, et d'Augustine St-Julien. Petit-fils de Ne Timoléon St-Julien, lequel fut greffier de la Cour du Recorder de Hull en 1875. Il a étudié au Collège St-Alexandre de Limbour, au Collège Bourget de Rigaud et à l'Université Laval de Québec. A épousé Jeanne Pomminville, le 7 juin 1947, à Ottawa.

Admis au Barreau en janvier 1936, il a exercé sa profession à Hull. Créé conseil en loi de la Reine en 1947.

Il a été nommé juge de la Cour de district le 9 janvier 1959. Cette Cour est devenue la Cour provinciale le premier août 1965. Il est devenu juge coordonnateur de la Cour provinciale en 1978 pour les districts de Hull, Pontiac et Labelle. Retraité le 6 août 1981. Juge suppléant à la Cour fédérale de l'impôt depuis octobre 1983.²⁸⁰



Assermentation de l'Hon. Avila Labelle, par le juge Joseph Bilodeau, le 24 janvier 1959. Source: fonds privé, l'Hon. Avila Labelle.

279 Extrait d'une entrevue du Juge François Chevalier, réalisée par MédiaRecherche le 10 octobre 1989.

280 Ignace J. DESLAURIERS (sous la direction de): *Les tribunaux du Québec et leurs juges*; Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc. 1987; 271 pages. Page 80.

L'année 1959 débute donc sur un bon pied pour le Barreau de Hull. Enfin, les nombreux appels sont entendus et les gens de l'Outaouais acquièrent, lentement mais sûrement, de plus en plus d'emprise sur l'administration de leur propre justice. On commence aussi à sortir un peu plus du giron institutionnel, ce qui est un signe annonciateur de la révolution tranquille. À l'aube de la société "post-industrielle", de l'ère des communications, le Barreau de Hull se fait approcher par la Société Radio-Canada pour participer à des causeries en ondes. L'événement, qui est diffusé durant la semaine du 30 mars au 4 avril dans le cadre de l'émission "C'est la Loi", requiert la participation de certains avocats consentant à "informer discrètement les radiophiles sur les fonctions de l'avocat".²⁸¹

La recherche de visibilité ne peut être mieux satisfaite. Et de la visibilité, le Barreau de Hull en recherche, en souhaite. On peut en tenir pour preuve qu'à la même époque se tiennent des consultations afin de choisir parmi les membres du Barreau un confrère qui serait "intéressé et bien représentatif à la candidature de Bâtonnier général de la Province dans quatre ans. Il s'agirait de préparer les voies... et d'obtenir cet honneur qui échoit au Barreau de Hull".²⁸²

Les 24 et 25 avril 1959, le Barreau de Hull reçoit, au Palais de Justice, le Conseil général du Barreau provincial. C'est la deuxième expérience du genre, la précédente ayant eu lieu il y a déjà trente années de cela.

Refusant de céder devant l'adversité, le Barreau de Hull continue à défendre ses points de vue. Au cours de ce printemps 1959, on envoie encore une fois une délégation rencontrer le Premier ministre, pour faire pression en faveur des deux mêmes revendications: la nomination d'un troisième Juge à la Cour supérieure; et l'agrandissement du Palais de Justice. S'il faut en croire les minutes du Barreau de Hull, ses représentants ou ses causes ont du talent pour exaspérer le Noble Duplessis, car le commentaire suivant leur est gentiment servi:

281 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-;** séance du 4 mars 1959, page 240 au volume.

282 Ibidem.

"Hull avait du pain, pourquoi en demander d'autre? Avant de penser à Hull, je dois penser aux autres districts!"²⁸³

De plus en plus friand de première, le premier mai 1959, le Barreau de Hull invite Me Azar, professeur de droit civil à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et de l'Université de Paris à participer à son assemblée annuelle. Voici comment le secrétaire de l'époque, Me Paul Raymond, nous rapporte les faits:

"Me Jacques Bertrand, C.R., en fin loustic, avant la causerie de Me Azar, en signe d'approbation, appuie la présentation de M. le Bâtonnier en soulignant à haute voix "En vérité, ce sera une causerie d'hasard (Azar)". Applaudissements et rires approbateurs.

"Me Azar est friand de calembours et invite les avocats primesautiers et avides de science juridique à se joindre aux étudiants, avocats en herbe, bien qu'imberbes qui pour briser la monotonie, veulent parfaire leur culture juridique. Me Azar invoque la grandeur de la profession d'avocat et l'avantage de s'adonner à des études supérieures en droit. "Les cours de droit que l'on donne à la Faculté, dit-il, permettent au praticien d'approfondir la Doctrine et la Jurisprudence et préparent au Doctorat". Il conserve l'espoir que les avocats du Barreau de Hull sauront trouver quelques heures de loisir et les consacreront à l'étude du Droit public, au Droit constitutionnel, administratif, au Common Law et au Droit civil."²⁸⁴

Une tradition de fréquentes relations franco-hulloises commencent à s'installer au cours de cette année 1959. Le déclencheur de ces traditionnelles invitations pourrait bien être le succès d'un finissant hullois, un dénommé Boulton, qui se classa premier en droit civil aux examens du Barreau.²⁸⁵ Le prix au méritant étant decerné par le gouvernement français, le bâtonnier du Barreau de Hull suggère donc que soient reçus "l'Ambassadeur de France, l'Attaché culturel, le conseil de la Faculté de Droit d'Ottawa, les Juges, ainsi que tous les membres du

283 Idem, séance du premier mai 1959, pages 242-248 au volume.

284 Ibidem.

285 Idem, séance du 13 août 1959, page 249 au volume.

Barreau de Hull et leurs épouses à une réception qui aura lieu le 19 septembre 1959, au Manège militaire de Hull.²⁸⁶

La mort de Maurice Duplessis, le 7 septembre 1959, est un événement marquant pour l'ensemble du Québec ainsi que pour le Barreau de Hull. C'est la fin d'une époque et le début d'une nouvelle. Pendant un moment toutes les activités de la Province sont paralysées, les Cours comprises. Ce sera la même chose lors du décès de Paul Sauvé, le 2 janvier 1960.

Mais il faut bien que les activités finissent par reprendre leurs cours normal. Même si nous sommes dorénavant à l'ère des communications et de la visibilité, il y a toutefois des limites à respecter. Au début de l'année 1960, on sent donc le besoin de rappeler aux membres du Barreau de Hull une résolution vieille de 26 ans, et qui interdit la parution d'annonces professionnelles sauf dans les publications légales.²⁸⁷

A l'assemblée du premier mai 1960, les membres du Barreau s'entendent pour réitérer leur requête afin que le district judiciaire de Hull soit doté d'un troisième juge résidant à la Cour supérieure. En appui à cette résolution, on mentionne le fait que durant l'année 1959, les deux juges de la région ont dû se saisir de 264 causes, alors que les trois juges du district de St-François n'en ont traité que 240.²⁸⁸ Mais la période électorale et la mise en place du nouveau gouvernement libéral de Jean Lesage en juillet 1960, laisse peu d'espoir au Barreau de Hull. Considérant qu'il vaut mieux laisser le temps de s'installer aux nouveaux ministres, on attendra près d'une année avant de reprendre les demandes.

On essaie bien d'impliquer le Conseil général du Barreau provincial dans le débat entourant la nomination des juges résidants en lui demandant de faire pression sur les gouvernements pour que l'Outaouais obtienne de nouveaux

286 Idem, séance du 9 septembre 1959, page 250 au volume.

287 Idem, séance du 12 janvier 1960, pages 253 et 254 au volume. La précédente résolution date du premier mai 1934.

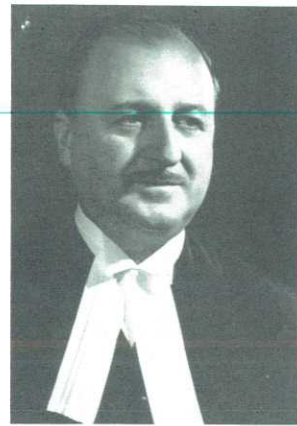
288 Idem. séance du premier mai 1960, pages 255 à 257 au volume.

magistrats.²⁸⁹ Mais ce sont essentiellement les mondanités qui préoccupent les avocats. Le Barreau reçoit en effet le bâtonnier de Paris pour qui on déroule le tapis rouge lors de l'assemblée du 24 septembre 1960. On veille aussi à l'organisation de la cérémonie d'assermentation du juge Louis Farley le 22 octobre à la Cour provinciale, de l'Assemblée du Barreau rural qui se tiendra à Hull en novembre et du Banquet annuel du 7 décembre 1960.²⁹⁰

Le 9 mars 1961 est un jour de deuil pour le Barreau de Hull. Celui-ci perd l'un de ses ambassadeurs les plus renommés dans son histoire et dans l'histoire du Québec. Alexandre Taché décède subitement à l'âge de 61 ans. Dès le lendemain, le Barreau de Hull se réunit en Assemblée spéciale pour déplorer cette très lourde perte.

Au cours de l'année 1961, on note de nouveau l'intention du Barreau de Hull de s'illustrer et d'augmenter sa prestance auprès de ses pairs:

"Aux fins d'ajouter du lustre à la cérémonie de l'ouverture solennelle de la Cour supérieure en septembre et de donner une bonne et belle publicité au Barreau de Hull, IL EST PROPOSÉ par Me Roland Millar, c.r. et SECONDE PAR Me Orville Frenette, Docteur en droit de l'Université d'Ottawa, que M. le Bâtonnier Paul Raymond, c.r., invite au nom du Barreau de Hull, Me Bernard Lasserre, avocat et délégué officiel du Bâtonnier de Paris, France, à assister à la cérémonie de l'ouverture solennelle de la Cour supérieure à Hull et qu'après cette cérémonie un vin d'honneur soit offert au Délégué du Bâtonnier de Paris, comme hôte et invité d'honneur aux fins de mettre en évidence, dans la Province, au Canada et même à l'étranger le Barreau de Hull. Ce vin d'honneur pourrait être servi dans la Bibliothèque. Cette proposition est unanimement appuyée par tous les avocats présents à cette assemblée."²⁹¹



Me Paul Raymond, bâtonnier en 1961. Source: A.N.Q.-H., fonds ICON 7HP-86.

289 Idem, séance du 16 septembre 1960, feuille libre au volume.

290 Idem, séances du 8 septembre et du 14 octobre 1960, feuilles libres au volume.

291 Idem, séance du 9 août 1961, page 281 au volume.

Le Gouvernement tarde à donner suite au décès de l'Hon. Alexandre Taché. Ce dernier a pourtant laissé vacant un poste régulier de juge résidant. On approche l'automne lorsque le Barreau de Hull se décide à entériner une résolution demandant une nomination:

"Le Barreau de Hull, très affecté par la mort subite de l'Honorable Juge Alexandre Taché, survenue le 9 mars 1961, soucieux de l'intérêt des justiciables qui ont droit à une administration de la justice adéquate et expéditive, constatant l'accumulation accentuée des nouvelles causes qui s'inscrivent chaque jour à un rythme accéléré, aux greffes de la Cour Supérieure dans les districts judiciaires de Hull, Labelle, et Pontiac, actuellement desservis par un seul juge, l'Honorable juge Paul Ste-Marie, renouvelle respectueusement, avec instance, sa supplique auprès de l'Honorable Davie Fulton, Ministre de la Justice, de nommer incessamment un autre juge, résidant à Hull, choisi parmi les membres du Barreau ou de la MAGISTRATURE de Hull, en remplacement de feu l'Honorable juge A. Taché, afin de redresser la situation grave qui existe actuellement dans les districts judiciaires précités.

"En outre, le Barreau de Hull, recommande la nomination d'un troisième juge résidant à Hull pour répondre plus adéquatement à l'administration de la justice dans les districts judiciaires de Hull, Labelle et Pontiac.

Copie de cette résolution expédiée à l'Honorable Premier Ministre M. John Diefenbaker, l'Honorable Léon Balcer, Secrétaire d'État, l'Honorable Noël Dorion, Secrétaire d'État, et l'Honorable Pierre Sévigny, Ministre associé de la Défense nationale."²⁹²

Le 19 octobre 1961, Jacques Boucher est finalement nommé juge en remplacement de l'honorable Alexandre Taché. Son assermentation a lieu le 9 novembre suivant.

Jacques Boucher

Né à Hull, le 25 septembre 1913, de Zénon Boucher, hommes d'affaires et de Caroline Foley. A épousé Marie Farley, le 19 octobre 1945, à Hull.

292 Idem, séance du 13 octobre 1961, page 282 au volume.

Il a étudié au Collège Notre-Dame de Hull, à l'Université d'Ottawa (B.A. 1934) et à l'Université de Montréal (L.L.L. 1937). Il a été récipiendaire des médailles du gouverneur général et du lieutenant-gouverneur, attribuées à l'étudiant avec le meilleur dossier académique de sa promotion. Aux examens du Barreau en 1937, il s'est mérité la médaille d'or du Barreau de Paris en se classant premier en droit civil. Elle lui a été présentée par M. le bâtonnier Jacques Charpentier, avocat à la Cour d'appel de Paris, à la rentrée des Cours de justice au mois de septembre 1937.



*L'Hon. Jacques Boucher.
Source: Le Progrès de Hull,
Personnalités de chez-nous;
Hull, 1946; page 94.*

Admis au Barreau en 1937, il a exercé seul sa profession à Hull. C.r. en 1945. Professeur de droit criminel dès l'ouverture de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a professé pendant 19 ans jusqu'en 1972. Président de la Commission scolaire de Hull pendant 10 ans. Échevin de la Ville de Hull, pendant trois ans. Il a participé à Hull à nombre d'organisations sociales et de bienfaisance.

Il a été nommé juge de la Cour de magistrat le 8 juillet 1950 et promu à la Cour supérieure le 19 octobre 1961. Membre de la Cour d'appel du régime des rentes du Canada depuis 1972. Juge surnuméraire depuis le 25 septembre 1978.²⁹³ Le juge Boucher est décédé récemment.

Cette fois, par contre, la succession de l'Hon. Boucher à la Cour de magistrat se règle assez rapidement. Quelques jours plus tard, le 18 novembre, Me Arthur Labbé est assermenté à son tour.²⁹⁴

293 Ignace J. DESLAURIERS: *La Cour supérieure du Québec et ses juges, 1849-1er janvier 1980*: Québec, Imprimerie Provinciale Inc, 1980; 250 pages, page 73.

294 Bibliothèque du Barreau de Hull, fonds d'archives du Barreau, Tiroir 1, dossier "Barreau de Hull 1961-1962".

Arthur Labbé

Né le 23 juillet 1903, à Valley-Jonction, dans la Beauce. Fils de cultivateur, il a étudié au Collège de Lévis et à l'Université Laval. Admis au Barreau en 1929. Il a exercé seul sa profession d'abord à Beauceville, de 1929 à 1937, puis à Buckingham de 1937 à 1961. C.r. en 1944. Professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, commissaire d'école de la Ville de Buckingham et Grand Chevalier de Colomb. A été nommé juge à la Cour de magistrat le 25 octobre 1961 et a pris sa retraite le 23 juillet 1973.²⁹⁵

En 1962, les relations de plus en plus constantes avec la France occupent le Barreau. Bien que plusieurs requêtes soient émises concernant divers aménagements intérieurs du Palais de Justice, on fait grand cas du récit de Me James Millar au retour de son voyage en France, où il a été reçu en mars 1962 par le Barreau de Paris.²⁹⁶ En échange de bon voisinage, Mes Orville Frenette et Bernard Dagenais n'hésitent pas à proposer que le Barreau de Hull reçoive le délégué du Barreau de Paris à l'ouverture des tribunaux en septembre.²⁹⁷ Le bâtonnier de Paris, Me Gandt, ainsi que son épouse, ont donc honoré le Barreau de leur présence, le 15 septembre 1962.²⁹⁸

On a déjà connu en 1935 et 1937 deux petites affaires policières que le Barreau n'avait pu passer sous silence. De nouveau, en 1962, le Barreau se doit d'intervenir sur une question concernant les corps ou services para-judiciaires. Des membres du Barreau ont en effet remarqué que des employés affectés aux geôles ou à la prison conseillent ou recommandent le nom de certains avocats en particulier auprès de leur clientèle incarcérée. Ces employés reçoivent-ils une rétribution pour

295 Ignace-J. DESLAURIERS (sous la direction de): **Les tribunaux du Québec et leurs juges**, op.cit.; page 80.

296 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 27 mars 1962, pages 288 et 189 au volume.

297 Idem, séance du premier mai 1962, pages 290-296 au volume.

298 Idem, séance du 25 juillet 1962, page 297 au volume.

faire ainsi de la publicité indirecte en faveur de ces avocats? Reste que Mes Marcel Beaudry et Pierre Taché croient de leur devoir d'amener cette question à l'assemblée annuelle du premier mai 1962. Il y est alors décidé ce qui suit:

"Que dans tous les cas où un garde d'une geôle ou d'une prison ou un juge de paix sollicite un ou des prisonniers pour un ou quelques avocats en particulier, tel garde ou juge de paix soit suspendu de ses fonctions, et qu'une copie de la présente résolution soit adressée au gouverneur de la prison commune du district et au Procureur Général. (...) copie de la présente résolution soit remise au syndic pour enquête." ²⁹⁹

À l'automne de cette année, un autre honneur rejaillit sur le Barreau de Hull. Un de ses membres, Me Roy Fournier, est élu député aux élections générales de la province de Québec, le 14 novembre 1962. Me Fournier représentera le comté de Gatineau, à l'Assemblée législative, jusqu'en 1972.

Le 9 janvier 1963, le Barreau de Hull se voit dans l'obligation de nommer un nouveau syndic, en la personne de Me Marcel Bourget, pour remplacer Me Roland St-Onge "nommé Commissaire de la Cour d'Appel de l'Impôt".³⁰⁰ Les années soixante constituent vraiment une période de recrutements intensifs et de multiplication des Cours et des juridictions.

Le Barreau de Hull, qui ne cesse d'élargir le champ de ses activités, est amené à s'intéresser à l'idée de se doter d'un secrétariat permanent. On étudie la question sous plusieurs formes. Des consultations sont menées auprès des membres pour déterminer le niveau d'intérêt et trouver peut-être la perle rare qui consentira à prendre à sa charge de façon permanente le rôle de secrétaire-trésorier.³⁰¹ À l'Assemblée annuelle du premier mai 1963, après de nombreux débats, on en vient à la solution partielle d'élire un "secrétaire

299 Idem, séance du premier mai 1962, pages 290 à 296 au volume. Cette question perdurera et fit écho jusqu'en 1966. L'idée d'établir une liste complète des avocats du Barreau de Hull et de la rendre disponible aux judiciaires remonte à cette époque.

300 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 9 janvier 1963, page 299 au volume.

301 On sait que le Barreau ne dénichera la perle rare que près de dix ans plus tard, en la personne de Me Francine Pharand.

correspondant de nature permanente (...) pour assister le secrétaire-trésorier".³⁰² Bref, la solution idéale n'a pas encore été trouvée.

Au fil des ans, le Barreau de Hull a toujours été bien représenté auprès des gouvernements fédéral et provincial. Mes Charles B. Major, Alfred Rochon, Louis Napoléon Champagne, Emmanuel B.Devlin, Alphonse Fournier et Alexandre Taché ont permis au Barreau d'avoir une oreille attentive à ses besoins auprès des législateurs. Me Roy Fournier, suivant les traces de son père et de ses prédécesseurs, ne déroge pas à cette règle. Toujours préoccupé par le besoin d'obtenir un juge supplémentaire à la Cour supérieure, le Barreau mandate donc son nouveau député, lors de son assemblée annuelle de 1963, pour le représenter, avec Me Pierre Taché, "(...) en vue de faire des représentations (...)" en faveur "(...) de la nomination de nouveaux juges dans le district de Hull".³⁰³ Il faut croire que Mes Fournier et Taché ont su trouver les arguments propres à faire fléchir les législateurs puisque le 17 octobre 1963, le Gouvernement provincial décide enfin d'accorder un troisième juge résidant à l'Outaouais, créant ainsi un tout nouveau poste, comblé par Me François Chevalier.

François Chevalier

Il est né à Hull, le 29 octobre 1918, de Félix Chevalier, employé civil et de Diane Montpetit. A épousé Juliette Molleur, le 22 novembre 1941, à l'église Saint-Stanislas à Montréal.

Il a étudié à l'École normale, aux Collèges Notre-Dame de Hull et St-Alexandre de Limbour ainsi qu'au Séminaire de Mont-Laurier. Il a obtenu les médailles du lieutenant-gouverneur en 1935 et du gouverneur général en 1937. Il a aussi été lauréat d'un concours d'éloquence organisé par la Société Saint-Jean Baptiste. Il est diplômé de la faculté de droit d'Ottawa et de la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal.

Admis au Barreau en 1940, il a exercé sa profession à Hull avec Me Orville Frenette et son frère, Me Maurice Chevalier, tous deux maintenant juges, respectivement à la Cour supérieure et au tribunal de la jeunesse. Il a été procureur en chef de la Couronne du district de Hull de 1960 à 1963. Il a été nommé juge à la Cour supérieure, avec résidence à Hull, le 18

302 op.cit.; séance du premier mai 1963, feuilles libres au volume.

303 Ibidem.

octobre 1963, premier occupant d'un poste nouveau. Le juge Chevalier a été nommé médiateur extraordinaire en 1964 dans le conflit entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et ses 9 500 professeurs; en 1965, dans le conflit de la Place des Arts et les unions canadienne et américaine du spectacle, et dans le conflit entre la C.T.M. et le syndicat des employés de transport. Entre 1966 et 1970, il a été chargé d'enquêtes de plusieurs sinistres maritimes. Il a été président de la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales du Québec, aussi président de la Commission d'appel du droit d'auteur pour le Canada. Il a été professeur à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, président de la Chambre de commerce des jeunes de Hull, vice-président de la Fédération des chambres de commerces des jeunes de la province de Québec, président des Jeunesses musicales d'Ottawa-Hull, président-fondateur de la Corporation de l'hôpital psychiatrique Pierre-Janet de Hull, président en 1972 de la campagne de la Plume Rouge (Hull), président de l'École d'art dramatique de l'Outaouais.³⁰⁴



*L'Hon. François Chevalier.
Source: A.N.Q.-H., fonds
ICON P122-86.*

Cette nouvelle nomination permet une certaine accalmie d'autant plus qu'un autre juge est nommé à la Cour de magistrat. Me Orville Frenette monte sur ce banc le 6 octobre 1965. Les membres du Barreau doivent aussi, au cours de l'année 1966 se remettre à l'heure des nouvelles réformes apportées au Code de procédure civile. Conscientieux, les avocats de Hull organisent des cours desservis par Me Rodrigue Bédard, pour mettre à jour les connaissances des membres à ce sujet.

Toutefois, même si la situation s'est améliorée, le Barreau de Hull, en bon chat échaudé, craint l'eau froide. On décide donc de ne pas s'asseoir sur ces acquis, et dès le mois d'août 1966, le Barreau de Hull se penche de nouveau sur la question des juges:

"Attendu que le district de Hull compte 3 juges de district qui doivent couvrir le district de Hull même, le district de Pontiac, à Campbell's Bay,

304 Ignace-J. DESLAURIERS: *La Cour supérieure du Québec et ses juges*, 1849-1er janvier 1980, op.cit.; page 75.

ainsi que Maniwaki et Buckingham; attendu que le rôle du greffe de la paix est déjà rempli à pleine capacité pour un mois à l'avance; attendu que déjà 145 causes civiles de \$500.00 et moins, sont inscrites sur le rôle général de la Cour de Magistrat; attendu que par l'application du nouveau Code civil donnant juridiction jusqu'à \$1000.00, le rôle augmentera de 139 les causes inscrites à date; attendu qu'il est probable que le district de Hull devra desservir Mont-Laurier;

"Il est par les présentes résolu et adopté à l'unanimité que le Barreau de Hull prie le Ministre de la Justice de nommer un quatrième juge de district pour le district judiciaire de Hull, ayant juridiction civile et criminelle afin de conserver la bonne marche des affaires judiciaires."³⁰⁵

Une seule ombre persiste au tableau: le Palais de Justice. En cette fin des années soixante, la désuétude de cet édifice, reconstruit en vitesse après le Grand Feu de 1900, ne fait plus aucun doute. Il devient impératif de doter le district judiciaire de Hull d'un Palais digne de la Justice qui siège en ces murs.



La greffe du Palais de Justice de Hull, rue Principale, au tournant des années 1960. Source: fonds privé, l'Hon. Avila Labelle.

Ainsi s'achève cette période de ré-installation. La grande noirceur est passée, le temps des juges itinérants est enfin révolu et l'avenir se présente presque trop rapidement pour que les structures en place puissent y faire face. Tout est loin d'être parfait, mais les nécessités minimales étant assouvies, il devient dès lors plus facile d'élargir son champ de préoccupations. Les avocats seront donc appelés à se

305 Idem, séance du 29 août 1966, page 304 au volume.

pencher sur des dossiers qui contribueront à améliorer le sort de la société et de la région de l'Outaouais. Le Barreau de Hull ne fera pas bande à part et prendra sa juste place dans l'évolution de l'administration judiciaire.



*Édifice du 103 rue
Moncalm à Hull,
ayant servi de Palais
de Justice temporaire
au cours des années
1970. Photo: Pierre
Bertrand.*

Chapitre VII

De l'assistance judiciaire au bâtonnat provincial (1967-1978)

Dans les années 1960, avec la multiplication des agents sociaux et l'implication croissante des organisations dans la bonne marche de la société, le Barreau de Hull se doit de suivre le courant. A l'approche de ses quatre-vingt ans, il n'est plus question pour lui de n'être qu'une institution honorable et respectée. A l'heure de la modernité, le Barreau de Hull doit prendre sa place comme tout autre intervenant, sans tenir compte de son héritage, bien que ses acquis soient nombreux. Le Barreau s'attelle donc à un cheval de bataille pour le moins fougueux: l'assistance judiciaire.

En cette année 1967, le Barreau de Hull s'intéresse donc à l'organisation d'un programme d'assistance judiciaire pour les défavorisés. Conscients des nombreuses difficultés rencontrées par les moins nantis de la société, les avocats de Hull se penchent sur les problèmes que ces derniers éprouvent lorsqu'ils doivent faire valoir leurs droits en toute égalité ou justice. Le 19 juin 1967, sur une proposition de Me Gérard Charron, on s'entend pour demander au Barreau provincial l'autorisation de former une corporation pour l'Assistance judiciaire du Barreau de Hull.³⁰⁶ Un mois plus tard, on adopte la résolution suivante:

"Que les membres en règle du Barreau de Hull se constituent en corporation afin d'établir et d'administrer un Service judiciaire dans Hull en vertu de la 3^{ème} partie des corporations du Québec." "(...) les membres de l'exécutif soient tenus de signer un mémoire de convention à cette fin."
"Il est également proposé qu'un comité de 7 membres du Barreau étudie et prépare les règlements généraux de la future corporation."³⁰⁷

Les membres de ce comité sont Mes Lionel Mougeot, Marcel Beaudry, Michel Pharand, Clément Noël Beauchamp, Maurice Chevalier et Rodrigue Farley.

306 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance de l'Exécutif, le 19 juin 1967, page 309 au volume.

307 Idem, séance du 20 juillet 1967, page 310 au volume.

Le 27 février 1968, le Barreau de Hull produit un mémoire de 33 pages (légal) au bénéfice de la Commission d'enquête sur l'administration de la Justice dans le Québec, qui prend la peine de se déplacer dans les districts de la province pour y tenir ses audiences. Le document, monumental, présente toutes les conditions de l'administration judiciaire en Outaouais, et se découpe ainsi:

- Organisation et Administration;
- État physique du Palais de Justice;
- Administration du Greffe de la Paix et les difficultés à embaucher du personnel qualifié;
- Les sténographes;
- Les officiers de Probation;
- Les procureurs de la Couronne;
- Commentaires des Avocats de la Défense;
- La Cour du Bien-Être Social;
- Aide Judiciaire; et
- Conclusions.

Au chapitre de l'aide judiciaire, on en précise l'origine:

"Le gouvernement provincial, dans la dernière rédaction de la Loi du Barreau a confié à notre Ordre la charge de mettre en marche les institutions nécessaires pour mettre en oeuvre un système d'assistance judiciaire. Le gouvernement devra mettre à la disposition de ces institutions les fonds nécessaires pour garantir le paiement des frais, dépenses et honoraires occasionnés par la mise en vigueur de cette mesure sociale.

"Le Barreau de Hull a jeté les premiers jalons de l'institution locale. (...) Pour nous, à Hull, il y a urgence pour la mise en marche d'un tel système, car nous sommes à proximité de la Province d'Ontario qui a adopté une telle mesure semblable et qui l'applique présentement à ses justiciables ainsi qu'à plusieurs des citoyens de la Province de Québec. Le Barreau de Carleton à Ottawa a fait des représentations au Barreau de Hull, pour qu'une réciprocité soit établie à l'égard des citoyens de l'Ontario dans le Québec. (...)

"Le gouvernement provincial a annoncé dernièrement qu'il désirait établir un système d'aide judiciaire à Montréal et Québec. Les statistiques démontrent que les justiciables des Barreaux ruraux sont ceux qui devraient le plus bénéficier de cette aide, étant défavorisés par les circonstances.

"Nous croyons que si l'expérience doit-être tentée, elle devrait l'être de préférence dans un district rural. Or, vu l'importance grandissante du district de Hull, à proximité de la Capitale fédérale, il semble que ce district serait le site idéal pour tenter une expérience pilote en ce sens."³⁰⁸

Le mémoire comprend bien plus que cette question. On y redemande une autre fois la construction d'un nouveau Palais de Justice. Depuis 1966, plusieurs discussions sont menées et des projections sont étudiées quant à l'emplacement. Mais on tergiverse de part et d'autre. On n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral projette d'investir dans des immobilisations massives et qu'une participation fédérale-provinciale est plus que certaine à ce sujet. On a même crû un certain temps que l'immense complexe allait être construit près de la prison dans le secteur Val Tétreau à Hull.³⁰⁹ Mais, comme il est connu aujourd'hui, c'est en 1969 que les multiples gouvernements en viendront à une décision qui marquera l'avenir de la ville de Hull.

En février 1969, lors d'une conférence constitutionnelle, les premiers ministres des gouvernements d'Ottawa et de Québec décident que "les villes d'Ottawa et Hull et leurs environs constituent la région de la Capitale canadienne".³¹⁰ Cette déclaration marque le début de travaux d'envergure qui dureront plus de dix ans et pour lesquels on a exproprié près de 19 acres de terrains

308 **Mémoire du Barreau de Hull présenté à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice dans le Québec**; 27 février 1968. 33 pages. Pages 29 à 32.

309 On en tient pour preuve une correspondance que Clément Noël Beauchamp adresse au secrétaire du Barreau de Hull, en date du 21 avril 1966. La lettre est accompagnée d'une coupure de presse anglaise en date du 19 avril où l'on mentionne que "The new courthouse will become part of a multi-million dollar nine-building project to be raised on the land in Val Tetreau. (...) Hull architect D'Arcy Audet of the firm of Sarra-Bournet and Audet is preparing the preliminary plans of the government complex." Pièces incluses au dossier "Barreau de Hull Correspondance 1966-1967" du fonds d'archives à la Bibliothèque du Barreau de Hull.

310 **COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE: HULL 1970/1980**; Ottawa, Commission de la Capitale nationale, 1982; 86 pages, page 14.

dans le centre-ville de Hull, dont 3,6 pour la construction d'un édifice qui doit abriter le nouveau Palais de Justice. Ces expropriations ont entraîné le déplacement de 3 400 personnes réparties dans 924 logements, ainsi que la démolition de 520 bâtiments dont 363 résidences (70%) et 86 commerces.³¹¹

Ayant appris l'heureuse nouvelle tant attendue, le Barreau de Hull s'empresse de faire parvenir au Procureur général de la province le texte d'une résolution remerciant le gouvernement du Québec pour sa décision d'annoncer les projets de construction d'un nouveau Palais de Justice à Hull.³¹² La promesse est bel et bien lancée, mais le chemin est encore loin de la coupe aux lèvres. Les avocats de Hull devront prendre leur mal en patience avant d'étreindre les nouveaux locaux.

Le Barreau de Hull, maintenant rassuré sur cette question, peut mieux se concentrer sur ses préoccupations de l'heure. Le dossier de l'assistance judiciaire est indéniablement au centre des discussions. On est à la recherche du système qui répondra le plus adéquatement aux besoins.³¹³ Le 12 août 1969, on en arrive finalement à un consensus. Le Barreau de Hull constitue un Comité permanent "d'Assistance Judiciaire", dont les membres sont chargés de contrôler le "Bureau d'assistance judiciaire de Hull". On prévoit que les coûts d'opération du Bureau s'élèveront à 25 000 dollars annuellement, calculés "en prenant pour acquis que le Gouvernement provincial fournira les locaux nécessaires à l'administration du Bureau d'assistance judiciaire".³¹⁴ Le Bureau est aussi doté d'une permanence assurée par un directeur et des adjoints qui doivent remplir les mandats suivants:

- a) Administrer le Bureau d'assistance judiciaire;
- b) Etudier et décider, basé sur les normes établies par le comité, les personnes et les causes qui entreront dans leur service, suivant référence par écrit d'un avocat exerçant dans la section de Hull et ayant domicile élu dans le district de Hull;

311 Idem, page 15.

312 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 12 mai 1969, page 325 au volume.

313 Idem, séance du 17 juin 1969, page 327 au volume.

314 Idem, séance du 12 août 1969, page 329 au volume.

- c) En matière civile: Étudier le cas de l'applicant pour déterminer s'il a un droit à faire valoir en demande ou en référence, et si tel est le cas le référer à tour de rôle, à tous les avocat pratiquants, qui seront obligés de s'en occuper gratuitement, sauf pour le mémoire de frais qui peut être récupéré de la partie adverse, et de faire rapport au directeur;
- d) En matière criminelle: Représenter et plaider la cause de l'applicant.

Si une décision du directeur suscite la controverse, les opposants peuvent présenter un appel au Comité d'assistance judiciaire du Barreau de Hull.³¹⁵

L'initiative du Barreau de Hull en faveur de l'assistance judiciaire rencontre cependant de l'opposition. De plus, les fonds promis tardent à arriver, ce qui a pour effet de paralyser la mise en branle du service. Le débat, au niveau provincial, est surtout polarisé par la question du contrôle du système. Doit-on laisser pleine autonomie aux sections ou centraliser la gestion de l'assistance judiciaire? Répondant à cette question, le bâtonnier Me Jacques Béland, exprime clairement la position du Barreau de Hull à ce sujet dans une lettre envoyée au Bâtonnier général, à l'automne de 1970:

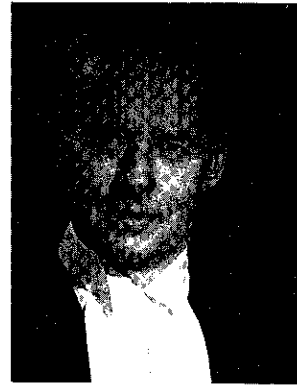
"(...) nous répétons que la Section de Hull, contrairement à plusieurs des autres sections, est prête depuis bientôt trois ans à accorder l'assistance judiciaire sur une base permanente comme Montréal et Québec, et que seul le manque de fonds pourtant maintes fois promis l'en a empêché. Nous sommes d'avis que l'autonomie complète des sections doit être respectée relativement au service et à son administration, y compris approbation des comptes d'honoraires et déboursés. Nous nous opposons à l'intervention du Barreau de Montréal concernant l'approbation de nos comptes d'honoraires et déboursés de notre Section."³¹⁶

315 Ibidem.

316 Bibliothèque du Barreau de Hull, fonds d'archives du Barreau: **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du 27 novembre 1970, page 353 au volume.

Dans tout ce brouhaha provoqué par l'assistance judiciaire, le Barreau de Hull trouve quand même le temps de vaquer à des affaires plus régulières. Ainsi, le 3 avril 1970, les membres du Barreau entérinent un projet de Règlements généraux. Plus de quatre-vingt ans se sont écoulés avant que l'on envisage l'utilité, voire la nécessité de doter le Barreau de Hull de règlements internes. Aujourd'hui, pareil outil apparaît indispensable à tout organisme.³¹⁷

Fidèle à la tradition, le Barreau continue aussi de souligner de façon particulière, les exploits de ces membres. L'année 1970, malgré la Grande Inquiétude qui a déferlé sur tout le Québec, a été riche en événements heureux que le Barreau ne peut passer sous silence. Plusieurs nominations sont dignes de mention et des célébrations sont organisées en cet honneur: le 11 mars, Me Gérard Charron est élevé à la magistrature de la Cour du bien-être social. Le 29 octobre, Me Roy Fournier, député de Hull, est nommé Ministre d'État dans le Cabinet Bourassa. Enfin, à l'automne, Me Rodrigue Bédard est nommé Juge à la Cour supérieure pour le district de Montréal et Me Paul Olivier devient sous-Ministre de la Justice au gouvernement fédéral. Lors du banquet annuel du 4 décembre, on souligne aussi, de façon particulière, l'excellent travail accompli par l'ex-bâtonnier Me Louis Lesage et on remercie Me Philipp Foran pour tous les services rendus pendant de nombreuses années. Comme on peut le constater, les avocats du Barreau de Hull ne chôment pas.



*Me Philipp Foran, bâtonnier
en 1953 et 1954. Source:
fonds privé, Me Philipp Foran.*

Ces mondanités n'empêchent pas toutefois le Barreau de Hull de faire ses devoirs à l'égard de dossiers d'actualité. Il se prononce, entre autres, sur la question des divorces, en adoptant une résolution dont copie est envoyée à l'Honorable Oswald Parent, député de Hull et ministre sans portefeuille:

317 Idem, séance du 3 avril 1970, pages 335 à 337 au volume.

"Attendu que les justiciables de Hull subissent un préjudice, par le fait de l'obligation d'enregistrer les requêtes en divorce au greffe du district de Montréal, il serait opportun (comme cela existe dans la province d'Ontario) de confier cette tâche à chacun des districts judiciaires dans lesquels la cause doit être entendue." ³¹⁸

Au début de 1971, la question de l'assistance judiciaire refait surface. Le gouvernement provincial semble en être arrivé à une entente avec le Barreau provincial. Le Barreau de Hull se réunit donc le 4 mars pour prendre connaissance de la convention intervenue entre les deux hautes instances. Un nouveau Comité de l'assistance judiciaire est formé par Mes Charles Major, Jules Barrière, Claude Gratton, Marcel Bourget et Jacques Béland. Si ce dossier avance, celui du Palais de Justice traîne par contre en longueur, comme en témoigne cette résolution que les membres du Barreau font parvenir, le jour même, aux ministres Roy Fournier et Oswald Parent:

"Attendu que l'édifice du Palais de Justice de Hull est dans un état de décrépitude alarmante; Attendu que ledit édifice n'est pas conforme aux prescriptions des règlements sur l'hygiène et les incendies; la construction d'un nouvel édifice, comme Palais de Justice, devrait être entreprise dans les plus brefs délais." ³¹⁹

Comme on le voit, la construction promise se fait attendre.

Dans l'enthousiasme que suscite néanmoins le projet d'assistance judiciaire, on décide de combler les retards de sa mise en opération par l'organisation d'une "journée juridique". En collaboration avec la Caisse populaire de Hull, les avocats s'entendent pour offrir au public en général, un service de renseignements par téléphone lors de la journée du 3 avril 1971. ³²⁰ Devant le succès

318 Idem, séance du 12 décembre 1970, page 355 au volume.

319 Idem, séance du 4 mars 1971, page 363 au volume.

320 Idem, séance du 19 mars 1971, page 367 au volume.

remporté par cette expérience, on envisage par la suite de mettre sur pied une clinique légale et un comité est formé pour étudier la question.³²¹

Même si l'entente a été ratifiée, les fonds se font toujours attendre, retardant l'entrée en vigueur du service d'assistance judiciaire. Malgré tout, on y croit encore. Le 31 mai, le Barreau de Hull laisse entendre qu'il est prêt à aller de l'avant "dès que les crédits de \$75,000 auront été votés par le Barreau général".³²² Loin de trouver leur résolution, les choses semblent plutôt se corser puisque le 18 juillet suivant, non seulement on demande cette fois la somme de 200 000 \$ au Ministre de la Justice, mais dans la même réunion on déclare s'objecter à toute demande d'incorporation "pour une clinique juridique à but non-lucratif dans le district de Hull".³²³ On commence à craindre la concurrence sur ce terrain.

Malgré toutes ces embûches, le Barreau de Hull retrousse ses manches et apporte des améliorations aux préparatifs de l'Assistance judiciaire. On change d'abord le nom du Comité d'assistance judiciaire qui devient le Comité des services juridiques du Barreau de Hull. On décide ensuite de convier les "corps intermédiaires" à se choisir chacun un représentant "en vue de participer au comité social à être formé pour assurer l'atteinte des objectifs visés par l'opération par le Barreau d'un système de services juridiques à la disposition du public". On invite plus particulièrement Monsieur Landry du Service social de Hull, l'Assemblée générale de l'Île de Hull, la Société St-Vincent de Paul, l'Archevêché, Monsieur Claude Leduc de la Fédération des oeuvres Plume rouge, la Chambre de commerce,

321 Idem, séance du 8 avril 1971, page 369 au volume.

322 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**, séance du 31 mai 1971, page 377 au volume.

323 Idem, séance du 16 juillet 1971, page 279 au volume.

l'Université d'Ottawa, l'Université du Québec, la Cité de Hull, et le Conseil des syndicats.³²⁴

Finalement, les fonds promis arrivent en août 1971. Sitôt, on met en branle le processus de sélection afin de trouver le directeur général, personne clé qui doit démarrer le service. Le local est choisi et on s'installe dans l'édifice Thémis, situé au 164 rue Wellington à Hull.³²⁵ Tout est fin prêt pour l'implantation du système d'assistance judiciaire. La Constitution du système des Services juridiques du Barreau de Hull est adoptée le 3 septembre 1971.³²⁶ En gros, on reprend les termes de la constitution déjà voté deux ans plus tôt, le 12 août 1969.

Quatre candidats se présentent pour obtenir le poste de Directeur général du Service: MM. Jules Barrière, Jacques Béland, Hector Courval et Jacques R. Côté. La sélection a lieu le 10 septembre et la nomination le 13 septembre 1971. Le choix s'arrête sur Me Jules Barrière. Son entrée en fonction est annoncée le 15 septembre.³²⁷ Il ne reste plus qu'à engager le personnel auxiliaire et à publiciser le service. Soulevé par l'enthousiasme de la victoire, on entreprend aussi la mise sur pied de cliniques professionnelles ambulantes:

"Les centres qui pourront être desservis par lesdites cliniques sont, Buckingham, Campbell's Bay et Maniwaki. Le local devant servir à cette fin pourrait être la Caisse populaire ou l'Hôtel de Ville. Il s'agirait d'annoncer, par l'intermédiaire du bureau de poste et du journal local, du jour ou de la date fixée à cette fin. Il est suggéré que le service soit fourni de 6 à 9 pm le vendredi soir, ou encore le samedi entre 10 am et 3 pm, selon la pratique locale. Il est également adopté que l'équipe soit composée d'un avocat et du directeur, laquelle pourra s'adjoindre à une date future, quelques étudiants de 3e année. Me Paul Olivier serait en charge de l'organisation du système rotatif de ladite clinique. Les étudiants pourraient préparer l'interview et prendre les informations essentielles quant à la nature du problème, sans toutefois aller jusqu'aux conseils, pour

324 Idem, séance du 9 août 1971, page 381 au volume.

325 Idem, séance du 27 août 1971, page 383.

326 Idem, séance du 3 septembre 1971, pages 385-387 au volume.

327 Idem, séance du 13 septembre 1971, page 391 au volume. Ce même jour, on fait parvenir une autre fois une résolution pressant le gouvernement de hâter la construction du nouveau Palais de Justice. Cette résolution est accompagnée de pas moins de 19 Attendus.

ensuite le remettre au procureur libre de le recevoir et assister à l'interview et à la consultation conséquente.

"L'étudiant pourrait en plus prendre en note la disposition de la cause et suite la communiquer au Bureau des services juridiques. Le rapport devrait être remis au Bureau le plus tôt possible après la séance. Quant aux avis, le Bureau devrait faire préparer des pancartes où la date et l'endroit seraient laissés en blanc, afin d'établir une distribution durant les 2 et 3 semaines avant la date convenue. Fréquence des visites. Chaque centre pourra être visité une fois par mois, par une équipe formée du nombre d'avocats que le besoin aura révélé, et tout membre devrait ensuite faire part de ses commentaires par écrit au directeur du Bureau en duplicata avec une copie au président du sous-comité chargé de l'opération de la clinique."³²⁸

Au printemps suivant, en mars 1972, le gouvernement québécois étudie le dossier de la Loi sur l'aide juridique. Le Barreau provincial, préoccupé à plein par la question, forme aussitôt un comité chargé de présenter un mémoire au Gouvernement. Les discussions autour de ce sujet délicat s'avèrent houleuses d'autant plus que le système en place commence à faire l'objet de nombreuses critiques. Face à cette situation ambiguë, le Conseil général décide à l'unanimité de ne pas renouveler avec le Ministère de la Justice la convention relative à l'Assistance judiciaire venant à expiration le 31 mars.³²⁹

L'enjeu de cette question est primordiale pour le Barreau. Il peut se résumer ainsi. Autour d'une volonté commune de venir en aide aux indigents, le problème est de savoir qui du Barreau ou d'un service para-public indépendant prendra la charge du service. Dans un premier temps le Gouvernement a confié le mandat au Barreau. Ce dernier, répondant à l'appel, a déployé des fonds et beaucoup d'efforts, engagé du personnel, loué de l'espace et des équipements. Toutefois, dans un second temps, le gouvernement semble maintenant préconiser l'idée de prendre lui-même la direction du programme.

328 Idem, séance du 17 novembre 1971, page 401 au volume.

329 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): *Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-*; page 413 au volume.

Le Barreau de Hull présente un mémoire à la Commission parlementaire qui étudie ce projet de loi. Représenté par Me Clément Noël Beauchamp, la délégation est entendue le 31 mai 1972. On peut retenir de la présentation de Me Beauchamp un texte mémorable et d'une grande qualité.³³⁰

Finalement, la Loi de l'aide juridique est bel et bien adoptée. Une Commission des services juridiques est constituée par le gouvernement québécois. Le Barreau de Hull, malgré le rôle d'avant-garde qu'il a joué dans l'implantation d'un système d'aide juridique en Outaouais, doit maintenant rendre les armes.

Après le tumulte et la tempête, au printemps de 1973, les membres du Barreau de Hull apprennent enfin l'arrivée de temps meilleurs. En effet, après tant d'années de demandes et d'insistances, le gouvernement a consenti à accorder un nouveau Palais de Justice. Le vendredi 6 avril 1973, le Barreau célèbre donc un grand jour. Après 72 ans passés dans l'édifice de la rue Principale qui est rapidement devenu vétuste et a fait l'objet de multiples plaintes, le Palais de Justice emménage dans de nouveaux locaux au 103 de la rue Montcalm, à Hull. Il faut dire que le Service des incendies de la Ville de Hull a contribué à faire avancer les choses. Celui-ci a en effet produit un rapport qualifiant officiellement l'édifice du 180 rue Principale de "danger public".³³¹ Le réaménagement au 103 Montcalm n'est toutefois que temporaire. On attend la construction du vrai Palais de Justice qui doit être intégré au nouveau complexe Du Portage.

Lentement, le Barreau de Hull se remet de ses péripéties avec l'assistance judiciaire. Il se fait progressivement à l'idée du nouveau système d'aide juridique. Deux services ont maintenant pignon sur rue: le service gouvernemental d'aide juridique; et une corporation sans but lucratif, le Centre communautaire d'aide juridique de l'Outaouais, dont les fonds d'opération relève de la même Loi.

330 Assemblée Nationale: **Journal des Débats Commissions parlementaires**; Troisième session - 29^e Législature, Commission permanente de la Justice, Projet de loi no 10 - Loi de l'aide juridique (5), le 31 mai 1972 - No 41; pages B-2653 à B-2661.

331 Bibliothèque du Barreau de Hull, fonds d'archives du Barreau, tiroir 2, dossier "Exécutif: Attention".

En partie évincé du domaine de l'assistance judiciaire, le Barreau de Hull n'entend pas rester coi sur le sujet. Il décide donc d'y mettre son grain de sel par le biais de l'information. Il se dote d'un "Directeur du service d'information du Barreau de Hull", en la personne de Me Viateur Bergeron. L'un des premiers succès de Me Bergeron à cette fonction est sans contredit la publication d'une brochure, intitulée LES AVOCATS DU BARREAU DE HULL AU SERVICE DE LA POPULATION DE L'OUTAOUAIS: LA LOI D'AIDE JURIDIQUE ET LE LIBRE CHOIX DE L'AVOCAT, publiée le 15 septembre 1973.³³²

Dans la même veine, Me Bergeron débute aussi une chronique hebdomadaire dans Le Droit (Le Citoyen et la loi), qui durera de 1973 à 1977. Cette chronique est bien accueillie par la population. En 1977, son associé Me Richard Gaudreau prend la relève jusqu'au début des années quatre-vingt. L'idée ayant plu aux lecteurs, la chronique est ressuscitée depuis peu (La loi et vous).

De plus en plus impliqué dans sa communauté, le Barreau de Hull s'attaque maintenant à la scène provinciale où il entend bien laisser sa marque. En 1977, on présente donc un candidat au poste de Bâtonnier général du Québec et on remporte les élections. Cet honneur revient à Me Viateur Bergeron. Pour la première fois dans l'histoire du Barreau, un membre de la section de Hull accède à ce poste important.

Viateur Bergeron

Né à Ville-Marie, Québec, le 23 août 1932. Il a étudié à l'université d'Ottawa, B.A. ès arts en 1956, licence en droit en 1959, diplôme d'études supérieures en droit en 1960 et doctorat en droit en 1980. Stage d'études de six mois à la faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris en 1963. Bourses du Journal **Le Droit**, de l'Université d'Ottawa, du gouvernement du Québec et du gouvernement français. Nombreux prix au Collège de Rouyn et à la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa, dont la médaille de bronze du lieutenant-gouverneur du Québec, un prix du Barreau du Québec (en quatrième année) et un prix du Barreau de Paris (aux études supérieures).

332 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): fonds d'archives du Barreau, tiroir 2, dossier "Comité d'information du Barreau".



*Me Viateur Bergeron. Source:
A.N.Q.-H., fonds ICON
P122-30.*

Admis au Barreau en 1960. C.R. en 1976. Associé senior de l'étude Bergeron, Gaudreau, Pinet et Boulanger de Hull. Professeur titulaire à la Section de Droit civil de la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa. Bâtonnier de la section de Hull en 1976 et Bâtonnier du Québec en 1977.

Membre de plusieurs comités du Barreau du Québec et du Barreau canadien.³³³

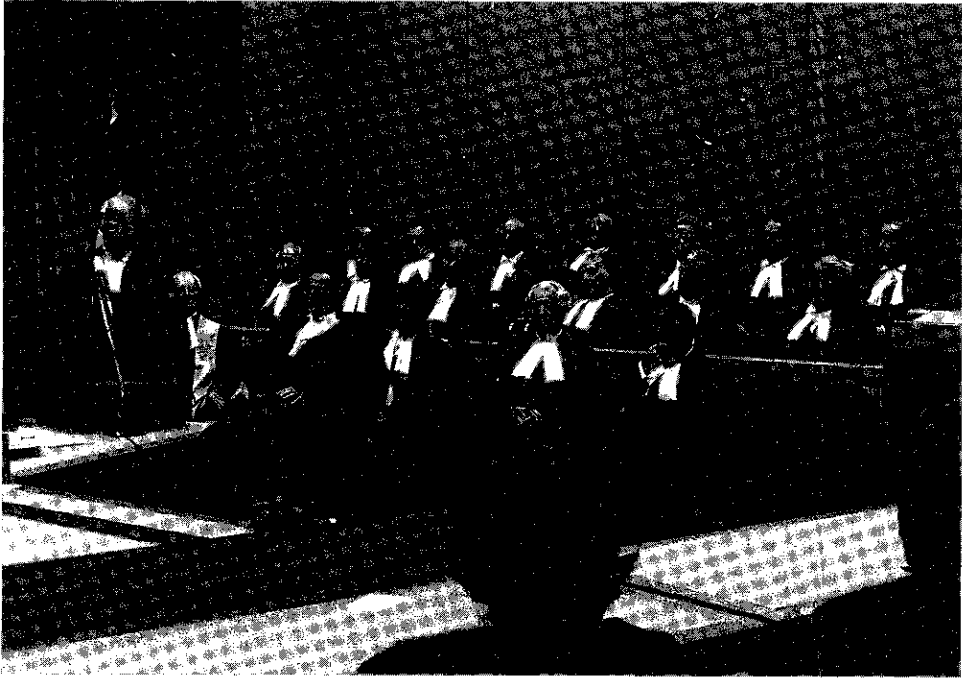
Durant son bâtonnat provincial, le délicat dossier de l'assurance-automobile occupe la scène publique ainsi que les jours et les soirées de Me Bergeron qui s'implique à fond dans la question. Nous sommes alors aux débuts du premier gouvernement Lévesque. Cette année-là est aussi marquée par un vigoureux débat, en Ontario, sur le droit d'être jugé en français que réclame un certain M. Filion. Me Bergeron, en bon résident de l'Outaouais conscient des problèmes rencontrés par les franco-ontariens ne peut résister à l'idée d'entrer dans la lutte. Aux dires de Me Bergeron, pour que M. Filion ait le droit d'être entendu en français en Ontario, le Barreau du Québec a dû défendre le dossier presque à lui seul, le gouvernement québécois ayant traîné la patte trop longtemps. Même si le procès de M. Filion s'est déroulé en anglais, dorénavant, grâce aux interventions du Barreau du Québec, les franco-ontariens peuvent obtenir un procès en français dans leur province.³³⁴

Si le Barreau de Hull a su faire sa marque auprès de son instance provinciale, il a aussi gagné la bataille pour l'obtention d'un nouveau Palais de Justice dont on attend impatiemment l'ouverture. Le grand jour arrive enfin le 11 septembre 1978, soit cinq ans après la fermeture de l'ancien Palais de Justice de la rue Principale. Inséré dans le complexe de la Place du Portage, l'édifice du Palais de Justice accueille aussi les fonctionnaires de différents ministères et services

333 Extraits du curriculum vitae de Me Viateur Bergeron, confié à MédiaRecherche lors d'une entrevue tenue le 9 octobre 1989.

334 Extraits de l'entrevue réalisé par MédiaRecherche avec Me Viateur Bergeron le 9 octobre 1989.

provinciaux. Il comporte six niveaux de bureaux au-dessus d'un basilaire de quatre niveaux occupé par le Palais de Justice. Il a été construit aux coûts de 25 millions de dollars.³³⁵ Enfin, en partie grâce à l'acharnement inlassable des membres du Barreau de Hull qui n'ont jamais cessé de réclamer que Justice soit rendue aux habitants de l'Outaouais, ces derniers peuvent s'enorgueillir d'un Palais de Justice digne de ce nom.



L'inauguration du nouveau Palais de Justice de Hull, le 11 septembre 1978. Source: A.N.Q.-H., fonds ICON P122-7.

335 COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE: *op.cit.*; page 55.



*L'actuel Palais de
Justice de Hull, à
l'angle des rues Hôtel
de Ville et Laurier.
Photo: Denis Daigle.*

Chapitre VIII

D'un centenaire a l'autre (1979-1989)



La rentrée des tribunaux en 1981. De gauche à droite, en commençant par la rangée d'en haut: Hon. Louis Philippe Landry, Hon. Gérard Charron, Hon. Edgar Allard, Hon. Gilles Barrière, Hon. Louis G. Robichaud, Hon. Orville Frenette, Hon. Charles B. Major, Hon. Bernard Dagenais, Hon. François Chevalier, Hon. Lionel Mougeot, Hon. Maurice Chevalier, Hon. Gérard Laganière, Hon. Jacques Boucher, Hon. Arthur Labbé, Hon. Paul Ste-Marie, Hon. Avila Labelle, Hon. Jérôme F. Somers. Source: Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice), Archives du Barreau.

Des années récentes, beaucoup et peu de choses peuvent être dites. Le peu de recul historique offert par les événements des dernières années en fait des sujets d'actualité plutôt que des faits historiques. Il importe donc de faire ressortir, de ces années, les faits marquants qui sont passés à l'histoire sans équivoque.

Durant les années 1980, le Barreau de Hull, a été à la hauteur de sa réputation. Au début de ces années, les membres du Barreau s'entendent pour que le premier congrès du Barreau provincial à se tenir hors de Montréal ou de Québec ait lieu à Hull. En ce sens, l'exécutif du Barreau de Hull, en date du 29 mars 1984 adopte la résolution suivante:

ATTENDU que cet échange de correspondance demande à M. Bédard de bien vouloir considérer la possibilité de tenir un congrès du Barreau du Québec à Hull;

ATTENDU que le congrès du Barreau du Québec est normalement tenu à Montréal ou à Québec mais ne semble pas avoir été tenu en province;

ATTENDU que lorsque le bâtonnier du Québec est membre de l'Association des avocats de province, il serait normal que le congrès annuel soit tenu en province;

ATTENDU que le Barreau de Hull serait heureux de recevoir et d'accueillir tous les membres du Barreau dans le district de Hull à l'occasion d'un congrès annuel et offre sa collaboration au Barreau du Québec pour l'organisation d'un congrès dans le district de Hull;

Qu'une demande à cet effet soit acheminée au Barreau du Québec pour être soumise à un prochain Conseil général.

LE BARREAU DE HULL

Francine Pharand
secrétaire-trésorier

Dès que la proposition du Barreau de Hull est acceptée par le Conseil général du Barreau du Québec, un comité provincial chargé de l'organisation du Congrès est formé. Présidé par Me Robert Waddell, il est composé des membres suivants:

Coordonnateur général:	M. Léon Bédard
Ex-officio:	Me Clément Trudel
	Me Serge Ménard
Trésorier:	Me Pierre Beauchamp
Inscriptions:	M. Bernard Downs
Publicité et relations publiques:	M. Léon Bédard
Service aux membres et exposants:	Me Robert Primeau

Programme professionnel:

Me Clément Fortin
Me Suzanne Vadboncoeur³³⁶

Ce Congrès, tenu en mai 1986 au Palais des Congrès de Hull, a été mené de mains de maître par les organisateurs. Toutefois, il est possible que ce Congrès n'ait vraisemblablement pas été le premier à avoir lieu hors de Montréal ou de Québec. Un procès-verbal du Barreau de Hull, en date du premier mai 1950, mentionne en effet une lettre provenant du Barreau général en prévision du prochain congrès de Tadoussac.³³⁷ Mais qu'importe. Qu'il ait été ou non le premier Congrès à se tenir en province, la rencontre de Hull a permis de révéler aux gens de la métropole une vérité indéniable: en région, on sait recevoir la visite.

D'innovations en implications, les membres du Barreau de Hull élisent leur première bâtonnière au mois de mai 1983, en la personne de Me Claire Chevrier Beauregard. Ils contribuent, en août 1985, à la formation de l'Association du Jeune Barreau de province dont la première présidente est Me Françoise Boivin, représentante de Hull. Ils parrainent aussi la campagne de financement de 1987 du Pavillon Jelinek, un centre de désintoxication. On souhaite que "les sommes ainsi recueillies servent principalement à un projet d'intervention et de recherches visant à modifier le comportement des personnes qui se sont fait arrêter plus d'une fois pour conduite en état d'ébriété."³³⁸

Dernière remarque, mais non la moindre, sur l'histoire du Barreau de Hull. Il faut rendre un hommage particulier à celle qui, depuis mai 1974, est la Secrétaire-trésorière du Barreau de Hull. Me Francine Pharand a battu sans contredit tous les records de longévité au sein des Officiers exécutifs du Barreau de Hull depuis sa fondation il y a cent ans. Elle est la gardienne de la mémoire de cette institution d'envergure régionale et mérite à cet effet toute notre considération.

A la lumière de tout ce qui vient d'être dit, on peut sans contredit affirmer que le Barreau de Hull n'est pas un Barreau comme les autres. Il n'a pas attendu qu'on lui ouvre la porte pour se constituer. Sans prétendre à autre chose que sa juste

336 Bibliothèque du Barreau de Hull, Fonds d'archives du Barreau, tiroir 5; dossier "Congrès 1986".

337 Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**; séance du premier mai 1950, pages 155 à 161 au volume.

338 Bibliothèque du Barreau de Hull, Fonds d'archives du Barreau, tiroir 5; dossier "Correspondance".

place, il a néanmoins toujours jalousement défendu ses prérogatives et celles de ses membres. Derrière l'histoire du Barreau de Hull se cache la petite et la grande histoire de notre région, celle de personnages fabuleux et de péripéties marquantes.

Pour le reste de ce qui n'a pu être inscrit dans ce livre, il appartiendra aux historiens de l'avenir de revenir sur le sujet. En retraçant les origines du Barreau de Hull, l'objectif premier était de permettre aux gens, qu'ils soient impliqués ou non dans le domaine légal, de mieux saisir l'importance du cheminement de cette institution.

Il est primordial de reconnaître la valeur des organismes qui nous entourent et qui constituent une partie tangible de notre patrimoine, source de notre identité collective. En route vers son deuxième siècle, le Barreau de Hull mérite toute notre attention pour son passé, garant de son avenir.



*Me Francine R. Pharand,
secrétaire-trésorière du Barreau
de Hull depuis 1974.*

Liste des officiers exécutifs de 1889 à 1989

1889

Bâtonnier: J.R. Flemming
Syndic: Alfred Rochon, M.P.
Secrétaire: J.M. McDougall
Trésorier: J.R. Kenny
Conseillers: M. McLeod
M. Talbot
M. Foran

1890

Bâtonnier: J.R. Flemming
Secrétaire: J.M. McDougall

1891

Bâtonnier: Alfred Rochon, M.P.
Syndic: J.R. Flemming

1892

Bâtonnier: J.R. Flemming
Trésorier: Asa Gordon, Esq.

1893

Bâtonnier: Alfred Rochon
Secrétaire: A. X. Talbot
Trésorier: Asa Gordon, Esq

1894

Bâtonnier: A. Rochon
Secrétaire: A. X. Talbot
Trésorier: Asa Gordon, Esq.

1895

Bâtonnier: A. Rochon
Secrétaire: A.X. Talbot

1896

Bâtonnier: L.N. Champagne
Secrétaire: A. X. Talbot
Trésorier: Asa Gordon

1897

Bâtonnier: L.N. Champagne
Syndic: Henry Aylen
Secrétaire: Arthur McConnell
Trésorier: George C. Wright
Examineur: A.X. Talbot
Conseiller-s: A. Rochon
Charles J. Brooke
Asa Gordon

1898

Bâtonnier: L.N. Champagne
Syndic: H. Aylen
Secrétaire: Arthur McConnell
Trésorier: George C. Wright
Examineur: T.P. Foran
Bibliothécaire: George C. Wright
Conseiller-s: A. Rochon
Charles J. Brooke
A. Gordon

1899

Bâtonnier: A.X. Talbot
Syndic: Asa Gordon
Secrétaire: T.P. Foran
Trésorier: George C. Wright
Examineur: Arthur McConnell
Conseiller-s: H. Aylen
Charles J. Brooke
Napoléon Champagne

1900

Bâtonnier: A.X. Talbot remplacé par J.M. McDougall à compter du 28 juin
 Syndic: A. Gordon
 Secrétaire: H.A. Fortier
 Trésorier: George C. Wright
 Examineur: T.P. Foran
 Conseiller-s: A. Rochon
 H. Aylen
 J.M. McDougall

1901

Bâtonnier: J.M. McDougall
 Syndic: A. Gordon
 Secrétaire: H.A. Fortier
 Trésorier: George C. Wright
 Examineur: T.P. Foran
 Conseiller-s: A. Rochon
 H. Aylen

1902

Bâtonnier: J.M. McDougall
 Syndic: Asa Gordon
 Secrétaire: Joachim Talbot
 Trésorier: George C. Wright
 Examineur: T.P. Foran
 Conseiller-s: C.B. Major
 Charles J. Brooke
 Henry Aylen

1903

Bâtonnier: T.P. Foran
 Syndic: A. Gordon
 Secrétaire: Joachim Talbot
 Trésorier: George C. Wright
 Examineur: J.M. McDougall
 Rapporteur spécial: A. McConnell

1904

Bâtonnier: T.P. Foran
 Syndic: A. Gordon
 Secrétaire: J.W. Ste-Marie

Trésorier: George C. Wright
 Examineur: J.M. McDougall
 Rapporteur spécial: H.W. Duclos
 Auditeur: Charles J. Brooke
 Conseiller-s: H.A. Goyette
 A. McConnell
 R. De Salaberry

1905

Bâtonnier: T.P. Foran
 Syndic: A. Gordon
 Secrétaire: J.W. Ste-Marie
 Trésorier: William Gamble
 Examineur: J.M. McDougall
 Rapporteur spécial: H.W. Duclos
 Auditeur: Charles J. Brooke
 Conseillers: H.A. Goyette
 A. McConnell
 R. De Salaberry

1906

Bâtonnier: T.P. Foran
 Aucune élection n'est inscrite au procès-verbal.

1907

Bâtonnier: D.R. Barry
 Syndic: Charles J. Brooke
 Secrétaire: L.A. Leduc
 Trésorier: William Gamble
 Examineur: J. McDougall
 Auditeurs: George C. Wright
 J.M. McDougall
 Conseillers: H. Aylen
 A. Desjardins
 J.W. Desjardins
 J.W. Ste-Marie

1908

Bâtonnier: D.R. Barry
 Syndic: Charles J. Brooke
 Secrétaire: L.A. Leduc

Trésorier:	William Gamble	Hector Chauvin
Examineur:	J. McDougall	J.W. Ste-Marie
Auditeurs:	George C. Wright J.M. McDougall	
Conseiller-s:	H. Aylen A. Desjardins J.W. Desjardins J.W. Ste-Marie	
1909		
Bâtonnier:	F.A. Beaudry	
Syndic:	Charles J. Brooke	
Secrétaire:	L.A. Leduc	
Trésorier:	William Gamble	
Auditeurs:	George C. Wright H.A. Fortier	
Conseiller-s:	H. Aylen A.R. Desjardins J.W. Ste-Marie	
1910		
Bâtonnier:	Charles J. Brooke	
Syndic:	A. Desjardins	
Secrétaire:	L.A. Leduc	
Trésorier:	William Gamble	
Examineur:	J.M. McDougall	
Auditeurs:	George C. Wright H.A. Fortier	
Conseiller-s:	H. Aylen H. Chauvin J.W. Ste-Marie	
1911		
Bâtonnier:	Charles J. Brooke	
Syndic:	A. Desjardins	
Secrétaire:	J.A. Parent	
Trésorier:	William Gamble	
Examineur:	J.M. McDougall	
Auditeurs:	George C. Wright H.A. Fortier	
Conseiller-s:	H. Aylen	
1912		
Bâtonnier:	H.A. Fortier	
Syndic:	George C. Wright	
Secrétaire:	J.A. Parent	
Trésorier:	William Gamble	
Examineur:	J.M. McDougall	
Auditeurs:	George C. Wright H.A. Fortier	
Conseillers:	H. Aylen Louis Cousineau J.W. Ste-Marie	
1913		
Bâtonnier:	H.A. Fortier	
Syndic:	George C. Wright	
Secrétaire:	J.A. Parent	
Trésorier:	William Gamble	
Examineur:	J.M. McDougall	
Auditeurs:	L.A. Leduc J. De Granpré	
Conseillers:	Thomas P. Foran Louis Cousineau J.W. Ste-Marie	
1914		
Bâtonnier:	H.A. Fortier	
Syndic:	George C. Wright	
Secrétaire:	J.B. De Granpré	
Trésorier:	William Gamble	
Examineur:	J.M. McDougall	
Auditeurs:	Roland Millar H.A. Fortier	
Conseillers:	H. Aylen Louis Cousineau J.W. Ste-Marie	
1915		
Bâtonnier:	H.A. Fortier	
Syndic:	George C. Wright	

Secrétaire: J.B De Granpré
 F.B. Major, à compter du 19 octobre
 Trésorier: William Gamble
 Examineur: J.M. McDougall
 Auditeurs: Roland Millar
 H.A. Fortier
 Conseillers: H. Aylen
 Wilfrid Lalonde
 J.W. Ste-Marie

1916

Bâtonnier: N.A. Belcourt
 Secrétaire: W. Duclos
 Trésorier: Me. Parent
 Examineur: A. Desjardins
 Auditeurs: Paul Leduc
 Auguste Lemieux
 Conseiller: T.P. Foran
 J.W. Ste-Marie
 A.X. Talbot

Comité de la bibliothèque:
 T.P. Foran
 J.W. Ste-Marie
 Me Parent

1917

Bâtonnier: E.B. Devlin
 Syndic: A. McConnell
 Secrétaire: Me Berold
 Trésorier: Me Parent
 Examineur: A. Desjardins
 Comité de la bibliothèque:
 T.P. Foran
 J.W. Ste-Marie
 Me Parent
 Conseiller-s: T.P. Foran
 J.W. Ste-Marie
 A.X. Talbot
 Rapporteur: Louis Cousineau

1918

Bâtonnier: E.B. Devlin

Syndic: A. McConnell
 Secrétaire: P.B. Major
 Trésorier: J.A. Parent
 Examineur: A. Desjardins
 Conseiller-s: T.P. Foran
 J.W. Ste-Marie
 A.X. Talbot
 Auditeurs: A. Desjardins
 L.A. Leduc

Comité de la bibliothèque:

T.P. Foran
 J.W. Ste-Marie
 Me Parent
 Rapporteur: Louis Cousineau

1919

Bâtonnier: E.B. Devlin
 Syndic: A. Duclos
 remplacé par George C. Wright à
 compter du 27 juin
 Secrétaire: J.N. Beaudry
 Trésorier: A. Parent
 Examineur: A. Desjardins
 Conseiller-s: T.P. Foran
 W. Ste-Marie
 Me Parent
 Auditeurs: A. Desjardins
 L.A. Leduc

Comité de la bibliothèque:

T.P. Foran
 W. Ste-Marie
 Me Parent
 Rapporteur: Louis Cousineau

1920

Bâtonnier: Arthur Desjardins
 Syndic: A. McConnell
 Secrétaire: L.A. Leduc
 Trésorier: J.Noel Beauchamp
 Examineur: J.A. Parent
 remplacé par Louis Cousineau, à
 compter du 28 décembre

Conseillers: T.P. Foran
J.W. Ste-Marie
Arthur McConnell
Auditeurs: L.A. Leduc
J.A. Parent
Comité de la bibliothèque:
T.P. Foran
J.W. Ste-Marie
John A. Aylen
Rapporteur: E.C. Elliot

1921

Bâtonnier: Arthur Desjardins
Syndic: Wilfrid Ste-Marie
Secrétaire: P.A. Gaudet
Trésorier: J.A. Parent
Examineur: Louis Cousineau
Conseillers: T.P. Foran
J.A. Parent
Arthur McConnell
Auditeurs: A. Fortier
J.A. Parent
Comité de la bibliothèque:
T.P. Foran
John Aylen
Joseph de la Durantaye

1922

Bâtonnier: Arthur Desjardins
Syndic: Wilfrid Ste-Marie
Secrétaire: P.A. Gaudet
Trésorier: J.A. Parent
Examineur: Louis Cousineau
Conseiller-s: T.P. Foran
J.A. Parent
Arthur McConnell
Auditeurs: A. Fortier
J.A. Parent
Comité de la bibliothèque:
T.P. Foran
John Aylen
Joseph de la Durantaye

1923

Bâtonnier: Wilfrid Ste-Marie
Syndic: J.A. Parent
Secrétaire: P.A. Gaudet
Trésorier: J.Noel Beauchamp
Conseiller-s: T.P. Foran
Arthur Desjardins
Arthur McConnell
Auditeurs: L.A. Leduc
John Aylen
Comité de la bibliothèque:
T.P. Foran
Joseph de la Durantaye

1924

Bâtonnier: J.W. Ste-Marie
Syndic: L.A. Leduc
Secrétaire: P.A. Gaudet
Trésorier: J.A. Parent
Examineur: Louis Cousineau
Conseiller-s: T.P. Foran
J.A. Parent
Arthur McConnell
Auditeurs: Alphonse Fournier
A. Aylen

Comité de la bibliothèque:
T.P. Foran
Alexandre Taché
George Caron
Sous-arrêstiste: Tancrede Ethier

1925

Bâtonnier: J.W. Ste-Marie
Les officiers semblent reconduits.

1926

Bâtonnier: George C. Wright
Syndic: L.A. Leduc
Secrétaire: P.A. Gaudet
Trésorier: J.A. Parent
Examineur: Louis Cousineau
Conseiller-s: T.P. Foran

Auditeurs: J.A. Parent
Arthur McConnell
Alphonse Fournier
A. Aylen
Comité de la bibliothèque:
T.P. Foran
Alexandre Taché
George Caron
Sous-arrêstiste: Tancrède Ethier

1927

Bâtonnier: Louis Cousineau
Syndic: F.B. Major
Secrétaire: Jacques Fortier
Trésorier: Tancrède Ethier
Examineur: J.C. Langlois
Conseiller-s: T.P. Foran
George C. Wright
J.Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: Alphonse Fournier
A. Aylen
Bibliothécaire: H.M. Loranger
Rapporteur: François caron

1928

Bâtonnier: Louis Cousineau
Syndic: F.B. Major
Secrétaire: François Caron
Trésorier: Alexandre Taché
Conseiller-s: T.P. Foran
George C. Wright
J.Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: Alphonse Fournier
A. Aylen
Bibliothécaire: H.M. Loranger
Assistant-bibliothécaire: Jean Daoust
Rapporteur: Léon Couture
Délégué: A. Lemieux

1929

Bâtonnier: A. Lemieux

Syndic: F.B. Major
Secrétaire: H. Loranger
Trésorier: Alexandre Taché
Conseiller-s: T.P. Foran
George C. Wright
J.Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: Alphonse Fournier
A. Aylen
Bibliothécaire: Jean Daoust
Rapporteur: Léon Couture
Délégué: L. Cousineau

1930

Bâtonnier: A. Lemieux
Syndic: J.C. Langlois
Secrétaire: Jean Daoust
Trésorier: Léon Couture
Examineur: F.B. Major
Conseiller-s: T.P. Foran
George C. Wright
J.Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: Alphonse Fournier
A. Aylen
Bibliothécaire: P. Ste-Marie
Rapporteur: J. Bertrand
Délégué: Louis Cousineau
remplacé par J.N. Beauchamp, à
compter du 24 septembre

1931

Bâtonnier: J.C. Langlois
Syndic: Alphonse Fournier
Secrétaire: P. Ste-Marie
Trésorier: Léon Couture
Examineur: F.B. Major
Conseiller-s: T.P. Foran
George C. Wright
J.Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: A. Aylen
Alexandre Taché
Bibliothécaire: J. Bertrand

Sous-arrêstiste: Me. Foran
Délégué: Me Lemieux

1932

Bâtonnier: J.C. Langlois
Syndic: Alphonse Fournier
Secrétaire: Jacques Bertrand
Trésorier: Jacques Fortier
Examineur: F.B. Major
Conseiller-s: T.P. Foran

Me Beauchamp
J. Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: A. Aylen
Alexandre Taché

Bibliothécaire: Paul Boivin
Rapporteur: Philipp Foran
Délégué: Me Lemieux

1933

Bâtonnier: Aldéric Parent
Syndic: Tancrede Ethier
Secrétaire: C. Dowd
Trésorier: Jacques Fortier
Examineur: J.N. Beauchamp
Conseiller-s: T.P. Foran
John Aylen
J. Wilfrid Ste-Marie

Bibliothécaire: Philip Foran
Rapporteur: Jos. Noonan
Délégué: Me Lemieux

1934

Bâtonnier: Aldéric Parent
Syndic: Tancrede Ethier
Secrétaire: Paul Boivin
Trésorier: Georges Caron
remplacé par François Caron, à compter
du 11 juillet
Examineur: J.N. Beauchamp
Conseiller-s: T.P. Foran
John Aylen
J. Wilfrid Ste-Marie

Bibliothécaire: Philip Foran
Rapporteur: Jos. Noonan
Délégué: Me Lemieux

1935

Bâtonnier: J. Noël Beauchamp
Syndic: Alexandre Taché
Secrétaire: James A. Millar
Trésorier: François Caron
Examineur: Tancrede Ethier
Conseiller-s: T.P. Foran

John Aylen
J. Wilfrid Ste-Marie
Auditeurs: William Mazur

Clinton H. Dowd
Bibliothécaire: Philip Foran
Rapporteur: Rodrigue Bédard
Délégué: J. Aldéric Parent

1936

Bâtonnier: J. Noël Beauchamp
Syndic: Alexandre Taché
Secrétaire: J. Harold Maloney
Trésorier: Clinton H. Dowd
Conseiller-s: T.P. Foran
John Aylen
J. Wilfrid Ste-Marie

Auditeurs: Léon Couture
Jacques Fortier
Bibliothécaire: William Mazur
Rapporteur: Joseph Ste-Marie
Délégué: J. Aldéric Parent

1937

Bâtonnier: Alphonse Fournier
Syndic: Léon Couture
Secrétaire: James A. Millar
Trésorier: Clinton H. Dowd
Auditeurs: Philip Foran
Jacques Fortier
Rapporteur: Rodrigue Bédard
Délégué: J. Noël Beauchamp

1938			
Bâtonnier:	Alphonse Fournier	Auditeurs:	J.W. Ste-Marie Philip Foran Rodrigue Bédard
1939		Délégué:	Alexandre Taché
Bâtonnier:	Alexandre Taché		
1940		1943	
Bâtonnier:	Alexandre Taché	Bâtonnier:	John A. Aylen
Syndic:	Paul Ste-Marie	Syndic:	Jacques Bertrand
Secrétaire:	Avila Labelle	Secrétaire:	Rodrigue Farley
Trésorier:	Jacques Bertrand	Trésorier:	Harold Maloney
Conseiller-s:	J.N. Beauchamp John Aylen J.W. Ste-Marie	Conseiller-s:	Redmond Quain Alphonse Fournier J.W. Ste-Marie
Auditeurs:	Philip Foran Rodrigue Bédard	Auditeurs:	Philip Foran Rodrigue Bédard
Bibliothécaire:	Joseph Ste-Marie	Délégué:	Tancrède Éthier
Rapporteur:	Robert Fortier	Rapporteur:	Louis Farley
Délégué:	Alphonse Fournier		
1941		1944	
Bâtonnier:	Tancrède Éthier	Bâtonnier:	John A. Aylen
Syndic:	John Aylen	Syndic:	Jacques Bertrand
Secrétaire:	Jacques Thériault	Sec-trésorier:	J. Harold Maloney
Trésorier:	Jacques Bertrand	Conseiller-s:	Alphonse Fournier Redmond Quain J.W. Ste-Marie
Conseiller-s:	J. Noël Beauchamp John Aylen J.W. Ste-Marie	Vérificateurs:	Philip Foran Rodrigue Bédard
Auditeurs:	Philip Foran Rodrigue Bédard	Délégué:	Tancrède Éthier
Bibliothécaire:	Jacques Boucher		
Rapporteur:	Rodrigue Farley	1945	
Délégué:	Alexandre Taché	Bâtonnier:	François Caron
Examineur:	François caron	Syndic:	Philip Foran
		Sec-trésorier:	James A. Millar
		Conseiller-s:	Alphonse Fournier Redmond Quain J.W. Ste-Marie
1942		Vérificateurs:	Joseph Ste-Marie Rodrigue Bédard
Bâtonnier:	Tancrède Éthier	Délégué:	John A. Aylen
Syndic:	Paul Ste-Marie	Arrêtiiste:	François Chevalier
Secrétaire:	Jacques Boucher		
Trésorier:	Paul Boivin		
Conseiller-s:	J. Noël Beauchamp John Aylen		

1946

Bâtonnier: Redmond Quain
Syndic: J. Harold Maloney
Sec-trésorier: Joseph Ste-Marie
Conseiller-s: Alphonse Fournier
John A. Aylen
J.W. Ste-Marie
Fernand B. Major
Vérificateurs: Louis Clément Farley
Rodrigue Farley
Délégué: François Caron
Examineur: Paul Ste-Marie
Arrêtiste: Roger Nantel Séguin

1947

Bâtonnier: Redmond Quain
Syndic: J. Harold Maloney
Sec-trésorier: Joseph Ste-Marie
Conseiller-s: Alphonse Fournier
John A. Aylen
J.W. Ste-Marie
Fernand B. Major
Vérificateurs: Louis Clément Farley
Rodrigue Farley
Délégué: François Caron
Examineur: Paul Ste-Marie
Arrêtiste: Roger Nantel Séguin

1948

Bâtonnier: Redmond Quain
Syndic: J. Harold Maloney
Sec-trésorier: Jacques Thériault
Conseiller-s: Alphonse Fournier
John A. Aylen
J.W. Ste-Marie
C.B. Reilly
Vérificateurs: R. Farley
François Chevalier
Délégué: F.B. Major
Examineur: Paul Ste-Marie
Bibliothécaire: Louis Farley
Arrêtiste: W. Hadley

1949

Bâtonnier: Paul Ste-Marie
Syndic: Rodrigue Bédard
Sec-trésorier: Avila Labelle
Conseiller-s: Alphonse Fournier
John A. Aylen
J.W. Ste-Marie
C.B. Reilly
Vérificateurs: W. Hadley
Lionel Mougeot
Délégué: Redmond Quain
Examineur: Jacques Bertrand
Bibliothécaire: François Chevalier
Arrêtiste: Roy Fournier

1950

Bâtonnier: Paul Ste-Marie
Syndic: Paul Raymond
Sec-trésorier: Jacques Boucher
Conseiller-s: Alphonse Fournier
John A. Aylen
J.W. Ste-Marie
C.B. Reilly
Vérificateurs: William Hadley
Jacques Thériault
Délégué: Redmond Quain
Examineur: Jacques Bertrand
(pour 3 ans)
Bibliothécaire: Roger Natel Séguin

1951

Bâtonnier: Jacques Bertrand
Syndic: Jos. Ste-Marie
Sec-trésorier: Louis Farley
Conseiller-s: Alexandre Taché
Redmond Quain
Roy Fournier
Vérificateurs: Paul Raymond
Roy Fournier
Délégué: Paul Ste-Marie
Examineur: Jacques Bertrand
Bibliothécaire: W.F. Hadley

1952

Bâtonnier: Jacques Bertrand
 Syndic: Jacques Thériault
 Sec-trésorier: François Chevalier
 Conseiller-s: Alexandre Taché
 Redmond Quain
 Alphonse Fournier
 Vérificateurs: Paul Raymond
 Roy Fournier
 Délégué: Rodrigue Farley
 Substitut du délégué: Robert Wallace
 Examineur: Jacques Bertrand
 Arrêstiste: Philippe Maltais

1953

Bâtonnier: Philip Foran
 Syndic: Avila Labelle
 Sec-trésorier: William F. Hadley
 Conseiller-s: Wilfrid Ste-Marie
 Redmond Quain
 James Francis
 Délégué: Jacques Bertrand
 Substitut du délégué: Robert Wallace
 Examineur: Jacques Bertrand
 Rapporteur: Jean-Louis Ménard
 Bibliothécaire: Philippe Maltais

1954

Bâtonnier: Philip Foran
 Syndic: Rodrigue Farley
 Sec-trésorier: Roy Fournier
 Conseiller-s: Wilfrid Ste-Marie
 Redmond Quain
 James Francis
 Conrad Pronovost
 Délégué: Jacques Bertrand
 Auditeurs: Roland St-Onge
 Lionel Mongeot
 Substitut du délégué: Louis Farley
 Examineur: J. Harold Farley (3 ans)
 Rapporteur: Philippe Maltais
 Bibliothécaire: Robert Fournier

1955

Bâtonnier: J. Harold Maloney
 Syndic: Millar Wallace
 Sec-trésorier: Lionel Mongeot
 Conseiller-s: Wilfrid Ste-Marie
 Philip Foran
 James Francis
 Paul A. Martineau
 Auditeurs: Marcel Bourget
 Charles B. Major
 Délégué: Rodrigue Bédard
 Substitut du délégué: Louis Farley
 Examineur: J. Harold Farley (3 ans)
 Arrêstiste: Orville Frenette
 Bibliothécaire: Roland St-Onge

1956

Bâtonnier: J. Harold Maloney
 Syndic: Louis Farley
 Sec-trésorier: Charles Major
 Conseiller-s: M. Wallace
 Philip Foran
 James Francis
 J. Bertrand
 Auditeurs: Pierre Taché
 Orville Frenette
 Délégué: Rodrigue Bédard
 Substitut du délégué: Louis Farley
 Examineur: J. Harold Farley (3 ans)
 Arrêstiste: Jacques Béland
 Bibliothécaire: Roland Millar
 Membre honoraire du Conseil: W. Ste-Marie

1957

Bâtonnier: Rodrigue Bédard
 Syndic: François Chevalier
 Sec-trésorier: Roland St-Onge
 Conseiller-s: Louis Farley
 Philip Foran
 Léonard Archambault
 Jacques Bertrand

Auditeurs: Jacques Béland
 Reilly Watson
 Délégué: James Millar
 Substitut du délégué: Paul Raymond
 Examineur: Joseph Ste-Marie
 Arrêstiste: Gérard Charron
 Bibliothécaire: Roland Millar

1958

Bâtonnier: James A. Millar
 Syndic: William Hadley
 Sec-trésorier: Paul Raymond
 Conseiller-s: Miller Wallace
 François Chevalier
 Louis Farley
 Jules Fortier

Auditeurs: Charles L. de St-Just
 Robert Fortier

Délégué: Joseph Ste-Marie
 Substitut du délégué: Jacques Thériault
 Examineur: Rodrigue Bédard
 Arrêstiste: Réjean Patry
 Bibliothécaire: Roland Millar
 Aide du bibliothécaire: Pierre Taché
 Orville Frenette

1959

Bâtonnier: Joseph Ste-Marie
 Syndic: Roy Fournier
 Sec-trésorier: Marcel Bourget
 Conseiller-s: James A. Millar
 William Hadley
 Guy Favreau
 François Chevalier

Auditeurs: Bruno Lalonde
 Gérard Charron
 Délégué: Jacques Thériault
 Substitut du délégué: François Chevalier
 Examineur: Rodrigue Bédard
 Arrêstiste: Charles L. de St-Just
 Bibliothécaire: Roland Millar

1960

Bâtonnier: Jacques Bédard
 Syndic: Lionel Mongeot
 Sec-trésorier: Orville Frenette
 Conseiller-s: Roy Fournier
 Joseph Ste-Marie
 Guy Favreau
 Philip Foran
 Jean Alarie

Auditeurs: Robert Brisebois
 Délégué: Arthur Labbé
 Substitut du délégué: Miller Wallace
 Examineur: Rodrigue Farley
 Arrêstiste: Hugnette Charette
 Bibliothécaire: Roland Millar
 Membre honoraire du Conseil: W. Ste-Marie

1961

Bâtonnier: Paul Raymond
 Syndic: Charles Major
 Sec-trésorier: Pierre Taché
 Conseiller-s: Lionel Mongeot
 Paul Olivier
 François Chevalier
 Jacques Thériault
 Jean Dagenais
 Bernard Dagenais

Auditeurs: Arthur Labbé
 Délégué: Jacques Thériault
 Substitut du délégué: Jacques Bertrand
 Examineur: Maurice Chevalier
 Arrêstiste: Roland Millar
 Bibliothécaire:

1962

Bâtonnier: Rodrigue Farley
 Syndic: Roland St-Onge
 Sec-trésorier: Maurice J. Dostaler
 Conseiller-s: Charles Major
 Paul Raymond
 Louis Lesage
 Philip Foran

Auditeurs: Jules Barrière
Lorne Mollot
Délégué: Miller Wallace
Substitut du délégué: François Chevalier
Examineur: Millar Wallace
Arrêstiste: Pierre Joanisse
Bibliothécaire: Roland Millar

1963

Bâtonnier: Miller Wallace
Syndic: Orville Frenette
Sec-trésorier: Jacques Béland
Secrétaire-correspondant:

Michel Pharand
Conseiller-s: Rodrigue Farley
D. McIntyre
J. de C. Nicol
Marcel Bourget
Philip Foran

Auditeurs: Jacques Sauvé
John Kehoe
Délégué: François Chevalier
Substitut du délégué: W. Hadley
Examineur: W. Hadley
Arrêstiste: Maurice Chevalier
Bibliothécaire: Ernest Gaboury

1964

Bâtonnier: W.F. Hadley

1965

Bâtonnier: Roy Fournier
Sec-trésorier: Huguette Charette

1966

Bâtonnier: Lionel Mougéot
Syndic: Marcel Beaudry
Sec-trésorier: Jérôme F. Sommers
Conseillers: Douglas McIntyre
Charles Major
James A. Millar
Roy Fournier

1967

Bâtonnier: Marcel Bourget
Syndic: Gérard Charron
Sec-trésorier: Jean Dagenais
Conseiller-s: Paul Olivier
Lionel Mongeot
Pierre Taché
Philip Foran
Louis Roy
Pierre Dufour
Délégué: Pierre Taché
Examineur: Huguette Charette
Arrêstiste: Ronald Bélec
Bibliothécaire: +Lorne Mollot

1968

Bâtonnier: Paul Martineau
Syndic: Ronald Bélec
Sec-trésorier: Jean Dagenais
Conseiller-s: Clément N. Beauchamp
Louis Lesage
Gérard Charron
Alban Garon

Auditeurs: Michel Beaudry
Pierrette D.-Rousse
Délégué: Pierre Taché
Examineur: Marcel Beaudry
Arrêstiste: Pierre Dufour
Bibliothécaire: Jules Barrière

1969

Bâtonnier: Louis Lesage
Syndic: Me Béland
Sec-trésorier: Raymond Séguin
Conseiller-s: Me Bourget
Marcel Beaudry
Douglas McIntyre
Michel Pharand
Auditeurs: Pierre Dufour
Jacques Sauvé
Arrêstiste: Pierrette D. Rousse
Bibliothécaire: Jules Barrière

1970

Bâtonnier: Jacques Béland
1er conseiller: Marcel Beaudry
Sec-trésorier: Raymond Séguin
Conseiller-s: C. Beauchamp
D. Watson
James Millar
Pierre Joannis
Vérificateurs: Hamilton Quain
Pierre Dufour
Arrêtiste: François Hamon

1971

Bâtonnier: Maurice Chevalier
1er conseiller: Clément N. Beauchamp
Sec-trésorier: André Champagne
Conseiller-s: Reilly Watson
Michel Pharand
Jacques Béland
Jules Barrière
Vérificateurs: Hamilton Quain
Pierre Taché
Arrêtiste: Renée Joyal
Bibliothécaire: Denis Poisson

1972

Bâtonnier: Clément N. Beauchamp
Sec-trésorier: Pierre Chevalier
1er conseiller: Pierre Joannis
Conseillers: Jacques Sauvé
Jean Dagenais
Michel Beaudry
Michel Pharand

1973

Bâtonnier: Pierre Joannis
Sec-trésorier: Raymond Bélec
1er conseiller: Michel Beaudry
Conseillers: Jacques Sauvé
Reilly Watson
Huguette Charette
Wayne Lora

1974

Bâtonnier: Michel Beaudry
Sec-trésorier: Francine R. Pharand
1er conseiller: Jacques Sauvé
Conseillers: Viateur Bergeron
Claire Chevrier-Beauregard
Robert Lee
Raymond Séguin

1975

Bâtonnier: Jacques Sauvé
Sec-trésorier: Francine R. Pharand
1er conseiller: Viateur Bergeron
Conseillers: Paul Bertrand
Claire Chevrier-Beauregard
Pierre Dufour
Wayne Lora

1976

Bâtonnier: Viateur Bergeron
Sec-trésorier: Francine R. Pharand
1er conseiller: Jules Barrière
Conseillers: Paul Bertrand
Wayne Lora
Renée Joyal
Richard Ouellette

1977

Bâtonnier: Jean-Claude Sarrazin
Sec-trésorier: Francine R. Pharand
1er conseiller: Raymond Séguin
Conseillers: Paul Bertrand
Wayne Lora
Robert Cousineau
Richard Ouellette

1978

Bâtonnier: Jean-Claude Sarrazin
Sec-trésorier: Francine R. Pharand
1er conseiller: Wayne Lora
Conseillers: Robert Cousineau
Monique Bourgon

	Pierre Sincennes Jacques Fortin	1er conseiller: Conseillers:	Yves Letellier Michel Isabelle Monique Bourgon Richard Bourget Gérard Brouillette
1979			
Bâtonnier:	Paul Bertrand		
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand		
1er conseiller:	Richard Ouellette	1984	
Conseillers:	Denis Montreuil Yvon Brisson Michel Séguin Hélène Lavigne	Bâtonnier:	Wayne Lora
		Sec-trésorier:	Francine R. Pharand
		1er conseiller:	Gérard Brouillette
		Conseillers:	Renée Joyal Martin Bédard Gene Assad Serge Pépin
1980			
Bâtonnier:	Richard Ouellette		
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand		
1er conseiller:	Michel Pharand	1985	
Conseillers:	Michel Séguin Denis Montreuil Jean-Carol Boucher Yves Daoust	Bâtonnier:	Gérard Brouillette
		Sec-trésorier:	Francine R. Pharand
		1er conseiller:	Martin Bédard
		Conseillers:	Renée Joyal Gene Assad Monique Bourgon Robert Waddell
1981			
Bâtonnier:	Michel Pharand		
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand		
1er conseiller:	Michel Ste-Marie	1986	
Conseillers:	Michel Isabelle Wayne Lora Claire C. Beauregard Yves Daoust	Bâtonnier:	Martin Bédard
		Sec-trésorier:	Francine R. Pharand
		1er conseiller:	Renée Joyal
		Conseillers:	Robert-Pierre Leclerc Gene Assad Monique Bourgon Robert Waddell
1982			
Bâtonnier:	Michel Ste-Marie		
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand		
1er conseiller:	Claire C. Beauregard	1987	
Conseillers:	Michel Isabelle Monique Bourgon Richard Bourget Yves Daoust	Bâtonnier:	Martin Bédard
		Sec-trésorier:	Francine R. Pharand
		1er conseiller:	François Hamon
		Conseillers:	Renée Joyal Gene Assad Robert W. Waddell Luc Legault
1983			
Bâtonnier:	Claire Chevrier Beauregard		
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand		

1988

Bâtonnier:	François Hamon
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand
1er conseiller:	Luc Legault
Conseillers:	Johanne Trudel-Emanuelli Gene Assad Michel Martin Francine LeBlanc

1989

Bâtonnier:	François Hamon
Sec-trésorier:	Francine R. Pharand
1er conseiller:	Luc Legault
Conseillers:	Luc Marchildon Jean J. Laflamme Guy Gosselin Francine LeBlanc

Sources

Pour les années 1889 à 1899: Tous les documents disponibles pour cette période ont été consultés au Centre de documentation du Barreau de la province de Québec et les quelques informations éparses ont été retirées des correspondances.

Pour les années 1900 à 1939: Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau section d'Ottawa**; volume de 1900 à 1938.

Pour les années 1940 à 1972: Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registre des minutes du Conseil du Barreau 1940-**.

Pour les années 1973 à 1989: Centre de documentation du Barreau de la province de Québec: **Revue du Barreau**, de 1972 à 1989.

Bibliographie

- ALDRED, Diane: **Aylmer Québec Its Heritage son patrimoine**; Aylmer, publié par l'Association du patrimoine d'Aylmer, 3ième édition 1989 (c1977); 228 pages.
- Archives nationales du Québec, Québec, Justice, Fonds E-17, pièce 793.
- Assemblée Nationale: **Journal des Débats Commissions parlementaires**; Troisième session - 29e Législature, Commission permanente de la Justice, Projet de loi no 10 - Loi de l'aide juridique (5), le 31 mai 1972 - No 41; pages B-2653 à B-2661.
- Barreau du Québec, Centre de documentation: **Correspondance**, volume 2, janvier-mai 1898.
- Barreau du Québec, Centre de documentation: **Registre des délibérations du Conseil Général du Barreau du Bas-Canada** (sous l'opération du chap. 27, 29 & 30 Victoria), volume 1, du 5 octobre 1866 au 18 décembre 1895.
- Barreau du Québec, Centre de documentation: **Tableau général du Barreau de la Province de Québec**, 1867-1868 à 1897-1898.
- Barreau du Québec, Centre de documentation: **Correspondance**, volume 3, 1898, juin-décembre.
- Barreau du Québec, Centre de documentation: **Correspondance**; volume 4, janvier-mai 1899, sous la signature de A. Globen King, Secrétaire.
- Barreau du Québec, Centre de documentation: **Registre des délibérations du Conseil Général du Barreau**; volume 2 - du 8 juin 1897 au 10 juin 1915; 395 pages.
- Barreau du Québec, Centre de documentation; **Livre de lettres S. Pagnuelo et W. C. Languedoc**, secrétaire-trésorier.
- Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau 1940-**. 415 pages.
- Bibliothèque du Barreau de Hull (Palais de Justice): **Registres des minutes du Conseil du Barreau section d'Ottawa**; volume de 1900 à 1938. 460 pages.
- Bibliothèque du Barreau de Hull, **Fonds d'archives du Barreau**.
- CINQ MARS E.E.: **HULL son origine, ses progrès, son avenir**; Bérubé Frères, 1908.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE: **HULL 1970/1980**; Ottawa, Commission de la Capitale nationale, 1982; 86 pages.
- Conseil de la Cité de Hull, **Procès-verbaux**, premier volume.
- Conseil de la Cité de Hull, **Procès-verbaux**, volume de 1886 à 1889.

- Conseil de la Cité de Hull: **Procès-verbaux**, volume de 1890 à 1894.
- Conseil de la Cité de Hull, **Procès-verbaux**, volume de 1894 à 1897.
- Conseil de la Cité de Hull, **Procès-verbaux**, volume de 1898 à 1901.
- Conseil de la Cité de Hull, **Procès-verbaux**, volume de l'année 1941.
- Conseil de la Cité de Hull, **Procès-verbaux**, volume 2.
- Débats de la Législature de la Province de Québec**; cinquième session du cinquième parlement de la province de Québec, ouverte le 8 avril et close le 21 juin 1886, publiés sous les auspices de la Législature de la province de Québec par Alphonse Desjardins, huitième année - 8 ième volume; Québec, de l'Imprimerie de L. J. Demers & Frère (Éditeurs-propriétaires du "Canadien"), 1986;
- Statuts du Québec, 1886, 49-50 Victoria, chapitre VI, pages 22 à 24 au volume.
- Débats de la Législature** (...), séance du premier février 1889, pages 760 et 761.
- Débats de la Législature** (...), volume 11, page 238.
- Débats de la Législature de la Province de Québec**; (...) onzième année, onzième volume, 1889; page 761.
- Débats de la Législature de la Province de Québec** en date du premier février 1889; **op. cit.**, page 760 au volume.
- DESLAURIERS, Ignace-J: **La Cour supérieure du Québec et ses juges**, 1849-1er janvier 1980: Québec, Imprimerie Provinciale Inc, 1980; 250 pages.
- DESLAURIERS, Ignace-J (sous la direction de): **Les tribunaux du Québec et leurs juges**; Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc. 1987; 271 pages.
- GAZETTE OFFICIELLE DE QUÉBEC: édition du 20 octobre 1888, volume XX, numéro 42, pages 1903 et 1904 au volume.
- JOLICOEUR, Joseph: **Histoire anecdotique de Hull**; Hull, Société historique de l'Ouest du Québec, 1977.
- LE DROIT: jeudi le premier mai 1930, 17e année, numéro 101, page 5.
- LE DROIT: le 14 février 1920, article intitulé "Quelle considération a-t-on pour Hull".
- LE DROIT: le 3 mai 1920, 3e année numéro 102, page 3.
- Le Spectateur** (journal): de 1889 à 1900.
- LEMIEUX, Auguste: "Le Barreau de Hull se prépare à recevoir le Gouverneur-Général" in LE DROIT: le 31 août 1929, 16 e année, numéro 203, page 4.
- Province de Québec, Département du Conseil exécutif, "Rap. Com. Con. Ex. 28 sept. Approuvé 2 oct.", pièce 616.

- Répertoire des parlementaires québécois 1967-1978**; Québec, Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque de la législature, Service de documentation politique, 1980; 796 pages.
- ROSSIGNOL, Léo: **Histoire documentaire de Hull 1792-1900**; Université d'Ottawa, thèse de doctorat, juin 1941; 329 pages et une carte.
- ROY, Pierre-Georges: **Les juges de la province de Québec**; Québec, Rédempti Paradis Imprimeur de Sa Majesté le Roi, publié par le Service des archives du Gouvernement de la province de Québec, 1933; 588 pages.
- Statut du Québec, 49-50 Victoria, chapitre 34, article 20.
- Statuts de la Province de Québec; 17^e année du règne de George V, chapitre 58, 1927.
- Statuts du Québec, 1 Édouard VII, chapitre 35.
- Statuts du Québec, 1881, 44-45 Victoria, chapitre 27, article 98.
- Statuts du Québec 1881, 44-45 Victoria, chapitre 27.
- Statuts du Québec 1881, 44-45 Victoria, chapitre 27.
- Statuts du Québec 1886, 49-50 Victoria, chapitre 34.
- Statuts du Québec, 1897, 60 Victoria, chapitre 7, sanctionné le 9 janvier 1897.
- Statuts du Québec, 1901, 1 Édouard VII, chapitre 5.
- Statuts du Québec, 1919, 9 George V, chapitre 12.
- Statuts du Québec, 1920, 10 George V, chapitre 79.
- Statuts du Québec, 1950-1951, 14-15 Georges VI, chapitre 55.
- Statuts du Québec, 2 Édouard VII, chapitre 23.
- Statuts du Québec, 38 Victoria, chapitre 79.
- Statuts du Québec, 49-50 Victoria, chapitre 34, article 34.
- Statuts du Québec, 49-50 Victoria, chapitre 34, article 7. alinéas 1 et 8.
- Statuts provinciaux du Canada 1849, 12 Victoria, chapitre 46.
- Statuts refondus du Québec 1888, Titre X, chapitre 1; articles 3504 à 3600, volume 2 pages 123 à 155. Article 3552, pages 135 et 136.
- The Canadian Directory of Parliament 1867-1967.**
- The Canadian Guide of Parliament:** volumes de 1889 à 1972.
- VILLEMAIRE, Luc: **Histoire institutionnelle de l'Outaouais québécois: la naissance d'une région (1791-1830)**; Montréal, Mémoire présenté à l'Université du Québec à Montréal comme exigence partielle de la Maîtrise en Sciences politiques, juin 1988; 173 pages.

Index

A

Acte concernant le Barreau de la Province de Québec	
(1881, article 98)	27
(1886)	29
admission des femmes à la pratique	103
affaire policière	98, 100
agapes pantagruéliques	124
aide judiciaire	143
aide juridique	152
ajusteurs	107
Alliance française	101
annonce, interdiction, restriction	97
annonces professionnelles, restrictions	130
après guerre, reconstruction d'	105
Archevêché	149
architecte	44
archives	57
comité de la destruction des	62
ascenseur	62, 63, 64, 75, 92
Assemblée générale de l'Île de Hull	149
assistance judiciaire	143, 145, 146, 148, 149, 151
directeur général	150
association de bibliothèque	25
Association de bibliothèque du district judiciaire d'Ottawa	50
Association du Jeune Barreau de province	160
assurance, pratique de l'assurance	107
assurance-automobile	154
automobile, rapports d'accident	118
avocat, conditions pour exercer la profession	24
avocats d'Ontario	102
avocats d'Ottawa	98
Aylen	
H.	49, 57
John	104
Aylmer	14
chef-lieu	15
Palais de Justice	16
Palais de Justice et prison	15
Azar	129

B

banqueroutes, commissaires	14
banquet	63
...le premier?	48
banquet annuel	109, 119, 131
le premier?	70
Barreau d'Ottawa, nom changé	78
Barreau de Carleton	143
Barreau de Hull, nouveau nom	78
Barreau de la Province de Québec, Acte concernant le	23
Barreau de Paris	134
Barreau du Québec	24
Barreau rural	86
assemblée annuelle à Hull	87
assemblée tenue à Hull	131
Barreau rural de la province de Québec	85
Barrière, Jules	148, 150
Barry, D.R.	57, 97
bâtonnat provincial	154
bâtonnier de Paris	134
visite du... ..	131
Bâtonnier général, candidature hulloise	128
bâtonnière	160
Baudelot, Lucien	88
Beauchamp	
Clément Noël	142, 152
J. Noël	96
Pierre	159
Beaudry	52
A.	39
Marcel	135, 142
Beauparlant	99
Beauregard, Claire Chevrier	160
Beauset, J.E.	39
Bébard	
H.F.	39
Bédard	159
Léon	159
Rodrigue	102, 104, 137, 147
Béland, Jacques	148, 150
Belcourt, N.A.	45
Belley, Fortunat	100
Bergeron	
chronique hebdomadaire	153
Viateur	153
Bertrand, Jacques	129
bibliothécaire	104
bibliothèque	65, 68, 76, 122, 123
Comité de la... ..	64

bibliothèque de Mont-Laurier	77
bibliothèque municipale	105
Black	58
Boivin, Françoise	160
Boodlers	45
Boucher, Jacques	102, 111, 132
Boult	129
Bourget	123
Marcel	148
Bourget, Marcel	135
Bourque, Joseph	43, 44, 46
Brigham, Thomas	13
Brooke	51, 75
C.J.	57, 62
Bureau d'assistance judiciaire de Hull	145
Burns	58
Bytown	13

C

Café-Henry	87
Caisse populaire de Hull	148
Cannon, Lucien	90
Cardin, J.P.A.	90
Caron	
Alexis	104
François	100, 104, 108
Joseph	83
Carrière	58
Centenaire de Hull, livre d'histoire	56
centralisation	73, 105
Centre communautaire d'aide juridique de l'Outaouais	152
Cercle littéraire de l'Université d'Ottawa	102
Chambre de commerce	149
Chambre de Commerce des Jeunes de Hull	105
Chambre de commerce senior	99
Champagne	
J.A.	17, 39
L.N.	34, 39, 49, 51, 57, 58, 62, 64, 66, 72, 73, 89
Charbonneau, Jean-Pierre	120
Charron, Gérard	142
Chauret, Elzear	75
Chauvin	
H.	72, 74, 83, 90
juge	75, 76, 111
chef-lieu	18, 40
transfert du... ..	38, 47
Chevalier	
François	105, 110, 126, 136
Maurice	142
chronique hebdomadaire dans Le Droit	153

Cinq-Mars, E.-E.	56
circuit d'Ottawa	14, 15
Cité de Hull	150
clinique juridique	149
cliniques professionnelles ambulantes	150
Code de Procédure Civile	105
Comité de l'assistance judiciaire	148
comité de la bibliothèque municipale	105
Comité des Études juridiques	102
Comité des services juridiques du Barreau de Hull	149
Comité permanent "d' Assistance Judiciaire"	145
commissaires	13
banqueroutes	14
Commission d'enquête sur l'administration de la Justice	143
Commission des intérêts professionnels	105
Commission des services juridiques	152
congrès du Barreau provincial à Hull	159
Conseil de section	25
Conseil des syndicats	150
Conseil général	52, 60
composition	25
opposition du...	31
premier délégué au...	85
première participation au...	34
première réunion à Hull	86
représentation au...	85
représentation du Barreau d'Ottawa au	76
tenu au Palais de Justice de Hull	128
Constitution du système des Services juridiques	150
construction	15
Palais de Justice	15
prison	15
construction d'un ascenseur	63
construction du Palais de Justice et de la prison	38
Corporation municipale ou scolaire	107
Côté, Jacques R.	150
cotisation au Barreau de Hull pour les avocats de l'Ontario	102
Cour d'appel de juridiction criminelle	103
Cour d'Appel de l'Impôt	135
Cour de circuit	14, 19
fin de la...	110
installation	20
tenue de la...	39
Cour de magistrat	110
Cour de magistrat de comté	19
Cour de magistrat de district	19
abolition	19
Cour du banc de la Reine	15
district judiciaire d'Ottawa	103, 104
Cour du Banc du Roi	17
Cour du Recorder	69
Cour supérieure	69

Cour supérieure du district d'Ottawa	15, 72
Cour supérieure du district de Montcalm	74
Cour supérieure du district de Pontiac	72
Cours de commissaires	14
Coursol	58
Courval, Hector	150
Cousineau, Louis	70, 85, 86, 93, 119
Couture, J.E.	68

D

d'Orsonnens	18, 40
Dagenais, Bernard	134
Dandurand, Raoul	90
date anniversaire du Barreau de Hull	32
décentralisation	82
mesure de... ..	47
DeMoliens, Maurice	88
député, Rochon	29
DeRepentigny, Mack	49
Desjardins	
A.	57, 70, 78, 84
Damasse	17
destruction des archives, Comité de la... ..	62
Devlin	75
Devlin, E.B.	81
difficultés financières	104
discipline, règlements de... ..	109
discipline des membres	105
discipline interne, affaire de... ..	97
district de Montcalm	74
District de Montréal	14
district de Terrebonne	69
district judiciaire d'Ottawa	
Acte pour changer le chef-lieu du	22
chef-lieu	15
district judiciaire de Sydenham	13
divorce, enregistrement des requêtes en... ..	148
donation du terrain du Palais de Justice	42
Downs, Bernard	159
droit fiscal	107
droit municipal	110
Duclos, A.W.	57
Dupiessis	
Maurice	101, 115, 121
Maurice, décès de... ..	130
Dupuis	58

E

Eddy	18
édifice Thémis	150
émission "C'est la Loi"	128
Éthier, Tancrete	104, 105
études juridiques, comité	102
examens du Barreau	104
examineurs	104
expropriations	145

F

faculté de droit, prix accordé	119
Farley	
Louis	102
Louis, nommé juge	131
Rodrigue	105, 142
Federated Charities	105
fédération des Chambres de commerce	105
Fédération des oeuvres de charité	119
Fédération des oeuvres de charité de Hull	109
Fédération des oeuvres Plume rouge	149
femme	
dommages-intérêts personnels à la	110
place de la... ..	103
première avocate	117
fin de la guerre	105
Flemming, J.R.	33, 34, 60
fondateurs du Barreau de Hull	32
fondation du Barreau du district d'Ottawa	26
Fontaine	102
Foran	
Philipp	104
T.P.	29, 45, 51, 57, 62, 64, 80, 87, 92, 95, 96
Fortier	
H.A.	57, 81, 110, 116, 125
H.A., juge, retraite	125
Fortin, Clément	160
Fournier	
Alphonse	94, 115
Roy	135, 148
francophonie hors-Québec	101
Frenette	
mademoiselle Suzanne	119
Orville	131, 134
Orville, nommé juge	137
Fulton, Honorable Davie	132

G

Gaboury, Ernest	120
galerie de portraits	84
Gandt	134
Garneau	52
Gaudreau, Richard	153
Gauthier, Louis-Zéphirin	44
Gauvreau, François	17
Gill	
juge	48, 89
Globensky	50
Gordon, A.	49, 51, 62
Gouin, Omer	78
Gouverneur général du Canada	87
Goyette, H.	64
Goyette, H.A.	49
Graham	18
Charles E.	18
maire	48
Gratton, Claude	148
greffiers	107
Grondin	
T.J.O.	84
Grondin, T.J.O.	60

H

Helmer	58
hôtel Ritchie d'Aylmer	48
Hull, Cité de... incorporation	17
Hull, en Angleterre	102

I

incendie de Hull	56
incorporation de la Cité de Hull	17
Institut canadien-français	101

J

Jelinek, pavillon	160
Jodoin, Joseph	17
journalisme pour avocats	107
journée juridique	148
juge	
demande pour un autre... ..	68, 70
demande pour un quatrième... ..	138
requête en faveur d'un autre... ..	132

Rochon	30
juge résidant	78, 79
demande pour un autre... ..	132
Hull privé d'un... ..	83
requête pour un troisième... ..	120
juge supplémentaire	72
jugement, le premier du syndic de Hull	78
juges	14
catégories de	73
itinérants	14
juges itinérants, système de	115
juges résidants, rétablissement des... ..	114

K

Kearney	99
Kenney, W.R.	49, 51

L

Labbé, Arthur, nommé juge	133
Labelle, Avila	120, 125, 126, 127
Laferrière, J.O.	17, 56
Lafontaine, Aimé	15, 16
Lalonde, juge Maurice	120
Landry	21, 149
Languedoc, W.C.	47
Lasserre, Bernard	131
Laurier, Wilfrid	70
Lavergne, Joseph	56, 63, 89
Lazure	86
Leduc	21
Leduc, Claude	149
Lemieux	58
Auguste	87, 92, 96, 109, 120
Marie-Claire	117, 118, 125
Lesage, Louis	147
livre d'histoire, Centenaire de Hull	56
Lochaber	16
loi 10, George V, Chapitre 79	80
loi 242	78
loi concernant le Palais de Justice de Hull	48
Loi de l'aide juridique	152
loi de l'élection de domicile	86
loi modifiant la Loi des tribunaux judiciaires	114
Loi sur l'aide juridique	151

M

MacDonald	
madame K.	102
Sir John Alexander	43
MacKenzie King, W.L.	90
Mackenzie, Norman	100
Major	48
C.B.	39, 58, 64, 76
Charles	120, 148
David	39
Major, C.B.	59
Malhiot	89
Juge	39, 48
Marchand, Premier Ministre	58
Marion, N.J.	78
Marston	20
Matte, Eugène	100
McConnell	
A.	39
McConnell, A.	49, 50
McCord	
William King	14, 15, 16
McDougall	
J.A.	39
J.M.	45, 62, 72, 73, 74, 83
juge	77, 79, 111
McKay, Auguste S.	77
Meach, Asa	13
membership	98
membres fondateurs du Barreau de Hull	32
Ménard, Serge	159
Mercier	
juge	83
Louis-Phillippe	99
Premier ministre	40
Millar	
ex-juge	120
James	110, 134
Roland	118
Rolland	131
Mont-Laurier	
bibliothèque de	77
Montcalm	74
Palais de Justice	152
Morissette, Joseph	68
Mougeot, Lionel	142
Moussette, Joseph	88

N

nom, changement de...	77
Normand, Léo	99
nouveau Palais de justice, construction d'un	92
nouveaux juges, requête en faveur de...	136
nouvelles sections, dispositions pour constituer...	29

O

Official Reporter	51
Olivier, Paul	147, 150
organisation municipale et scolaire	104
Ottawa	14
circuit d'	15
district judiciaire	15

P

Pagé	56
Palais de justice	83
annonce d'un nouveau...	145
Aylmer	16
construction	15, 38
construction aux frais de la Cité	21
demande d'un nouveau...	144
demande de réfection du...	125
demande pour une nouvelle construction	138
état lamentable	121
livraison du...	46
on presse la nouvelle construction	148
ouverture d'un nouveau...	152
ouverture rue Laurier	154
première demande	14
reconstruction	57, 100
rue Montcalm	152
système d'éclairage à l'électricité	49
Parent, Oswald	148
Pavillon Jelinek, campagne de financement	160
Pelchat	98
Perrault, Maurice	44
Pharand	
Francine	159, 160
Michel	142
plans du Palais de Justice et de la prison	41, 44
police de Hull	118
portraits, galerie de...	84
Pouliot, Camille	99
Poupore	40

première avocate du Barreau de Hull	125
première bâtonnière	160
Primeau, Robert	159
prison	15, 38
construction	21
construction aux frais de la Cité	119
prix d'études	28
Proclamation du Barreau du district d'Ottawa	107
professions	72
promesses	

Q

Quain	98
-------------	----

R

Rapports judiciaires, remplacement suite au Grand Feu	60
rapports spéciaux des causes des districts ruraux	50
Raymond, Paul	123, 129, 131
reconstruction	57
reconstruction d'après guerre	105
reconstruction du Palais de Justice	62, 100
Recorder	17
Cour du... ..	17
réforme judiciaire	108
réglementation de la tarification	107
règlements de discipline	109
Règlements du Barreau modifiés	53
Règlements généraux	147
règlements provinciaux, amendement proposé aux... ..	52
relations franco-hulloises	129
réorganisation judiciaire de 1857	16
requête	27
...de proclamation	120, 130
pour un troisième juge résidant	128
revendications	90
Rinfret, Fernand	39
Roche, H.	18, 20
Rochon	18, 29, 39, 40, 43, 45, 47, 49, 51, 62, 63, 89
Alfred	70
décès	66
juge	21
maire	111
Royal Ottawa Golf Club	42
Russell, dame Frances Mary	

S

salaires des juges	65
salarié	105
salle Aubry	39
Salvas, Élie	86
secrétaire correspondant	136
secrétaire-trésorier permanence envisagée	135
Secrétaire-trésorière du Barreau de Hull, record de longévité	160
secrétaires-trésoriers	107
section	25
service d'information du Barreau de Hull	153
Service judiciaire	142
Service social de Hull	149
services para-judiciaires (voir affaire policière)	134
site du Palais de Justice et de la prison	38, 41
situation financière	107
Société St-Vincent de Paul	149
St-Julien, T.	17
St-Onge, Roland	125, 135
Ste-Marie	
J.W.	72, 78, 79, 85, 110, 111
Joseph	57
Paul	110, 114, 115, 132
Sydenham, district judiciaire	13
Symmes Landing	13
Symmes, Charles	13
syndic, affaire de	78
système d'assistance judiciaire	150
système de juges itinérants	115

T

Tableau de l'Ordre	24
Taché	
Alexandre	101, 104, 105, 111, 115, 120, 125
Alexandre, décès	131
Pierre	135, 136
Tadoussac	110
Talbot	51
A.X.	34, 39, 49, 52, 56, 61
au Conseil général	52
juge	64
Tanguay, Émile	41
Taschereau, Louis-Alexandre	78
taxe d'affaires	123
termes, gestion des	76
Tétreau, Nérée	43
Thémis, édifice	150
Thériault, Jacques	105

Thurso, Cour de circuit	16
toit de la Bibliothèque	123
transfert du chef-lieu	38
Trudel, Clément	159
Turcotte, Arthur	27

U

Université d'Ottawa	119, 150
Université du Québec	150

V

Vadboncoeur, Suzanne	160
ville de Hull, en Angleterre	102

W

Waddell, Robert	159
Walsh	58
Weir	
juge	72, 89
W.A.	89
Wright's Town	13
Wright, George C.	49, 50

